

**Faculté de philosophie, arts et lettres**

# **Soleilmont, une abbaye oubliée**

Une histoire cistercienne en namurois  
(XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)

Auteur : WINE Eléonore

Promoteur: M. BERTRAND Paul

Lecteurs : MM. HERMAND Xavier et LECUPPRE Gilles

Année académique : 2021-2022

Session de juin

Master en histoire, finalité spécialisée: histoire et archives

ANNÉE ACADÉMIQUE :2021-2022

SESSION : juin

NOM : WINE

PRÉNOM : Eléonore

TITRE DU MÉMOIRE :

Soleilmont, une abbaye oubliée. Une histoire cistercienne en namurois (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle).

PROMOTEUR : BERTRAND Paul

**Résumé du mémoire :**

L'histoire médiévale de l'abbaye cistercienne de Soleilmont tient aujourd'hui davantage de la légende, tant les sources, indispensables à sa reconstruction, ont disparu au fil du temps.

Seuls quelques documents édités, tels que, par exemples, un obituaire, un chartrier ou encore plusieurs testaments, nous sont parvenus. A ce maigre corpus, se sont ajoutés quelques actes appartenant à d'autres institutions religieuses et personnalités. Les données recueillies ont été complétées par les récits transmis par des érudits locaux du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le passé de l'abbaye n'a pu être révélé qu'à la lumière du contexte dans lequel elle a vu le jour. Sa fondation s'ancre dans un mouvement qui touche l'ensemble du comté de Namur et plus largement le diocèse de Liège. De là, naît une multitude de communautés cisterciennes qui vont voir leur destinée liée au cours des siècles.

De leur entrée dans l'Ordre cistercien au XIII<sup>e</sup> siècle à la réforme monastique du XV<sup>e</sup> siècle, les moniales de Soleilmont se sont développées au grès des vicissitudes du temps.

# Soleilmont, une abbaye oubliée

Une histoire cistercienne en namurois

(XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)

## REMERCIEMENTS

Je souhaite tout d'abord exprimer ma gratitude à mon promoteur, Monsieur Paul Bertrand, pour ses conseils et ses relectures. Son enthousiasme et son optimisme infaillibles m'auront permis de mener à bien ce travail.

Je tiens également à remercier Madame Nathalie Zune, qui s'emploie à sauvegarder un riche patrimoine, ainsi que toute la communauté de Soleilmont pour leur accueil chaleureux. Une attention toute particulière est portée à Sœur Christine pour m'avoir transmis avec passion quelques récits et anecdotes sur sa maison. Ceci est aussi leur histoire.

Enfin, je remercie ma famille et mes amis pour leurs soutien et encouragements, Carl pour sa patience et son aide précieuse, Blanche pour sa présence réconfortante et mes parents pour leur confiance et leur dévouement tout au long de ces dernières années. Chacun a, à sa manière, contribué à la réalisation de ce mémoire.

## INTRODUCTION

### **1. Contexte et limites**

Nichée à la frontière entre les territoires hennuyers et namurois, l'abbaye de Soleilmont a, semble-t-il, su se faire discrète au fil des siècles. Fondée au cours du XI<sup>e</sup> siècle et incorporée à l'Ordre de Cîteaux vers 1237, elle a vu sa vie menacée à plusieurs reprises. Il convient d'emblée de signaler que l'abbaye existe encore aujourd'hui. A près de 800 ans d'existence, elle demeure toujours en qualité de témoin d'un passé depuis longtemps révolu.

L'intérêt pour l'histoire des religieuses n'est qu'assez récent. Certes, la littérature locale sur l'histoire de tels ou tels établissements abondait. Cependant, on ne se penchait que trop rarement sur la condition de ces figures féminines, souvent considérées comme de pâles copies de leurs homologues masculins. Pourtant, la dévotion et le monachisme féminins arborent leurs spécificités, riches d'enseignements. C'est la fin du XX<sup>e</sup> siècle, et avec elle l'avènement des *Women studies*, qui ouvrent la voie à de nouvelles perspectives de recherches sur le statut et la vie de ces femmes pieuses<sup>1</sup>. Malgré cet engouement, les Cisterciennes de Soleilmont semblent avoir été quelque peu oubliées par les historiens contemporains.

Cette étude nous plonge en territoire namurois. Si l'abbaye se tient actuellement en province de Hainaut, elle se situait à l'époque au sein du comté de Namur. Au point de vue ecclésiastique, Namur se plaçait sous la tutelle du diocèse de Liège. Le domaine des moniales s'étalait sur les terres de Châtelineau, Fleurus et Gilly. En ce qui concerne la chronologie, cette recherche s'étend du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle. Il s'agit là d'une période assez large. Ce choix s'explique par le manque de données relatives aux premiers siècles de vie de l'abbaye. Nous avons donc été contraints d'élargir notre période de recherche et d'englober toute l'existence médiévale de la communauté, depuis son introduction dans l'Ordre cistercien au cours de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. L'historienne Cécile Douchamps-Lefèvre tend à considérer que le comté namurois entre dans l'époque moderne à la prise de possession du territoire par Philippe le Bon en 1421<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> HENNEAU, Marie-Elisabeth, « Regard historiographique sur des religieuses en quête d'histoire. Etat de la question et pistes de recherches à propos des couvents de femmes (XIII<sup>e</sup>- XVIII<sup>e</sup> s.) sur le territoire de la Belgique. », dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. 86/3-4, 2008, p. 769, en ligne sur Persée : [https://www.persee.fr/doc/rbph\\_0035-0818\\_2008\\_num\\_86\\_3\\_7587](https://www.persee.fr/doc/rbph_0035-0818_2008_num_86_3_7587) ( page consultée le 27 avril 2022).

<sup>2</sup> DOUCHAMPS-LEFÈVRE, Cécile, *Une province dans un monde : le comté de Namur (1421-1797)*, Namur, Editions namuroises, 2005, p. 11.

Ce n'est cependant pas là une science exacte. D'un point de vue pratique, nous prendrons en compte l'entièreté du XV<sup>e</sup> siècle dans nos recherches.

## **2. Problématique**

L'objectif fut, au départ, de réaliser une étude du réseau social de l'abbaye. Cependant, il a fallu rapidement se rendre compte qu'établir ce genre de recherche relevait du quasi impossible dans le cas présent. Deux raisons principales justifient cette difficulté. La première est qu'on ne connaît que très peu de choses sur la vie de l'abbaye. En effet, les sources ont pratiquement toutes été détruites au fil du temps. Ensuite, les quelques documents subsistants montrent que Soleilmont fut, à priori, peu présente dans le paysage de son époque. On ne lui connaît quasiment aucun grand fait digne d'être transmis à la postérité. Il aurait donc été difficile de pouvoir constituer son réseau relationnel sans avoir une connaissance de son vécu. Certes, on voit se dessiner des liens entre institutions et avec des personnalités de plus ou moins haut rang. Cependant, les faits manquent pour comprendre le contexte de développement de ses relations.

Par ailleurs, l'histoire de l'abbaye, telle que présentée par les auteurs anciens, demeure semée de trop d'incertitudes et d'incohérences pour que l'on puisse s'y plonger avec confiance. Nous le verrons dans un instant, l'attention portée à cet établissement a été et demeure toujours faible. Comment expliquer un tel désintérêt de la part des historiens ? Serait-ce qu'on eut oublié l'existence de cette petite communauté ou que l'histoire n'a retenu le nom que de celles qui ont disparu ? Le manque de données rendit peut-être la tâche trop complexe pour que l'on veuille s'y atteler.

C'est pourquoi nous nous attachons ici à restituer l'histoire de cette communauté au cours de la période médiévale. Les étapes de la recherche sont triples. Tout d'abord, il est nécessaire de retrouver les sources éparpillées au fil des siècles. Une fois les documents rassemblés, il s'agit de confirmer ou, au contraire, de réfuter les différents récits établis au cours du temps. Il faut, en somme, y démêler le vrai du faux. Enfin, c'est sur base de ces deux premières étapes qu'il faudra tenter de reconstruire le passé médiéval de Soleilmont, objectif ultime de cette étude.

### 3. Etat de l'art

Peu nombreux sont ceux qui se sont intéressés de près à l'histoire de Soleilmont. En effet, la littérature sur le sujet n'est que fort peu abondante. L'abbaye semble plutôt susciter l'intérêt des historiens locaux des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Elle a fait l'objet de plusieurs publications au sein de revues d'histoire locale. Parmi les auteurs les plus prolifiques, on peut, tout d'abord, citer le chanoine Ignatius Michel Van Spilbeeck, directeur spirituel des religieuses de Soleilmont à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. Le Prémontré a écrit un nombre considérable d'articles sur l'abbaye et ce sur de multiples aspects. L'archiviste Léopold Devillers fut également un auteur relativement prolifique. De par sa fonction, il eut en sa possession bon nombre d'archives qu'il s'employa à éditer. Ce sont là les deux plus grands noms à attacher à la bibliographie de Soleilmont. Plusieurs de leurs articles sont publiés dans les *Documents et rapports de la Société royale d'archéologie, d'histoire et de paléontologie de Charleroi* ainsi que dans quelques autres revues. A côté de ceux-ci, le second tome de l'ouvrage intitulé *Gilly à travers les âges*, publié par Oscar Lambot et Edouard Close en 1925, consacre une large partie de son exposé à l'histoire de l'abbaye. Nous pouvons cependant remarquer que les auteurs reprennent en majorité les informations fournies par Devillers et Van Spilbeeck, non sans recourir à ce que nous appelons aujourd'hui « plagiat ».

C'est Octave Daumont qui signe l'unique monographie sur le sujet. Intitulée *Soleilmont: abbaye cistercienne, 1237-1937*<sup>4</sup>, elle retrace l'histoire de la communauté depuis ses origines. Bien qu'intéressant, l'ouvrage semble plus tenir du roman que de la publication scientifique. En effet, l'auteur utilise un style tout à fait romantique avec lequel il s'attarde sur de longues métaphores. De plus, il ne cite que quelques sources en fin d'ouvrage. Cette monographie doit davantage servir de première approche sur le sujet que de documentation fiable.

Un grand nombre d'informations provient du *Monasticon belge* de Dom Ursmer Berlière. Bien qu'ancien, ce travail est un passage obligé si l'on souhaite se pencher sur l'histoire monastique. Il est également possible de glaner de brèves indications dans quelques travaux sur le diocèse de Liège ou le comté de Namur. Nous pouvons citer, par exemples, les ouvrages de Charles Galliot, Jean-Baptiste Gramaye ou encore la collection des *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*. Certes, ces documents sont

---

<sup>3</sup> ARDURA, Bernard, *Prémontré : Histoire et spiritualité*, Saint-Etienne, Université de Saint-Etienne, 1995, p. 413 (CERCOR. Travaux et recherches, 1242-8043 ; 7).

<sup>4</sup> DAUMONT, Octave, *Soleilmont : abbaye cistercienne, 1237-1937*, Courtrai, Editions Jos Vermaut, 1937.

assez dépassés. Cependant, ils fournissent des pistes non négligeables dans le cadre de notre recherche. En 1984, l'abbaye a fait l'objet d'un article publié par Elizabeth Connor dans l'ouvrage *Distant Echoes, Medieval Religious Women*. La publication intitulée *Ten Centuries of Growth : The Cistercian Abbey of Soleilmont* retrace de manière extrêmement condensée l'histoire de la communauté des origines au XX<sup>e</sup> siècle. Contrairement à d'autres articles et ouvrages, il ne s'agit pas là d'une simple présentation chronologique et linéaire des faits. Quelques aspects sont mis en avant tels que l'économie ou la politique. Il s'agit de la seule recherche en langue étrangère répertoriée<sup>5</sup>. À côté de ces travaux, nous pouvons repérer quelques mentions çà et là au sein d'ouvrages plus généraux sur l'histoire monastique cistercienne.

L'archéologie semble avoir suscité davantage d'inspiration chez les historiens contemporains. Nous pouvons remarquer un nombre plus élevé, quoique toujours assez faible, de publications relatives aux vestiges et à différents objets associés à la communauté. En 1983, un mémoire portant sur les infrastructures de l'abbaye est réalisé par Philippe Buxant dans le cadre du master en archéologie de l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve<sup>6</sup>. Plus récemment, en 2001, un article portant sur un pupitre appartenant aux moniales est publié par le professeur Thomas Coomans. Nous évoquerons cette recherche dans un prochain chapitre. Voilà donc la preuve que la petite abbaye cistercienne n'est pas complètement sortie des mémoires.

Nous pouvons le constater, la bibliographie relative à Soleilmont est faible et ancienne. Certains ouvrages peuvent être qualifiés à leur tour de sources à part entière. Nous déplorons également le manque de qualité et de fiabilité de certaines publications. Les ouvrages et articles s'attachent avant tout à la présentation des faits et non à leur analyse. Malgré sa fragilité, cette documentation reste avant tout primordiale.

---

<sup>5</sup> CONNOR, Elizabeth, « Ten Centuries of Growth : The Cistercian Abbey of Soleilmont » dans NICHOLS, John A., et SHANK, Lillian Th., *Distant Echoes, Medieval Religious Women*, Vol. 1, Kalamazoo, Cistercian Publications, 1984, p. 251-267 (Cistercian Studies Series : Number seventy-one).

<sup>6</sup> BUXANT, Philippe, *Soleilmont ou les lieux de vie d'une communauté cistercienne*, Université catholique de Louvain, 1983 [Mémoire de maîtrise en archéologie et histoire de l'art].



#### **4. Plan**

Nous débuterons, dans une première partie, par fournir une très brève remise en contexte du développement de l'Ordre cistercien. Nous nous pencherons ensuite plus longuement sur l'expansion du mouvement monastique cistercien féminin des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles et, en particulier, sur son application au sein du comté namurois. Enfin, nous esquisserons les portraits de quelques établissements religieux, tant cisterciens qu'issus d'autres ordres, implantés dans l'entourage de Soleilmont.

La seconde partie sera consacrée à la présentation des sources écrites mais aussi matérielles, ayant servi à la réalisation de notre étude. Après avoir exposé la méthodologie employée pour la recherche des documents, ceux-ci seront présentés en deux ensembles, d'une part les sources issues de Soleilmont et d'autre part la documentation provenant d'autres producteurs et fonds. Nous verrons alors les différents ensembles de sources utilisés et en réaliserons une analyse. Une fois le corpus établi, nous pourrons alors tenter de reconstruire l'histoire de l'abbaye et de ses membres.

Enfin, la troisième partie consistera à retracer l'histoire de Soleilmont au cours des XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Elle sera divisée en deux chapitres. Dans le premier, nous aborderons les origines de la communauté et son intégration à l'Ordre de Cîteaux au XIII<sup>e</sup> siècle. Ensuite, nous évoquerons la vie des moniales au cours du XIV<sup>e</sup> siècle ainsi que la période de crise menaçant l'Ordre cistercien à la même époque. Le second chapitre portera sur l'épisode de réforme touchant le monde monastique cistercien du namurois à l'aube du XV<sup>e</sup> siècle. Nous y verrons dans quelles circonstances a émergé ce mouvement mais également quelles ont été ses influences et dans quelles mesures y a pris part Soleilmont.

## PREMIÈRE PARTIE : LE DÉVELOPPEMENT CISTERCIEN DANS LE DIOCÈSE DE LIÈGE

La fin du XII<sup>e</sup> et la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle constituent une période faste pour le développement d'institutions religieuses, principalement féminines. Depuis quelques temps déjà, de plus en plus de femmes sont attirées par Dieu et l'idéal monastique. Elles décident alors de suivre l'exemple des hommes et de se regrouper en assemblées pieuses. Certaines sont progressivement incorporées au sein d'ordres monastiques. Cette première partie constituera en une remise en contexte, essentielle à la compréhension des faits exposés au cours de cette recherche. Nous tenterons de voir de quelle manière a évolué l'activité monastique au sein du diocèse liégeois mais également sur quels modèles sont nées et se sont développées les abbayes installées sur ce territoire.

L'histoire cistercienne a, depuis longtemps déjà, mobilisé de nombreux historiens. Les « histoires de Cîteaux » sont légion. Cependant, comme déjà évoqué, le côté féminin de l'Ordre a, au départ, suscité moins d'engouement de la part des historiens. Nous pouvons cependant mentionner ici quelques auteurs. Tout d'abord, il est impossible de passer à côté des travaux réalisés par Marie-Elisabeth Henneau. Celle-ci s'est penchée sur le monachisme féminin et a notamment publié de nombreux articles sur les moniales liégeoises. Nous pouvons également citer Simone Roisin et ses publications portant sur l'Ordre cistercien dans le diocèse de Liège. Les femmes ne sont pas les seules à s'intéresser à la condition de leurs semblables. Signalons les articles publiés par Jean-Baptiste Lefèvre sur les Cisterciennes namuroises.

Nous ne nous pencherons pas longuement sur les origines de l'Ordre cistercien mais une brève remise en contexte reste toujours opportune. Ensuite, nous évoquerons de manière plus détaillée la façon dont s'est accrue la présence cistercienne, en particulier féminine, dans nos régions vers la fin du XII<sup>e</sup> et au début du XIII<sup>e</sup> siècle. Enfin, nous terminerons cette première partie par dresser quelques brefs portraits d'abbayes proches, tant en termes géographiques que relationnels.

## 1. Développement des communautés de Cisterciennes

L'Ordre cistercien compte parmi les plus anciens ordres monastiques. Branche de l'Ordre bénédictin, il est né de la volonté de retourner à un plus strict respect de la Règle de Saint-Benoît. L'abbaye de Cîteaux est fondée en 1098 par l'abbé bénédictin Robert de Molesme et devient le centre névralgique de cet ordre nouvellement réformé. Au fil des années, les nouvelles recrues vont se bousculer aux portes de Cîteaux, dont un dénommé Bernard, futur abbé de Clairvaux. Celui-ci favorisera l'expansion de l'Ordre au cours du XII<sup>e</sup> siècle. Petit à petit, les nouvelles fondations vont se succéder créant ainsi de véritables filiations<sup>7</sup>. L'ampleur du mouvement va toutefois menacer cette observance tant recherchée. C'est pourquoi une constitution et une structure vont être mises en place et ce à coups de décrets et de statuts. Parmi ceux-ci, le plus important est la *Carta Caritatis* ou « Charte de Charité », promulguée par Etienne Harding, troisième abbé de Cîteaux, dès 1114. Ce texte a pour objectif de préciser l'organisation de l'Ordre mais également les dispositions relatives au respect de la Règle, à la vie quotidienne...<sup>8</sup> Au départ, l'Ordre cistercien est avant tout une affaire d'hommes. Progressivement, de plus en plus de femmes vont, elles aussi, être attirées par la vie religieuse.

Un vaste mouvement spirituel féminin se développe vers la fin du XII<sup>e</sup> et au début du XIII<sup>e</sup> siècle. A cette époque, un nombre de plus en plus important de femmes souhaite se tourner vers un idéal spirituel et se vouer ainsi à Dieu. Elles sont alors communément nommées *Mulieres religiosae* ou « saintes femmes ». Ce sont des jeunes filles, des veuves ou bien même des femmes mariées qui vont et viennent prêcher et réclamer la charité en place publique. Etant donné qu'aucun statut ne fixe clairement leur condition, elles sont libres de vivre leur foi comme bon leur semble<sup>9</sup>. Ces associations de femmes pieuses vont se scinder en deux branches, faisant émerger, d'une part le monde béguinal et d'autre part les futures communautés de moniales. Tout cela va cependant être perçu comme une menace à l'harmonie cistercienne<sup>10</sup>. Tous ne sont toutefois pas défavorables à ce mouvement.

---

<sup>7</sup> LEFÈVRE, Jean-Baptiste, « Histoire et institution des abbayes cisterciennes (XII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle) », dans TOUSSAINT, Jacques, dir., *Cisterciens en Namurois, XIIe-XXe siècle*, Namur, Société archéologique de Namur, 1998, p. 111. (Monographie du Musée des arts anciens du Namurois, 15 ).

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 112.

<sup>9</sup> HÉLVÉTIUS, Anne Marie, « Les béguines : des femmes dans la ville aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles » dans GUBIN, Eliane et NANDRIN, Jean-Pierre, dir., *La ville et les femmes en Belgique. Histoire et sociologie*, Bruxelles, Presses de l'Université Saint-Louis, 1993, p. 22, en ligne sur Open Edition : <https://books.openedition.org/pusl/13328> (page consultée le 20 avril ).

<sup>10</sup> LEFÈVRE, Jean-Baptiste, « 9 abbayes de femmes » dans TOUSSAINT, Jacques, dir., *Cisterciens en Namurois, XIIe-XXe siècle*, Namur, Société archéologique de Namur, 1998, p 35. (Monographie du Musée des arts anciens du Namurois, 15 ).

Souverains, princes, évêques et le pape lui-même vont intervenir dans l'incorporation de ces femmes. Cîteaux n'aura finalement pas le choix que de s'y soumettre<sup>11</sup>. Des religieuses intègrent déjà l'Ordre à la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Les premiers établissements sont l'abbaye bourguignonne du Tart, située non loin de Cîteaux, et le monastère espagnol de Las Huelgas fondé à la demande du roi Alphonse VIII de Castille et son épouse Aliénor d'Angleterre<sup>12</sup>. Une législation spécifique est mise en place par les autorités monastiques afin de cadrer ces nouvelles figures féminines. En 1237 et 1257, deux codifications regroupant l'ensemble des statuts mis en place sont publiées<sup>13</sup>. Elles ont pour objectif de préciser certaines règles relatives aux élections des abbesses, au quotidien des religieuses, aux infrastructures,... Une fois la réglementation établie, on va rapidement voir fleurir de nouvelles communautés de Cisterciennes.

Cependant, ces nouveaux établissements ne forment pas au départ un réseau mais bien des entités indépendantes s'inscrivant directement dans la filiation d'une communauté masculine. Au quotidien, les moniales se situent à l'égale des moines. Elles prient, travaillent et s'adonnent à la lecture au même rythme que les hommes. S'il y a un point sur lequel elles sont inférieures, c'est au niveau des pouvoirs.<sup>14</sup> Même si l'abbesse dispose de certaines prérogatives, elle reste néanmoins sous la tutelle de son père-abbé, issu, au départ, de Cîteaux ou de Clairvaux<sup>15</sup>. Au fil du temps, des abbés locaux sont désignés par une commission afin d'assurer la surveillance des abbayes féminines qui leur sont proches. Cette proximité permet des visites et des contrôles plus réguliers et un meilleur respect des usages en

---

<sup>11</sup> DE GANCK, Roger, « The Integration of Nuns in the Cistercian Order, particularly in Belgium », dans HENDRIX, Guido, réd., *Roger de Ganck, Historicus van Cîteaux, in de Zuidelijke Nederlanden*, Leuven, Bibliotheek van de Faculteit der godgeleerdheid, 1999, p.41 (Documenta libraria ; 21 Bibliotheca auctorum traductorum et scriptorum Ordinis Cisterciensis ; 7).

<sup>12</sup> LECLERCQ, Jean, «Cisterciennes et filles de saint Bernard. A propos de structures variées des monastères de moniales au Moyen Age», dans *Studia Monastica. Abadia de Montserrat*, vol. 32, 1990, p. 139-156 ; DE GANCK, Roger, « The Integration of Nuns in the Cistercian Order, particularly in Belgium »...p. 39.

<sup>13</sup> HENNEAU, Marie-Elisabeth, « Pouvoirs d'abbesses et abbesses au pouvoir », dans BOUSMAR, Eric et al., éd., *Femmes de pouvoir, femmes politiques durant les derniers siècles du Moyen Age et au cours de la première Renaissance*, Bruxelles, 2012, p. 532.

<sup>14</sup> L'HERMITTE-LECLERCQ, Paulette, « Les pouvoirs de la supérieure au Moyen Age », dans BOUTER, Nicole, éd., *Les religieuses dans le cloître et dans le monde : des origines à nos jours*, actes du deuxième colloque international du CERCOR, Poitiers, du 29 septembre au 2 octobre 1988, Saint-Etienne, Université de Saint-Etienne, 1994, p.174. (CERCOR. Travaux et recherches).

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 533.

vigueur<sup>16</sup>. Une fois désigné, le supérieur a pour mission de veiller à l'obéissance mais également à l'épanouissement spirituel de ses filles<sup>17</sup>.

Durant la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, se développe au sein du diocèse de Liège une multitude de nouvelles communautés cisterciennes. Simone Roisin nomme ce mouvement : « efflorescence cistercienne »<sup>18</sup>. Ce sont le plus souvent des personnalités laïques qui prennent l'initiative de fonder une communauté monastique ou de l'intégrer dans un nouvel ordre, d'autant plus s'il s'agit d'un établissement féminin. Les cas sont nombreux dans nos régions. Dans le comté namurois, c'est la famille comtale qui en est la principale instigatrice. Ces femmes reçoivent aussi dans leurs démarches l'appui d'un dignitaire ecclésiastique tel qu'un évêque. L'action est également soutenue par des établissements masculins locaux. Dans nos régions, c'est principalement l'abbaye de Villers qui marque son soutien au mouvement et prend sous sa protection quelques assemblées de saintes femmes, notamment en vue de leur incorporation à Cîteaux<sup>19</sup>. Le plus souvent, il ne s'agit pas de fondations *ex nihilo* mais l'intégration à l'Ordre d'institutions préexistantes. Au sein du comté de Namur, le nombre d'établissements de Cisterciennes va exploser au cours de cette période. Nous pouvons les nommer : Salzinnes vers 1200, Boneffe vers 1220, Solière, Argenton, Saint-Rémy, Moulins, Le Jardin et Soleilmont vers 1230 et enfin Marches-les-Dames vers 1240<sup>20</sup>. Toutes ces communautés vont connaître une existence relativement similaire et voir leur destinée liée au fil du temps.

La carte ci-dessous indique le territoire occupé par le diocèse de Liège au cours du bas Moyen-Age :

---

<sup>16</sup> HENNEAU, Marie-Elisabeth, « La juridiction de l'Ordre de Cîteaux sur les communautés de la branche féminine aux Pays-Bas et dans la principauté de Liège, XVe-XVIIIe siècles », dans BARRIÈRE, Bernadette et HENNEAU, Marie-Elisabeth, dir., *Cîteaux et les femmes*, Paris, Créaphis, 2001, p. 299.

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 313.

<sup>18</sup> ROISIN, Simone, « L'efflorescence cistercienne et le courant féminin de piété au XIII<sup>e</sup> siècle » dans *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, vol. 39, 1943, p. 342.

<sup>19</sup> LEFÈVRE, Jean-Baptiste, « L'abbaye de Villers et le monde des moniales et des béguines au XIII<sup>e</sup> », dans *Villers, une abbaye revisitée. Actes du colloque du 10 au 12 avril 1996*, Villers-la-Ville, Association pour la promotion touristique et culturelle de Villers-la-Ville, 1996, p. 228.

<sup>20</sup> LEFÈVRE, Jean-Baptiste, « 9 abbayes de femmes » ... p. 42-43.



Fig. 1. Carte. Ancien diocèse de Liège. Bas Moyen Âge. (BERTRAND, P., Commerce avec Dame Pauvreté. Structures et fonctions des couvents mendiants à Liège (XIIIe-XIVe s.), Genève, Droz, 2004, p. 608 (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, fascicule CCLXXXV), d'après Rhin-Meuse. Art et Civilisation 800-1400, Cologne-Bruxelles, 1972, p. 14, en ligne sur le Bouquet cartographique wallon : <https://bouquetwallon.unamur.be/s/bcw/item/76#?c=0&m=0&s=0&cv=0> (page consultée le 3 mars 2022) ©UNamur, Bibliothèque Universitaire Moretus Plantin.

## 2. Quelques portraits

Soleilmont vient se placer dans l'entourage de nombreux établissements cisterciens tant masculins que féminins. Nous venons d'en voir la raison. Il s'agit, dès lors, de présenter brièvement ceux-ci. Au vu du nombre, il aurait été complexe de se pencher sur l'ensemble des institutions monastiques de nos territoires. Ont été sélectionnés les monastères proches de Soleilmont au niveau géographique mais également ceux dont l'intervention dans la vie de l'abbaye ou la place importante dans l'Ordre cistercien est avérée. A côté de ceux-ci, quelques institutions issues d'autres ordres ont également été prises en compte suite aux relations entretenues avec les Cisterciennes. Il s'agit essentiellement de monastères implantés au sein du comté namurois. Cependant, quelques exemples nous transportent vers les territoires avoisinants, tels que le comté de Hainaut et les duchés de Brabant et de Luxembourg, mais également au sein du diocèse de Cambrai. Nous ne livrerons pas ici tout le récit de l'existence de ces établissements. Il s'agit avant tout de fournir quelques données essentielles relatives à leur fondation et à leur développement au cours de la période médiévale.

### 2.1. Ordre cistercien

#### 2.1.1. Masculin

Débutons, tout d'abord, par nous pencher sur les établissements de moines cisterciens. Voici les principaux :

- Saint-Landelin d'Aulne : Thuin, comté de Hainaut, diocèse de Liège. Il s'agit d'un monastère bénédictin fondé par saint Landelin au cours du VII<sup>e</sup> siècle. Aulne est rattaché à l'Ordre cistercien en 1147 suite à l'envoi, par Bernard de Clairvaux, d'un groupe de moines sur les lieux. Le premier abbé est Francon de Morville<sup>21</sup>. L'abbaye figure parmi les plus riches et puissantes communautés cisterciennes du diocèse liégeois. Ses abbés prennent fréquemment part aux grandes affaires de l'Ordre et sont chargés de la surveillance de plusieurs établissements féminins, tels que, par exemples, Aywières, Herkenrode, Orienten, le Jardinnet et Soleilmont<sup>22</sup>.
- Notre-Dame de Cambron : Cambron-Casteau, comté de Hainaut, diocèse de Cambrai. L'abbaye est fondée en 1148 à l'initiative de Bernard de Clairvaux qui

---

<sup>21</sup> DEMOULIN, Claude, *Aulne et son domaine*, Landelies, 1980, p. 64.

<sup>22</sup> *Ibid.*, p. 311.

envoie des religieux s'installer sur des terres offertes par Anselme de Trazegnies, seigneur de Péronne et chanoine de Soignies<sup>23</sup>. On y place alors en tant que premier abbé des lieux un dénommé Fastré<sup>24</sup>. La communauté connaît des débuts difficiles mais une augmentation des privilèges va lui permettre de s'imposer dans le monde monastique et d'accroître ses possessions et sa richesse<sup>25</sup>. L'abbaye subit à plusieurs reprises le passage de troupes obligeant les moines à fuir et abandonner leur établissement ravagé<sup>26</sup>.

- Villers-en-Brabant : Villers-la-Ville, duché de Brabant, diocèse de Liège. Vers 1146, des moines, envoyés par Bernard de Clairvaux, s'installent sur des terres offertes par le seigneur Gauthier de Marbais. Attirant de plus en plus de religieux, l'abbaye est contrainte de s'installer dans de nouvelles infrastructures plus spacieuses, construites à la fin du XII<sup>e</sup> et au cours du XIII<sup>e</sup> siècle. Tout comme Aulne, Villers jouit d'une solide réputation au sein des hautes instances cisterciennes. Elle participe notamment à la fondation de plusieurs communautés, telle que l'abbaye de Grandpré en 1231. Villers intervient également dans l'incorporation à l'Ordre de plusieurs abbayes féminines<sup>27</sup>.

Voici donc les trois plus grands établissements masculins installés dans nos régions. Ceux-ci se développent à la même époque, vers 1140, et selon un modèle commun, notamment via l'intervention de Bernard de Clairvaux. Nous constatons néanmoins qu'aucun n'est implanté dans le comté de Namur. La présence masculine dans le territoire namurois est plus tardive et, de surcroît, limitée. Nous pouvons tout de même citer pour cette région l'abbaye de Grandpré, située à Faux-les-Tombes. Vers 1231, le comte de Namur, désireux de voir fondée une nouvelle communauté sur son territoire, prend possession de terres appartenant à l'abbaye de Villers en échange de l'installation d'un groupe de moines<sup>28</sup>. Grandpré est en toute logique placée sous la direction de Villers<sup>29</sup>. Elle ne connaît cependant

---

<sup>23</sup> BASTIEN, Josse, *Les grandes heures de l'abbaye cistercienne de Cambron*, Mons, Editions du Ropieur, 1984, p. 26.

<sup>24</sup> MAARSCHALKERWEERD-DECHAMPS, Suzanne, « La fondation de l'abbaye cistercienne de Cambron (vers 1148) » dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. 63/4, 1985, p.718.

<sup>25</sup> BASTIEN, Josse, *Les grandes heures...* p. 28.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 187.

<sup>27</sup> DE MOREAU, Edouard et MAERE, René, *L'abbaye de Villers en Brabant aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles : étude d'histoire religieuse et économique*, Bruxelles, Dewit, 1909, p. 122.

<sup>28</sup> BLOUARD, René, *L'abbaye Notre-Dame de Grandpré*, Namur, Vers l'Avenir, 1954, p. 13.

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 24.



pas le même essor et ne compte qu'un nombre restreint de membres<sup>30</sup>. La présence de Cisterciens namurois va toutefois venir s'accroître au cours du XV<sup>e</sup> siècle. Comme nous le verrons dans un instant, plusieurs établissements féminins vont voir leurs moniales substituées par des moines.

### 2.1.2. Féminin

On compte, dans l'entourage de Soleilmont, un nombre important de moniales cisterciennes. Contrairement aux moines, les religieuses sont bien représentées en terres namuroises. Voici les principaux établissements :

- Alleu-Sainte-Marie de Moulins : Anhée, comté de Namur, diocèse de Liège. L'abbaye est fondée en 1233 suite à une donation de terres faite par le comte de Namur. Incorporées à l'Ordre de Cîteaux, les moniales sont placées sous le contrôle de l'abbaye d'Aulne. En 1414, sur ordre du Chapitre général cistercien, et dans le cadre du mouvement de réforme, les moniales sont remplacées par des moines issus des communautés d'Aulne et de Villers. Un certain Jean de Gesves devient le premier abbé de cet établissement nouvellement réformé<sup>31</sup>. A plusieurs reprises, des moines de Moulins sont envoyés en remplacement de religieuses ou au sein de nouvelles fondations, comme, par exemple, à Nizelle<sup>32</sup>.
- Argenton : Lonzée, comté de Namur, diocèse de Liège. Vers 1229, un groupe de religieuses de l'Ordre de Saint-Augustin, originaire de Balâtre, vient s'installer sur des terres offertes par le seigneur Guillaume de Harenton. Affiliée à l'Ordre cistercien, la communauté est placée sous la direction de l'abbé de Villers<sup>33</sup>. Vers 1490, les moniales passent sous le contrôle du Jardinnet<sup>34</sup>.
- Boneffe : Boneffe, comté de Namur, diocèse de Liège. L'établissement est fondé en 1227 et se place directement sous la paternité de Clairvaux. En 1462, un groupe de

---

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 23.

<sup>31</sup> LEFÈVRE, Jean-Baptiste, « Réformes cisterciennes en namurois et leur rayonnement : XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle » dans *Cisterciens en Namurois, XIIe-XXe siècle*, dir. Toussaint, Jacques, Namur, Société archéologique de Namur, 1998, p. 50. (Monographie du Musée des arts anciens du Namurois, 15 ).

<sup>32</sup> BOLLY, Jean-Jacques, DUVOSQUEL, Jean-Marie, LEFÈVRE, Jean-Baptiste et MISONNE, Daniel, *Monastères bénédictins et cisterciens dans les Albums de Croÿ (1596-1611)*, Bruxelles, Crédit communal, 1990, p. 164.

<sup>33</sup> TOUSSAINT, Joseph, *Moines et moniales à Gembloux*, Gembloux, Editions de L'Orneau, 1973, p. 33.

<sup>34</sup> BROUETTE, Emile, « Chartes et documents de l'abbaye d'Argenton à Lonzée » dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. 115, 1950, p. 302.

moines du Jardinnet vient remplacer les religieuses encore présentes<sup>35</sup>. Le premier abbé est un dénommé Pierre Meunier. La nouvelle communauté passe alors sous la direction de l'abbé de Moulins<sup>36</sup>.

- Notre-Dame-de l'Olive : Morlanwez, comté de Hainaut, diocèse de Cambrai. Traditionnellement, on attribue la fondation de l'abbaye à un ermite nommé Jean Guillaume qui fit venir, vers 1220, quelques religieuses de Moustier-sur-Sambre<sup>37</sup>. La communauté entre dans l'Ordre de Cîteaux à la même époque et est placée sous la direction de Clairvaux. En 1440, l'abbaye du Jardinnet participa à la réforme de la communauté<sup>38</sup>.
- Notre-Dame de Saint-Rémy : Rochefort, duché de Luxembourg, diocèse de Liège. L'abbaye est fondée vers 1230 à la suite de la donation par le comte Gille de Walcourt de son alleu de Saint-Rémy. Elle semble être, dès sa fondation, intégrée à l'Ordre cistercien et placée sous la direction d'Aulne<sup>39</sup>. En 1464, la décadence des lieux contraint les moniales à céder leur place aux moines issus de l'abbaye de Félipré. Celle-ci accueille alors en retour les religieuses ayant quitté Saint-Rémy. Le premier abbé de cet établissement réformé est Arnould de Maison-Neuve, ancien religieux du Jardinnet<sup>40</sup>.
- Notre-Dame du Jardinnet : Walcourt, comté de Namur, diocèse de Liège. L'abbaye est fondée en 1232 sur des terres offertes par le seigneur Thierry de Walcourt<sup>41</sup>. Elle est placée sous la direction de l'abbaye Aulne. La poignée de moniales encore présente sur les lieux est substituée par des moines issus de Moulins en 1441. Le premier abbé est Jean Eustache<sup>42</sup>. Cette transformation permet à l'abbaye de devenir un modèle d'obéissance à destination d'autres communautés.

---

<sup>35</sup> LEFÈVRE, Jean-Baptiste, « Réformes cisterciennes en namurois ... p. 52.

<sup>36</sup> BOLLY, Jean-Jacques, DUVOSQUEL, Jean-Marie, LEFÈVRE, Jean-Baptiste et MISONNE, Daniel, *Monastères bénédictins et cisterciens...*p. 416.

<sup>37</sup> HUBINONT, Olivier, « L'abbaye de l'Olive à Morlanwelz-Mariemont (Hainaut) » dans *Documents et rapports de la Société royale d'archéologie, d'histoire et de paléontologie de Charleroi*, t. XXI, 1897, p. 149.

<sup>38</sup> *Ibid.*, p. 161.

<sup>39</sup> DÉLAISSÉ, Eric, « Notre-Dame de Saint-Rémy et l'Ordre de Cîteaux (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) », dans TOUSSAINT, Jacques, dir., *Curvata Resurgo : Histoire et patrimoine de l'abbaye Notre-Dame de Saint-Rémy de Rochefort*, Namur, Société archéologique de Namur, 2014, p. 25.

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 31.

<sup>41</sup> TOUSSAINT, François, *Histoire civile et religieuse de Walcourt*, Namur, Doux fils, 1887, p. 190.

<sup>42</sup> LEFÈVRE, Jean-Baptiste, « Réformes cisterciennes en namurois... p. 50.

- Notre-Dame du Vivier : Marche-les-Dames, comté de Namur, diocèse de Liège. Une première communauté semble être installée sur les lieux dès le XI<sup>e</sup> siècle<sup>43</sup>. Elle est rattachée à l'Ordre cistercien vers 1236 et placée sous la direction de l'abbé d'Aulne. L'abbaye a une influence importante sur les autres établissements de Cisterciennes voisins lors du mouvement de réforme de l'Ordre au XV<sup>e</sup> siècle.
- Val-Saint-George : Salzinnes, comté de Namur, diocèse de Liège. Un premier établissement féminin est fondé vers 1196-1197. Vers 1204, la communauté est incorporée à l'Ordre cistercien et placée sous la direction de l'abbaye de Villers<sup>44</sup>. Au cours des deux premiers siècles de son existence, l'abbaye est assez riche. Cependant, elle connaît un certain déclin au cours du XV<sup>e</sup> siècle.

Nous pouvons tout d'abord remarquer que le nombre d'abbayes de moniales installées dans le comté de Namur est bien plus important que pour les hommes. Ces établissements féminins se développent selon un schéma similaire. Une première fondation est implantée sur les lieux au cours des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles et cela sur base de donations d'un seigneur local. On ne saurait définir précisément le statut de ces groupes de femmes pieuses. Certains sont déjà qualifiés d'abbayes tandis que d'autres sont désignés en tant que maisons de religieuses. Peut-on dès lors supposer qu'il s'agit là d'une certaine forme de béguinisme, tel qu'il commence à émerger à cette époque ? Ce n'est que vers la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle que ces communautés se voient incorporées à l'Ordre de Cîteaux. Ces affiliations s'établissent sous l'influence du comte de Namur, dans le cas ici présent, ou de l'évêque de Liège. Tel que prescrit par la constitution cistercienne, les moniales sont placées sous la direction d'une abbaye masculine. Bien qu'elles ne soient pas implantées dans le namurois, le choix se porte, dans la majorité des cas, sur Aulne ou Villers. Au XV<sup>e</sup> siècle, plusieurs établissements se transforment en communautés masculines. Ce changement de statut confère notamment aux abbayes de Moulins et du Jardinnet une position privilégiée.

---

<sup>43</sup> TOUSSAINT, François, *Histoire de l'abbaye de Marche-les-Dames*, Namur, Douxfils, 1888, p. 13.

<sup>44</sup> BROUETTE, Emile, « La date de fondation de l'abbaye de Salzinnes (Namur) », dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. 27, 1949, p. 137, en ligne sur Persée : [La date de fondation de l'abbaye de Salzinnes \(Namur\) - Persée \(persée.fr\)](https://www.persée.fr/doc/la-date-de-fondation-de-l-abbaye-de-salzinnes-namur-1949) (page consultée le 15 avril 2022).

La carte présentée ci-dessous indique les établissements cisterciens, masculins et féminins, ainsi que les béguinages qui se sont développés au cours du XIII<sup>e</sup> siècle au sein de l'ancien diocèse de Liège et au nord-est du diocèse de Cambrai :

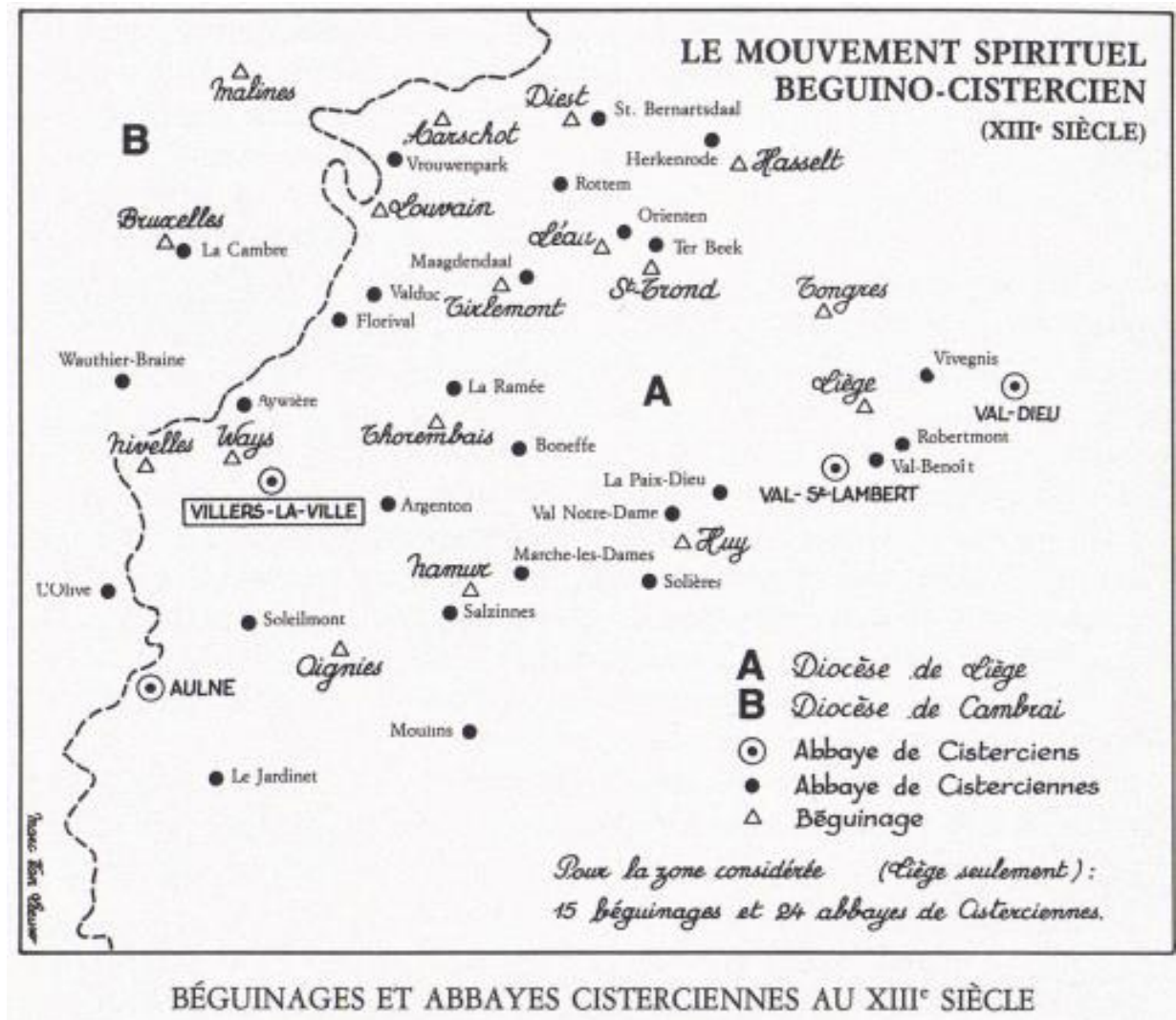


Fig. 2. Carte des béguinages et abbayes cisterciennes. Anciens diocèses de Cambrai et Liège. XIII<sup>e</sup> siècle. (BOLLY, Jean-Jacques, DUVOSQUEL, Jean-Marie, LEFÈVRE, Jean-Baptiste et MISONNE, Daniel, *Monastères bénédictins et cisterciens dans les Albums de Croÿ (1596-1611)*, Bruxelles, Crédit communal, 1990, p. 124), en ligne sur le Bouquet cartographique wallon : <https://bouquetwallon.unamur.be/s/bcw/item/315#?c=0&m=0&s=0&cv=0> ( page consultée le 3 mars 2022) ©UNamur, Bibliothèque Universitaire Moretus Plantin.

Nous pouvons remarquer sur cette carte que la proportion d'établissements féminins est bien plus importante que celle des monastères masculins. Quant aux béguinages, le nombre est également plus faible que celui des abbayes proprement dites.

## 2.2. Communautés issues d'autres ordres

A côté des Cisterciens, d'autres ordres sont également implantés dans nos régions. Il s'agit d'institutions parfois assez anciennes, comme c'est le cas, par exemples, des monastères bénédictins. Certains entretiennent quelques contacts avec les Cisterciennes. Nous en donnons ici quelques exemples :

- Abbaye Saint-Pierre de Lobbes : Ordre bénédictin, Lobbes, comté de Hainaut, diocèse de Cambrai. Le monastère est fondé par saint Landelin vers 665<sup>45</sup>. Celui-ci quitte rapidement les lieux pour se diriger vers Aulne. Son œuvre est alors confiée par Pépin II à un certain Ursmer, considéré comme le premier abbé de Lobbes. L'abbaye demeure longtemps dans l'entourage des Pippinides avant de passer sous la protection des souverains carolingiens puis, au cours du IX<sup>e</sup> siècle, dans le domaine de l'évêque de Liège<sup>46</sup>. L'abbaye se place sous un statut particulier, relevant du diocèse cambrésien pour les questions spirituelles et de Liège pour la gestion des affaires temporelles<sup>47</sup>. Jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle, l'abbaye demeure l'une des plus puissantes. Cependant, sa condition change au cours des siècles suivants. Elle subit une crise tant spirituelle que temporelle de laquelle elle parvient difficilement à se relever, malgré les tentatives de réformes<sup>48</sup>. Lobbes perd alors son prestige d'antan et devient une petite communauté au rayonnement local<sup>49</sup>.
- Abbaye de Gembloux : Ordre bénédictin, Gembloux, duché de Brabant, diocèse de Liège. Un premier établissement est fondé sur les lieux au cours de la première moitié du X<sup>e</sup> siècle par saint Guibert, alors ermite. Le monastère est attaché à l'Ordre bénédictin et Erluin en devient le premier abbé<sup>50</sup>. L'abbaye obtient, à cette époque, de nombreux privilèges de la part de l'empereur germanique Otton I<sup>er</sup><sup>51</sup>. Les conflits politiques des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles engendrent à plusieurs reprises la destruction des

---

<sup>45</sup> VERDOOT, Jérôme, *Pour des siècles des siècles, l'abbaye Saint-Pierre de Lobbes au Moyen Age (VII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2018, p. 28. (Studies in Belgian History, 6).

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 33. ; DIERKENS, Alain et DESPY, Georges, *Abbayes et chapitres entre Sambre et Meuse VII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles : contribution à l'histoire religieuse des campagnes du haut Moyen Age*, Sigmaringen, Thorbecke, 1985, p. 111.

<sup>47</sup> DIERKENS, Alain, « Entre Cambrai et Liège : l'abbaye de Lobbes à la fin du XI<sup>e</sup> siècle », dans MAILLARD-LUYPAERT, Monique et CAUCHIES, Jean-Marie, dir., *Autour de la Bible de Lobbes (1084) : les institutions, les hommes, les productions : actes de la journée d'étude organisée au Séminaire épiscopal de Tournai, 30 mars 2007*, Bruxelles, Facultés universitaires Saint-Louis, 2007, p. 16-17 (Centre de recherches en histoire du droit et des institutions, cahier n°28).

<sup>48</sup> VERDOOT, Jérôme, *Pour des siècles des siècles...* p. 165.

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 168.

<sup>50</sup> TOUSSAINT, François, *Histoire de l'abbaye de Gembloux de l'Ordre de Saint-Benoît*, Namur, Doux fils, 1882, p. 12-13.

<sup>51</sup> *Ibid.*, p. 16.

lieux<sup>52</sup>. Durant la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, la communauté est touchée par un épisode de réforme qui favorise son redressement<sup>53</sup>.

- Saint-Jean-Baptiste de Florennes : Ordre bénédictin, Florennes, comté de Namur, diocèse de Liège. Au début du XI<sup>e</sup> siècle, une église et un chapitre sont fondés en l'honneur de saint Gengulphe par Arnould de Florennes. Cependant, vers 1010, sous la conduite de Gérard de Cambrai, les chanoines sont remplacés par des moines bénédictins. Ce changement de statut fait placer la communauté sous le patronage de Saint-Jean-Baptiste<sup>54</sup>. L'abbaye connaît, au cours de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, une période de troubles obligeant ses membres à quitter les lieux<sup>55</sup>. Au début du siècle suivant, les moines prennent part à la reconstruction de leur établissement qui devient un modèle à destination des abbayes voisines<sup>56</sup>.
- Floreffe : Ordre des Prémontrés, Floreffe, comté de Namur, diocèse de Liège. L'abbaye est fondée en 1121 par Norbert Xanten, fondateur de l'Ordre des Prémontrés et cela à la demande du comte Godefroid de Namur et de son épouse Ermensinde. L'appui des comtes namurois se poursuit au cours des siècles suivant. L'établissement connaît une période troublée au cours du XIII<sup>e</sup> siècle suite aux différents conflits que subit le territoire namurois à cette époque<sup>57</sup>. Floreffe participe à la fondation de nombreux établissements, tant dans ses environs qu'en France et dans l'Empire germanique<sup>58</sup>.
- Prieuré et béguinage d'Oignies : Ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin Oignies, Aiseau-Presle, comté de Namur, diocèse de Liège. Vers 1180, une famille issue de Walcourt s'installe à proximité de l'ancienne chapelle Saint-Nicolas. Sa volonté est d'y fonder une communauté religieuse. Vers 1192, l'établissement fait son entrée dans l'Ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin<sup>59</sup>. Le prieuré

---

<sup>52</sup> *Ibid.*, p. 113.

<sup>53</sup> *Ibid.*, p. 137.

<sup>54</sup> DIERKENS, Alain et DESPY, Georges, *Abbayes et chapitres ...* p. 264.

<sup>55</sup> BERLIÈRE, Ursmer, *Monasticon belge*, t. I : Provinces de Namur et de Hainaut, Liège, Centre national de recherches d'histoire religieuse, 1961, p. 11.

<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>57</sup> BARBIER, Joseph et BARBIER, Victor, *Histoire de l'abbaye de Floreffe de l'ordre de Prémontré*, Namur, Wesmael-Charlier, 1880, p. 107.

<sup>58</sup> KERVYN, Marie-Thérèse, « Le rayonnement de l'abbaye » dans GILLET-MIGNOT, Patricia et WARZÉE, Gaëtane, dir., *L'ancienne abbaye de Floreffe, 1121-1996*, Namur, Ministère de la région wallonne, 1996, p. 19 ( Etudes et documents, monuments et sites, 2).

<sup>59</sup> TOUSSAINT, François, *Histoire du monastère d'Oignies, de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin*, Namur, Doux fils, 1880, p. 6.

connait une période de déclin au cours du XV<sup>e</sup> siècle mais la situation est rapidement relevée par une série de réformes<sup>60</sup>. Une communauté de femmes pieuses, considérée comme un béguinage, voit également le jour à proximité du monastère<sup>61</sup>. C'est là que s'installe, vers le début du XIII<sup>e</sup> siècle, la réputée Marie d'Oignies. Sa dévotion attire sur les lieux Jacques de Vitry qui devient son confesseur<sup>62</sup>. Les activités du béguinage semblent cesser vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>63</sup>. Le prieuré se maintient quant à lui encore pendant plusieurs siècles<sup>64</sup>.

### 3. Conclusion de la première partie

Nous venons de le constater, ce n'est pas par pur hasard si un grand nombre de communautés religieuses deviennent cisterciennes au début du XIII<sup>e</sup> siècle. Ces fondations s'ancrent dans un vaste processus que plusieurs auteurs nomment « mouvement d'efflorescence cistercienne ». L'Ordre de Cîteaux est le plus répandu au sein du diocèse liégeois. Pour le comté namurois en particulier, nous constatons une importante concentration de moniales, principalement aux alentours directs de Namur. Les abbayes masculines y sont, au contraire, peu établies. Ceci explique sans doute le fait que ce soient les abbés d'Aulne et de Villers, hors du comté, qui détiennent la paternité des religieuses. De plus, comme nous l'avons vu ci-dessus, ces deux établissements bénéficient d'une grande renommée au sein de l'Ordre.

L'objectif de cette première partie est également de fournir une vue d'ensemble des établissements ayant existé autrefois dans le voisinage de Soleilmont. Nous avons remarqué qu'ils se développaient selon des schémas communs et connaissaient une existence relativement semblable. Ces abbayes, tant féminines que masculines, cisterciennes ou issues d'autres ordres, entretiennent également des relations entre-elles. Plusieurs communautés présentées ici seront encore évoquées dans les prochains chapitres.

Si l'abbaye de Soleilmont fait son entrée dans l'Ordre cistercien au cours du XIII<sup>e</sup> siècle, c'est parce qu'elle se place dans une situation qui lui est favorable. L'abbaye va

---

<sup>60</sup> *Ibid.*, p. 73-74.

<sup>61</sup> FICHEFET, Jean, *Histoire du prieuré de l'Eglise Saint-Nicolas (chanoine réguliers de Saint-Augustin) et du béguinage d'Oignies*, Aiseau, Administration communale, 1977, p. 56.

<sup>62</sup> *Ibid.*, p. 57-58.

<sup>63</sup> *Ibid.*, p. 61.

<sup>64</sup> *Ibid.*, p. 121.

connaître un destin similaire aux communautés voisines. Nous en verrons les détails tout au long de la troisième partie de cette recherche.



## DEUXIÈME PARTIE : PRÉSENTATION DES SOURCES

Dans le cas de cette recherche, la majorité des textes nous est parvenue sous forme d'édition. Bien que tout à fait intéressants et indispensables dans le cas présent, les textes édités présentent néanmoins leurs limites en termes de données codicologiques et diplomatiques, qui sont tant de précieux éléments à prendre en considération dans l'analyse des sources médiévales. Les documents ont également subi, parfois erronément, des corrections et des modifications de la part de leur éditeur. Il faut donc rester prudent quant à leur utilisation.

Tout d'abord, nous verrons la méthode utilisée pour repérer et dépouiller la documentation relative au sujet. Ensuite, les différentes sources utilisées seront présentées. Elles sont classées en deux catégories, d'une part les sources issues de l'abbaye de Soleilmont et d'autre part, les sources provenant d'autres institutions ou attachées à différentes personnalités.

### **1. Méthodologie**

Concernant la méthode, l'objectif était évidemment de relever un maximum de sources relatives à l'abbaye de Soleilmont. La recherche fut la plus longue étape de ce travail. Les archives ayant été dispersées au fil du temps, il a fallu s'armer de patience pour en dénicher la moindre trace.

La première étape fut consacrée à la lecture des différents tomes du *Monasticon belge*. L'œuvre d'Ursmer Berlière offre une solide, bien qu'ancienne et non exhaustive, bibliographie sur les différentes communautés religieuses qui ont existé dans nos régions. Ce point de départ a permis de dégager une série de documentations et de sources à dépouiller. A côté de cela, la consultation de divers ouvrages et articles portant sur l'histoire de Soleilmont est venue combler cette liste.

Le dépouillement de ces documents a également révélé le nom d'institutions et de personnages liés à l'abbaye. Après avoir examiné les documents provenant de Soleilmont, nous nous sommes attachés à consulter les archives des autres établissements religieux implantés dans l'entourage plus ou moins éloigné de notre communauté. Avant de se rendre au sein des dépôts d'archives, les différentes éditions existantes ont été analysées. Ensuite,

un passage aux Archives de l'État fut indispensable pour enrichir le corpus documentaire. Enfin, nous ne pouvions passer à côté de l'analyse des statuts du Chapitre général de Cîteaux.

A côté des archives, d'autres types de sources ont également été pris en compte dans cette étude. En tant que chefs de l'Eglise, les papes sont fréquemment intervenus dans les affaires monastiques. C'est pourquoi les documents pontificaux ont été inclus dans nos investigations. Pour ce faire, les bases de données *Aposcripta* et *Ut per litteras apostolicas* répertoriant les lettres pontificales datant des XII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècles ont été consultées. Curieusement, aucun résultat n'en est ressorti. Il a donc fallu recourir à la version « papier » et se pencher sur les ouvrages de la collection *Registres des papes du XIII<sup>e</sup> siècle*. Enfin, les chroniques et récits locaux, en tant que témoins des événements passés, ont également fait l'objet d'un dépouillement.

Il faut bien le dire, une part importante de ces recherches a mené à une impasse. Nous n'avons pu y dégager qu'un trop faible nombre de données relatives à Soleilmont. Il convient tout de même d'indiquer les sources dont le dépouillement n'a fourni aucun résultat. En voici la liste :

○ Inventaires et éditions :

- BROUETTE, Emile, « Chartes et documents de l'abbaye d'Argenton à Lonzée » dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. 115, 1950, p. 297-381.
- BROUETTE, Emile, « Inventaire analytique des chartes de l'abbaye de Salzinnes jusqu'en 1370 » dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. 75, 1906, p. 33-87.
- BROUETTE, Emile, « Supplément à l'inventaire analytique des chartes de l'abbaye de Salzinnes ( 1196/7-13250) », dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. 117, p. 197-230.
- MARCHANDISSE, Alain, *L'obituaire du chapitre de Saint-Materne à la cathédrale Saint-Lambert de Liège*, Bruxelles, Palais des Académies, 1991.
- WYMANS, Gabriel, *Inventaire analytique du chartrier de la Trésorerie des comtes de Hainaut*, Bruxelles, Archives Générales du Royaume, 1985.

- Archives conservées au sein du dépôt des Archives de l'Etat à Namur dans le fonds *Archives ecclésiastiques de la province de Namur*<sup>65</sup>:
  - Abbaye d'Argenton:
    - 2916 : chartes et parchemins (1229-1559)
    - 2926 : histoire et administration (1475-1798)
  - Abbaye de Boneffe :
    - 2976 : chartes et parchemins (1248-1587)
  - Abbaye de Grandpré :
    - 2997 : chartes et parchemins (1231-1793)
    - 2998-3000 : cartulaires et copies ( 1210-1764)
  - Abbaye du Jardinnet :
    - 3024 : chartes et parchemins (1232-1585)
    - 3025 : histoire et administration (1232-1792)
  - Abbaye de Marche-les-Dames :
    - 3037 : histoire et administration (1103-1629)
  - Abbaye de Moulins :
    - 3125 : chartes et parchemins (1237-1757)
    - 3129 : Obituaire (XVI-XVIII<sup>e</sup> siècle)
  - Abbaye de Salzinnes :
    - 3194-3198 : chartes et parchemins (1202-1499)
    - 3201 : petit cartulaire contenant des copies de documents de 1202-1562.
    - 3205 : histoire et administration (1195-1597)
- Documents pontificaux :
  - *Aposcripta* (base de données en ligne)
  - *Ut per litteras apostolicas* (base de données en ligne)
  - Collection des *Registres des papes du XIII<sup>e</sup> siècle*
- Chroniques et récits narratifs :
  - GILLES D'ORVAL, « Gesta episcoporum Leodiensium », éd. Johannes Heller dans *Monumenta Germaniæ Historica* SS, t. 25, Hanovre, 1880.

---

<sup>65</sup> BOVESSE, Jean, *Inventaire général sommaire des Archives ecclésiastiques de la Province de Namur*, vol. 1, Bruxelles, Archives Générales du Royaume, 1962.

- JEAN DE HOCSEM, *Chronique*, éd. Godefroid Kurth, Bruxelles, Kiessling, 1927 (Académie royale de Belgique, Commission royale d'Histoire. Recueil de textes pour servir à l'étude de l'histoire de Belgique (série H) ;3).
- JEAN DE STAVELOT, *Chronique*, éd. Adolphe Borgnet et Stanislas Bormans, Bruxelles, Hayez, 1861 (Académie royale de Belgique. Commission royale d'histoire. Publications in-4 (série A) ; [10/1]).
- JEAN D'OUTREMEUSE, *Ly myreur des histours*, éd. Adolphe Borgnet et Stanislas Bormans, Bruxelles, Hayez, 1864-1887 (Académie royale de Belgique. Commission royale d'histoire. Publications in-4 (série A) ; [11].
- DOM NORBERT HERSET, *Chronicon Alnense*, éd. Bernard de Give, Thuin, Ed. privée Cathula, 1978 (Cathula ; 10, 11 Cathula. Series Alnensis ; 1)
- « Cronica Villariensis monasterii (1146-1250 »), éd. Georg Waitz dans *Monumenta Germaniæ Historica*, SS, t. 25, 1880.
- *Le Roman de Gillion de Trazegnies*, éd. Stéphanie Vincent, Turnhout, Brepols, 2010 (Textes vernaculaires du Moyen Âge ; 11).

## 2. Sources issues de Soleilmont

Soleilmont a vu ses archives disparaître au cours du temps. Les sources nous sont donc parvenues uniquement sous formes d'éditions réalisées principalement aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles par des historiens et auteurs locaux. Les archives datant du Moyen Age sont assez rares et on compte un nombre plus important, quoique toujours faible, de documents pour les périodes postérieures. Par ailleurs, les sources et les travaux ne font jamais référence à la bibliothèque ou à un *scriptorium* desquels auraient été conservés des manuscrits et d'autres documents remarquables. L'unique donnée relative aux travaux d'écriture nous est fournie par l'obituaire sur lequel nous nous pencherons dans un instant. Il est fait mention d'une donation ayant servi à l'achat de parchemin en vue de la confection d'antiphonaires<sup>66</sup>. Parmi les documents à la disposition des chercheurs aujourd'hui, nous pouvons citer les copies modernes d'un obituaire et d'un censier, un chartrier et une histoire de la fondation de l'abbaye rédigée par le confesseur de la communauté en 1726. Il s'agit ici de présenter les sources dans leur ensemble. Les données exploitées seront développées tout au long de la recherche.

---

<sup>66</sup> « Madame Jaqueline de Lanoy, Dame de Fontenoy, qui nous a fait beaucoup de bien en son vivant, et qui nous a laissé par testament 30 fl(orins), qui ont servi à acheter du parchemin pour faire de nouveaux antiphonaires » VAN SPILBEECK, Ignatius, *Obituaire de l'Abbaye de Soleilmont, de l'ordre de Cîteaux*, Malines, Godenne, 1894, p. 67 (25 décembre)

A côté des sources écrites, l'archéologie peut également apporter des renseignements importants. En effet, la communauté eut en sa possession plusieurs objets dont l'analyse montre qu'ils sont des indicateurs de la vie de la communauté et de l'évolution de ses pratiques tant liturgiques que socio-économiques. Les différents chantiers de construction et de transformation qu'a connu l'établissement témoignent eux aussi de la vie de l'abbaye.

### 2.1. Obituaires

Comme chaque communauté monastique, Soleilmont possède un registre nécrologique. Il s'agit d'un volume dans lequel sont inscrits, selon l'ordre du calendrier, les noms des défunts liés au monastère. On y retrouve les membres de la communauté, leurs parents, les convers et converses, les familiers et familières et tout autre bienfaiteur. La lecture se fait au chapitre, lieu où se rassemblent les membres pour discuter de la conduite des affaires, ou au réfectoire. On y célèbre alors l'anniversaire du décès du défunt. Selon Nicolas Huyghebaert, il est possible de distinguer le nécrologe de l'obituaire. Le nécrologe a une visée plus liturgique. L'obituaire quant à lui, se rapproche davantage d'un document administratif. Dans la pratique, les deux se confondent ou se mêlent dans un même registre<sup>67</sup>.

Selon le chanoine Van Spilbeeck, Soleilmont possédait deux obituaires, l'un conservé dans l'église et l'autre dans la salle capitulaire<sup>68</sup>. C'est ce dernier qui a retenu l'attention de l'auteur. Il s'est attaché à en faire l'édition en 1894. Ce volume rédigé en français est une copie de l'obituaire déjà retranscrit en 1639 par Dom Alexandre Morlet, religieux d'Aulne et chapelain de Soleilmont. Jugé illisible, ce manuscrit a donc fait l'objet d'une réécriture en 1796. Le volume de 391 feuillets se compose d'un avertissement, d'une préface, de l'obituaire, d'une liste des obits à dire, d'une liste des obits à chanter, des obligations de la communauté et de notes relatives à l'utilisation du registre. Rien ne semble indiquer qui en est l'auteur. Cependant, Van Spilbeeck prétend qu'il s'agit d'une religieuse mais aucun élément ne peut confirmer sa théorie. Dans l'Avertissement, rédigé à la première personne du singulier, le copiste expose les motivations de son entreprise, sa méthode de travail ainsi que les corrections apportées. En effet, il s'est, selon lui, attaché à restituer les personnalités aux bonnes dates. Il met également en garde contre les lacunes de son travail : *A cause de la difficulté de lire les écritures de ce temps-là, il m'est échappé sûrement bien*

---

<sup>67</sup> HUYGHEBAERT, Nicolas, *Les documents nécrologiques*, Turnhout, 1972, p. 35. (Typologie des sources du Moyen âge occidental, 4)

<sup>68</sup> VAN SPILBEECK, Ignatius, *Obituaire...* p. 2.

des fautes. Il poursuit en conseillant de conserver l'ancien registre : *C'est pourquoi, il convient de garder le vieux qui pourrait être utile...*<sup>69</sup>.

Au regard des registres nécrologiques d'autres communautés, l'obituaire présenté ici ne pèse pas bien lourd. On y trouve rarement plus de deux ou trois mentions par date. Les personnalités inscrites s'étalent essentiellement du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, la plus récente datant de 1854. Nous retrouvons quelques mentions pour les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Cependant, la datation fournie par Van Spilbeeck pour ces notices semble quelque peu douteuse. Il convient donc de s'en méfier. Pour les XVII, XVIII et XIX<sup>e</sup> siècles, le copiste a ajouté de manière plus systématique les années. Pour ce qui est du reste, les dates ne nous sont communiquées que par le travail réalisé par l'éditeur. Celui-ci a tenté, dans la mesure du possible, de livrer quelques informations sur les personnages cités. Il faut néanmoins rester prudent face ces indications parfois erronées et dont il ne fournit que rarement la provenance. Nous pouvons également remarquer que ce ne sont pas toujours les dates de décès qui sont indiquées. De plus, quelques personnes sont signalées à plusieurs reprises dans le registre. En se penchant un peu plus sur la rédaction, nous pouvons noter un certain manque d'uniformité. Dans la majorité des cas, l'auteur se limite à fournir le nom de l'intéressé. Parfois, il y ajoute sa fonction (professe, convers, donate, confesseur...) et son lien avec la communauté. A de plus rares occasions, il fait mention de la teneur du don octroyé, par exemple, ici : *Ob. Vénérable Arnoud Bonck, chanoine de St-Lambert, qui nous a donné 5 muids d'épautre*<sup>70</sup>. Une analyse de l'écriture du texte aurait sans doute permis d'y déceler différentes mains, justifiant ainsi ces dissemblances. Etant un objet utilitaire, le volume devait fréquemment être mis à jour et ce par différents membres. L'édition du texte ne rend évidemment pas compte de ces multiples interventions sur le document. De plus, le volume ayant fait l'objet de plusieurs copies à diverses époques, toute une série d'éléments significatifs a dû disparaître au fil des transcriptions.

Nous pouvons déceler au sein du registre un grand nombre de profils tant laïcs qu'ecclesiastiques. Premièrement, on y retrouve en toute logique les membres de la communauté, abbesses, professes, converses et convers. Ensuite, viennent s'ajouter les familles de ces membres. Ce sont généralement les parents qui y sont inscrits, pour avoir le plus souvent gratifiés la communauté d'une donation en échange de l'entrée de leur fille en son sein. Mais quelques frères, sœurs, oncles et tantes y sont également ajoutés. On y voit

---

<sup>69</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>70</sup> *Ibid.*, p. 40.

aussi indiqué des membres d'autres établissements soit parce qu'ils entretiennent des contacts soit car il s'agit d'anciennes religieuses envoyées dans d'autres couvents. Nous pouvons citer, par exemple, le cas de Nicaise de Harby. Professe de Soleilmont, elle devient abbesse d'Argenton en 1430 : *Ob. V. D. Nicaise du Harby, professe de céans, première Abbesse d'Argenton à la réforme*<sup>71</sup>. On s'étonnera de ne pas voir figurer les noms de grands donateurs tels que les princes, comtes et autres grandes figures laïques dont nous savons qu'ils ont effectivement fait part de générosité à l'abbaye, comme, par exemples, les comtes de Namur. On ne saurait dire précisément la raison de cette absence. Mais il est certain qu'il doit s'agir d'un choix délibéré et non d'un oubli. Peut-être plaçait-on ces grandes personnalités à part, dans un autre registre. Nous en voyons d'une certaine manière l'exemple à Marche-les-Dames où l'obituaire était scindé en deux parties, la première réservée aux moniales, aux membres d'autres congrégations et aux principaux bienfaiteurs et la seconde destinée aux membres de la famille des religieuses et aux relations secondaires<sup>72</sup>. Cette hypothèse peut être appuyée par Van Spilbeeck qui prétend que la communauté possédait deux volumes nécrologiques. Toutefois, selon lui, le second ne serait qu'un résumé lacunaire du premier document.

Les sources nécrologiques revêtent un grand intérêt pour l'Histoire mais plus particulièrement pour l'histoire monastique. Bien qu'elles témoignent des pratiques liturgiques, elles sont, avant tout, d'excellents indicateurs de la situation sociale du monastère. Au travers des noms inscrits, nous pouvons connaître les différentes personnalités avec lesquelles moines et moniales entretenaient des contacts. En comparant les différentes sources et en s'appuyant sur les quelques informations fournies par l'éditeur, on peut aisément parvenir à identifier un grand nombre de personnes. Malheureusement, beaucoup demeurent toujours inconnues. Quoiqu'il en soit, l'obituaire de Soleilmont reste une source de premier choix dans la reconstitution de l'histoire de la communauté. C'est également le document le plus mobilisé au cours de notre recherche. Nous nous pencherons plus en détail sur quelques personnalités inscrites au fil des chapitres suivants.

## 2.2. Chartrier

Dans le septième tome de sa collection intitulée *Description analytique de cartulaires et de chartriers accompagnée du texte de documents utiles à l'histoire du*

---

<sup>71</sup> *Ibid.*, p. 63.

<sup>72</sup> BARBIER, Victor et al., *Analectes pour servir à l'Histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. 8, Louvain, Ch. Peeters, 1871, p. 152.

*Hainaut*, Léopold Devillers s'est attaché à dresser la liste des archives de l'abbaye autrefois conservées aux Archives de l'État à Mons<sup>73</sup>. Dans son introduction, Devillers classe les documents en deux catégories. La première se compose de « papiers isolés » et la seconde de pièces réunies dans un volume. Ce sont ces pièces isolées, composant le chartrier, qui ont davantage attiré son attention et sur base desquelles il a réalisé son travail d'analyse. Le chartrier est l'ensemble des actes originaux conservés par la communauté. Les documents peuvent être soigneusement rangés dans un coffre ou une armoire. Le chartrier est souvent confondu avec le cartulaire. Dans ce cas, il s'agit d'un registre renfermant la copie des actes conservés dans le chartrier.

Devillers n'effectue pas à proprement parler une édition des textes. Il ne fournit pour l'essentiel que de brèves descriptions des documents ainsi que leur support et état matériel. Dans quelques cas seulement, il en livre la transcription intégrale. L'ensemble est composé de 163 pièces s'étalant du XIII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Pour la période nous intéressant particulièrement ici, la répartition des actes se fait comme suit : 46 pour le XIII<sup>e</sup>, 9 au XIV<sup>e</sup> et 53 au XV<sup>e</sup> siècle. Pour ce dernier, on remarque un accroissement du nombre d'actes de donations mais aussi d'achats et de ventes. Les documents permettent d'y voir un indicateur de la situation de la communauté au fil des siècles. Concernant la nature des actes, elle est principalement économique et juridique. On retrouve tout d'abord différentes transactions, telles que des donations, des échanges, des ventes, des accensements et arrentements. L'ensemble contient également quelques documents relatifs à des litiges opposant l'abbaye à des particuliers voire d'autres institutions entre-elles. Parmi ceux-ci, on peut citer l'affaire opposant le chapitre Saint-Barthélemy de Liège et la commune de Châtelineau au sujet du bois de *Firchée* dont le chapitre était propriétaire. Le premier acte y faisant mention date du 28 janvier 1258. Une part importante du chartrier concerne cette affaire qui se poursuit jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle.

Léopold Devillers nous informe aussi de l'existence de plusieurs autres ensembles de documents, tels qu'un recueil de 212 chirographes datant de 1363 à 1714, un cahier composé de 14 feuillets reprenant la transcription d'actes du XV<sup>e</sup> siècle passés entre l'abbaye et les communes de Châtelineau et Fleurus et différentes liasses composées de lettres, de titres et papiers appartenant à l'abbaye ainsi que d'extraits de censiers et terriers.

---

<sup>73</sup> DEVILLERS, Léopold, *Description analytique de cartulaires et de chartriers accompagnée du texte de documents utiles à l'histoire du Hainaut*, t. 7, Mons, 1875, p. 1-115.



Même s'il est nécessaire de rester prudent face aux informations, ce travail reste fondamental pour la connaissance des sources mais aussi des rapports qu'entretient la communauté avec son entourage. Il permet également d'avoir un aperçu de la réalité institutionnelle de l'époque. On trouve de nombreuses mentions d'échevinages, de cours et tribunaux. Toute une série de personnages, tels que des chevaliers, des seigneurs, des princes, des ecclésiastiques peuvent également être repérés. Parmi les personnalités les plus importantes qui sont intervenues dans la vie de Soleilmont tout au long de son histoire, nous pouvons citer le duc de Bourgogne Charles le Téméraire, les archiducs Albert et Isabelle ou l'empereur Charles Quint. Étonnamment, très peu d'actes font mention d'autres établissements religieux. Pratiquement aucune communauté namuroise, qu'elle soit masculine ou féminine, n'y figure. Ce sont davantage des institutions liégeoises, tels que les chapitres Saint-Lambert et Saint-Barthélemy, qui sont renseignées. Au cours des chapitres suivants, nous nous pencherons plus attentivement sur les actes mobilisés dans le cadre de cette recherche.

### 2.3. Livre-censier

Parmi les sources éditées au cours du XIX<sup>e</sup> siècle par I. Van Spilbeeck, nous pouvons également citer un livre-censier<sup>74</sup>. Ce registre, sorte de livre de comptes, est destiné à relever les différentes sommes perçues ou dues par le monastère en fonction des rentes et cens établis sur ses terres. Termes largement répandus dans la documentation médiévale, cens et rentes sont à rapprocher de la réalité économique de l'époque. Il s'agit, de manière très simplifiée, d'une sorte de loyer perçu, en nature ou en argent, sur un bien.

Selon l'éditeur, le censier de Soleilmont était un volume d'une assez grande dimension composé de feuillets en papier. Il s'agissait d'une copie réalisée en 1786 sur base de plusieurs autres documents. C'est le seul volume du genre appartenant à la communauté qui nous est parvenu. Les titres répertoriés dans le registre s'étalent de 1407 à 1788. On en compte 25 pour le XV<sup>e</sup> siècle, 22 pour le XVI<sup>e</sup>, 26 pour le XVII<sup>e</sup> et 31 pour le XVIII<sup>e</sup>. Le livre est divisé en quatre sections. La première et la seconde détaillent respectivement les rentes et cens perçus par l'abbaye. La troisième traite des rentes dues. Enfin, la dernière

---

<sup>74</sup> VAN SPILBEECK, Ignatius, « Livre censier ou registre aux cens et revenus de l'abbaye de Soleilmont » dans *Documents et rapports de la Société royale d'archéologie, d'histoire et de paléontologie de Charleroi*, t. 13, 1884, p. 161-234.

énumère les charges de trois propriétés appartenant aux moniales : Bénite-Fontaine, Fontenelle et Viesville.

Ce registre est intéressant à bien des égards sur le plan économique et social et plus largement au point de vue historique. Premièrement, il offre un éclairage sur les possessions et les revenus de la communauté à partir du XV<sup>e</sup> siècle. Il aurait été intéressant de comparer ces données avec des informations antérieures afin d'examiner une éventuelle évolution dans la conduite des affaires. Au point de vue social, le volume livre le nom d'un grand nombre de personnalités liées à l'abbaye au travers de leurs transactions. Enfin, chose assez exceptionnelle, ce document nous permet d'identifier plusieurs membres de la communauté. En effet, excepté l'obituaire, les autres sources à notre disposition en révèlent rarement.

#### 2.4. « Histoire de la fondation de l'ancienne abbaye de Soleilmont »

En 1726, Dom Bruno Maréchal, moine d'Aulne et confesseur de Soleilmont durant neuf années, entreprend d'écrire pour les religieuses l'histoire de la fondation de l'abbaye. Dans son « épître dédicatoire », il prétend réaliser ce travail pour que les religieuses puissent en apprendre davantage sur leur passé. Le manuscrit original de 14 sur 17cm et d'une soixantaine de feuillets est toujours conservé par les religieuses. Par ailleurs, le texte a été édité par Oscar Lambot et Edouard Close dans le second tome de leur publication *Gilly à travers les âges*<sup>75</sup>.

Souvent qualifiée de chronique, il s'agit pourtant là d'une histoire assez courte dans laquelle l'auteur y relate bien davantage que les origines de la communauté. Tout d'abord, il s'attarde longuement sur les légendes qui entourent la dénomination de l'abbaye. Il évoque ensuite la fondation de la communauté et son agrégation à l'Ordre cistercien environ un siècle plus tard. Il poursuit en abordant très brièvement la période de relâchement du XIV<sup>e</sup> siècle ainsi que le mouvement de réforme du début du XV<sup>e</sup>. Enfin, il termine son œuvre par une liste commentée des abbesses ayant dirigé Soleilmont. Il débute par Marie de Senzeille, première abbesse après la réforme et termine par l'abbatiate de Jacqueline Colnez, décédée en 1639. Nous pouvons cependant remarquer que la liste se poursuit au-delà de la période couverte par Maréchal. La dernière abbesse mentionnée est Dame Scholastique Daywier, décédée quant à elle en 1805. Les éditeurs nous indiquent alors la présence de trois autres

---

<sup>75</sup> LAMBOT, Oscar, et CLOSE, Edouard, *Gilly à travers les âges*, t. 2, Court-Saint-Etienne, Chevalier, 1925, p. 167.

maines ayant augmenté le travail du confesseur. Cependant, aucun élément ne permet de les identifier.

Il convient d'avoir un regard critique face à cette source. Premièrement, Bruno Maréchal semble écrire à l'intention de l'abbesse Joseph Stainier et pour un usage interne à la communauté. Cependant, il s'adresse également à un « ami lecteur » qu'il informe des lacunes de son travail. En ce qui concerne les sources, celles-ci restent assez obscures. Maréchal indique s'être penché sur des *antiquités*, c'est-à-dire des archives, quelques historiens et sur la tradition. Concernant les historiens, il cite quelques noms comme Fisen ou Grammaye, auteurs connus pour leurs ouvrages sur l'histoire de Liège et de Namur. Il prétend également avoir consulté de rares archives sans dévoiler pour autant leur contenu. Quant à la tradition orale, il semble que ce soit là sa plus grande source d'inspiration. Cependant, aucun élément ne permet de confirmer les allégations de l'auteur. Peut-on penser qu'il ne prend pas la peine de développer ses sources étant donné que son œuvre est supposée rester aux mains des religieuses ? On peut également relever dans ses propos quelques imprécisions et erreurs concernant les dates, l'identité de certaines personnalités voire le déroulement de quelques événements. Tous ces éléments seront développés plus loin.

Quoique assez lacunaire, l'*Histoire de la fondation de l'ancienne abbaye de Soleilmont* offre un important éclairage sur les origines de la communauté et sur sa situation au fil du temps. Au-delà du récit, elle renseigne sur la situation archivistique de l'abbaye au XVIII<sup>e</sup> siècle. Bruno Maréchal ne semble guère en possession d'une masse de documents. Il précise à plusieurs reprises que la documentation a disparu au fil des calamités. D'ailleurs, il écrit, en évoquant l'épisode de peste qui, selon lui, aurait frappé l'abbaye en 1482 : *Le lecteur pourra juger de ce malheur comment leurs archives ont été dissipées*<sup>76</sup>. Nous reviendrons en détail sur cet événement plus tard. De plus, l'auteur indique que cette absence de documents rend impossible de connaître l'identité des abbesses ayant dirigé la communauté entre 1238 et 1414<sup>77</sup>. Il est toutefois possible aujourd'hui de compléter la liste.

Nous aurions pu nous attendre à ce que Bruno Maréchal, en tant que membre privilégié de la petite communauté cistercienne, offre un solide récit de l'histoire de Soleilmont. Cependant, il semble que celui-ci ne soit pas mieux renseigné que les historiens d'aujourd'hui. Au vu des erreurs et omissions présentes, il faut utiliser cette source avec

---

<sup>76</sup> LAMBOT et CLOSE, *Gilly...*, p. 176.

<sup>77</sup> *Ibid.*, p. 176.

grande précaution. De plus, étant confesseur de l'abbaye, Maréchal ne fait pas toujours preuve d'objectivité dans ses propos. L'esprit critique est donc de rigueur dans l'emploi de ce récit.

## 2.5. Apports de l'archéologie

Les traces matérielles peuvent également fournir de précieux indicateurs sur l'histoire des institutions monastiques. Soleilmont eut en sa possession plusieurs objets témoignant d'épisodes particuliers survenus au cours de son existence. Même si cela semble tout à fait ordinaire, rien n'est pourtant laissé au hasard. Certains sont encore visibles aujourd'hui, soit dans les ruines de l'ancienne abbaye ou bien au sein des nouvelles installations de la communauté. Nous en verrons ici quelques exemples.

### *2.5.1. Sources épigraphiques*

L'épigraphie constitue une intéressante source. En effet, l'abbaye conserve un certain nombre de pierres tombales appartenant aux religieuses mais également à quelques laïcs. Elles datent essentiellement des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles mais on retrouve quelques pièces pour les XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Les figures et les épitaphes les ornant ont fait l'objet de retranscriptions qui ont été publiées par Van Spilbeeck en 1890 dans un article intitulé : *Pierres tombales et inscriptions funéraires de l'Abbaye de Soleilmont*<sup>78</sup>. Ces stèles sont tout à fait dignes d'intérêt car elles permettent d'identifier plusieurs membres de la communauté mais également de rencontrer quelques personnalités laïques liées à l'établissement. A plus large raison, ces pierres peuvent témoigner des pratiques funéraires monastiques de l'époque. Certaines sont encore visibles aujourd'hui parmi les ruines de l'abbaye. A côté de ces monuments funéraires, deux pierres commémoratives ont été sauvegardées<sup>79</sup>. Datant de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, elles attestent de la réalisation de travaux au sein de l'établissement. Nous les étudierons de manière plus détaillée au cours de la troisième partie.

### *2.5.2. Un pupitre du XV<sup>e</sup> siècle*

En 2001, Thomas Coomans, archéologue et professeur à la KULeuven, s'est penché sur un objet des plus remarquable : un pupitre appartenant à l'abbesse Jeanne de

---

<sup>78</sup> VAN SPILBEECK, Ignatius, *Pierres tombales et inscriptions funéraires de l'Abbaye de Soleilmont*, Bruxelles, G. Deprez, 1890.

<sup>79</sup> VAN SPILBEECK, Ignatius, « Les cloîtres de Soleilmont : pierres commémoratives et découverte archéologique », dans *Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi*, t. 19, 1893, p. 267-271.

Trazegnies<sup>80</sup>. Dans son article *Le pupitre de la salle du chapitre de Soleilmont et l'abbesse Jeanne de Trazegnies (vers 1500)*, Coomans se penche avant tout sur les circonstances de la réalisation de cette pièce unique et sur sa symbolique. Plus d'un siècle plus tôt, en 1887, Ignace Van Spilbeeck avait également rédigé un article sur ce mobilier qu'il nomme *analoge*<sup>81</sup>. Cependant, il n'apporte que quelques informations d'ordre matériel.

Ce meuble, haut de 137 cm et de style gothique (fig.3), était autrefois conservé dans la salle capitulaire et abritait l'obituaire, que nous avons présenté plus haut, ainsi que la Règle dont on lisait, tel que prescrit par la coutume cistercienne, un chapitre quotidiennement. C'est à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, sous l'abbatiat de Jeanne de Trazegnies, que cet ouvrage semble gagner les murs de Soleilmont. Cette hypothèse peut être appuyée par les figures présentes sur l'objet. On ignore cependant qui en est le commanditaire et de quel atelier il provient. Le pupitre revêt sept armoiries témoignant de l'origine de la religieuse mais également de l'identité de différents bienfaiteurs de la communauté. Le premier écu, qui figure sur le lutrin, partie supérieure sur laquelle se pose le volume à lire, porte les armes écartelées des maisons de Trazegnies et de Hamal ainsi que de l'abbaye d'Aulne (Annexe A). Même si la famille de Trazegnies a longtemps été apparentée à celle des Hamal<sup>82</sup>, rien ne permet toutefois de justifier cette disposition particulière. Ensuite, on retrouve deux blasons portant les armes des Trazegnies, dont un est rehaussé de la crosse abbatiale représentant l'abbesse (Annexe B)<sup>83</sup>.

A côté de cela, plusieurs autres armoiries peuvent être identifiées. Orné de trois merlettes d'argent, le blason de l'abbaye d'Aulne apparaît en toute logique sur le pupitre (Annexe C). Etant l'abbaye-mère de Soleilmont, les relations entre les deux établissements étaient inévitables. D'autant plus qu'au XV<sup>e</sup> siècle, les abbés d'Aulne ont particulièrement soutenu les religieuses dans leur volonté de retour à l'obéissance monastique<sup>84</sup>. Sur un autre écu, nous reconnaissons le collier de la Toison d'Or ainsi que les briquets bourguignons (Annexe D). Selon Thomas Coomans, il s'agirait ici des armoiries de la famille de Lannoy de laquelle est issue l'abbesse Elisabeth de Lannoy, la prédécesseur de Jeanne de Trazegnies.

---

<sup>80</sup> COOMANS, Thomas, « Le pupitre de la salle du chapitre de Soleilmont et l'abbesse Jeanne de Trazegnies (vers 1500) » dans *Cîteaux commentarii cistercienses*, 52/1, 2001, p. 121-138.

<sup>81</sup> VAN SPILBEECK, Ignatius, « L'analoge de l'abbaye de Soleilmont », dans *Documents et rapports de la Société royale d'archéologie, d'histoire et de paléontologie de Charleroi*, 17, 1891, p. 174-176.

<sup>82</sup> PLUMET, Jules, *Les seigneurs de Trazegnies au Moyen Age : histoire d'une célèbre famille noble du Hainaut, 1100-1550*, Buvrinnes, 1959, p. 81.

<sup>83</sup> COOMANS, Thomas, « Le pupitre... p. 375.

<sup>84</sup> *Ibid.*, p. 380.

On ne sait précisément si cela renvoie au père d'Elisabeth, Baudouin I<sup>er</sup>, seigneur de Molembais, ou à son frère aîné également prénommé Baudouin<sup>85</sup>. L'emploi des symboles bourguignons et de la Toison d'Or s'explique par le fait que la famille de Lannoy figurait parmi les conseillers des ducs de Bourgogne. Plusieurs de leurs membres furent également chevaliers de l'Ordre de la Toison d'Or. Cette hypothèse peut être appuyée par l'obituaire qui fait à plusieurs reprises mentions de la famille. Nous reviendrons plus longuement sur la famille de Lannoy plus loin. Enfin, il reste à déterminer à qui appartiennent les dernières armoiries arborant conjointement les lions d'Angleterre et les lys de France (Annexe C)<sup>86</sup>. Selon le contexte de l'époque, Coomans les attribue à Marguerite d'York. Sœur des rois d'Angleterre Edouard IV et Richard III et seconde épouse du duc Bourguignon Charles le Téméraire, Marguerite fut bienfaitrice de nombreuses institutions religieuses. On peut dès lors penser que Soleilmont fut l'une des protégées de la duchesse. L'objet a subi une restauration le privant d'un de ses panneaux originels, remplacé aujourd'hui par un écu fictif<sup>87</sup>. Nous ignorons quel bienfaiteur y fut mis à l'honneur (Annexe D). On s'étonnera par ailleurs de ne pas y voir figurées les armes de la communauté.

Ce meuble est un excellent témoin des relations qu'entretenait la communauté cistercienne avec son entourage le plus prestigieux. Nous étudierons plus en profondeur les raisons de ces présences sur ce mobilier ainsi que l'implication de ces personnalités dans l'histoire de l'abbaye. Le fait qu'il date de la fin du XV<sup>e</sup> siècle montre également toute l'importance que Soleilmont a acquis à cette période car, comme nous le verrons dans le dernier chapitre, l'abbaye va y vivre un épisode majeur.

---

<sup>85</sup> *Ibid.*, p. 377.

<sup>86</sup> *Ibid.*, p. 379.

<sup>87</sup> *Ibid.*, p. 380.



Fig. 3. Lutrin dénommé "analoge", chêne, abbaye de Soleilmont, Gilly, fin du XV<sup>e</sup> siècle (© KIK-IRPA, Bruxelles, cliché A083743).

### 3. Sources extérieures

Face à la légèreté de la documentation issue de Soleilmont, il convient de se pencher sur les sources provenant de l'entourage de la communauté cistercienne et dont la proximité suppose des contacts tant spirituels que socio-économiques. Il s'agit dès lors d'y repérer toutes les mentions de Soleilmont ou de personnages liés, tels que des abbesses, moniales, confesseurs,... Pour ce faire, différents types de sources ont été étudiés : cartulaires, obituaires, testaments, statuts du Chapitre général cistercien,... La majeure partie des documents a également été éditée au cours des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Nous présenterons ici uniquement les documents mentionnant Soleilmont, laissant de côté les autres sources n'ayant pas fourni de résultats et qui ont déjà été citées plus haut.

#### 3.1. Statuts du Chapitre Général de Cîteaux

Depuis le XII<sup>e</sup> siècle, se tient annuellement à Cîteaux le Chapitre général rassemblant tous les abbés de l'Ordre. L'assemblée possède tous les pouvoirs : législatif, exécutif et judiciaire. L'objectif est de légiférer sur tous les aspects de la vie monastique (spirituel, économique, social, architectural, ...) mais également de sanctionner les contrevenants. Le Chapitre est uniquement masculin. Les abbesses n'ont, quant à elles, pas le droit de se rassembler dans de pareilles réunions. Ce sont les abbés-pères qui sont chargés de représenter les intérêts de leurs filles. Afin d'éviter toutes contestations de pouvoir, toute autre association d'abbés est interdite. Au fil des siècles, l'expansion géographique de l'Ordre et les aléas du temps (guerres, famines, épidémies,...) vont empêcher de nombreux abbés de se rendre à Cîteaux pour assister au Chapitre. Ce dernier va donc perdre en autorité au profit de comités plus régionaux<sup>88</sup>.

Au cours des réunions, de nombreux statuts sont édictés soit pour l'ensemble de l'Ordre soit pour une communauté ou un individu particulier. Ces documents sont de précieuses sources témoignant des pratiques monastiques mais également de l'évolution de l'Ordre ainsi que des défis et des obstacles auxquels il a dû faire face au fil du temps. Plusieurs auteurs se sont attachés à éditer ces sources de premier choix. Parmi eux, nous pouvons citer Joseph-Marie Canivez et son œuvre *Statuta capitulorum generalium ordinis*

---

<sup>88</sup> BOLLY, Jean-Jacques, DUVOSQUEL, Jean-Marie, LEFÈVRE, Jean-Baptiste et MISONNE, Daniel, *Monastères bénédictins et cisterciens...*p. 117.



*Cisterciensis : ab anno 1116 ad annum 1786*<sup>89</sup> ou encore Bernard Lucet et son ouvrage *Les codifications cisterciennes de 1237 et de 1257*<sup>90</sup>.

Les moniales ont bien entendu fait l'objet de nombreuses décisions, notamment quand il a fallu intégrer dans l'Ordre le flux incessant de nouvelles recrues. Comme toutes communautés cisterciennes, Soleilmont est mentionnée à quelques reprises dans les décisions capitulaires tant lors de son affiliation au XIII<sup>e</sup> siècle que lors de l'épisode de réforme du début du XV<sup>e</sup> siècle. Ces documents permettent également de déterminer la position de Cîteaux à l'égard de notre petite communauté.

### 3.2. Obituaires

En tant qu'indicateurs sociaux par excellence, plusieurs obituaires ont également été consultés. Parmi l'ensemble des registres dépouillés, seuls deux ont retenu notre attention. Il s'agit des registres des abbayes de Marche-les-Dames et d'Argenton. L'obuaire de Marches-les-Dames est édité par Victor Barbier dans le huitième tome des *Analectes pour servir à l'Histoire ecclésiastique de la Belgique*. Quant à celui d'Argenton, la version consultée ici est conservée aux Archives de l'État à Namur<sup>91</sup>. Les deux volumes contiennent chacun des mentions de personnalités attachées à Soleilmont. Les raisons de ces présences seront évoquées ultérieurement, en troisième partie.

### 3.3. Chartriers et cartulaires

En tant qu'abbaye-mère, nous nous attendons à ce que les archives de l'abbaye Saint-Landelin d'Aulnes, conservées aux Archives de l'État à Mons, regorgent de sources relatives à Soleilmont. Hélas, seuls trois documents peuvent être mentionnés ici. Premièrement, le cartulaire AEM.16.003-1 abrite l'acte relatif à l'inspection de la communauté par les abbés de Grandpré, Villers et du Val-Saint-Lambert ainsi qu'à la désignation d'Aulne en tant qu'abbaye-mère. Ce texte a également été édité en 1789 par Galliot dans son ouvrage *Histoire générale ecclésiastique et civile de la ville et province de Namur*<sup>92</sup>. Daté de 1237,

---

<sup>89</sup> CANIVEZ, Joseph-Marie, *Statuta capitulorum generalium ordinis Cisterciensis : ab anno 1116 ad annum 1786*, 8 v., Louvain, Revue d'histoire ecclésiastique, 1933-1941 (Bibliothèque de la Revue d'histoire ecclésiastique ; 9-13, 14, 14A, 14B).

<sup>90</sup> LUCET, Bernard, *Les codifications cisterciennes de 1237 et de 1257*, Paris, CNRS, 1977 (Sources d'histoire médiévale, 9).

<sup>91</sup> Archives de l'Etat à Namur (AÉN), Abbaye d'Argenton, obuaire, AÉN 2918.

<sup>92</sup> Archives de l'Etat à Mons (AÉM), Abbaye d'Aulne, cartulaire, AEM.16.003 –1, f° 26v ; GALLIOT, Charles François Joseph, *Histoire générale ecclésiastique et civile de la ville et province de Namur*, vol. V, Liège, 1789, p. 412.

cette acte marque l'entrée de Soleilmont dans l'Ordre cistercien. Ensuite, le même volume renferme deux actes datant de 1248 et relatifs à la vente de terres aux abbayes d'Aulne et Soleilmont<sup>93</sup>.

Conservés aux Archives de l'État à Namur, le chartrier de l'abbaye Notre-Dame du Vivier de Marche-les-Dames<sup>94</sup> et les cartulaires de l'abbaye de Moulins<sup>95</sup> possèdent chacun un acte mentionnant la communauté. Concernant Notre-Dame du Vivier, il s'agit d'un acte daté de septembre 1418 dans lequel Jean, abbé de Cîteaux, autorise Soleilmont et Marches-les-Dames à célébrer annuellement le décès du comte Guillaume II de Namur. Les cartulaires de Moulins détiennent quant à eux des actes relatifs au remplacement des moniales par des moines, tel que décidé par le Chapitre général de Cîteaux en 1414. Nous en verrons les circonstances. Nous pouvons repérer quelques mentions de Soleilmont parmi ces documents. L'édition est publiée dans la collection *Analectes pour servir à l'Histoire ecclésiastique de la Belgique*<sup>96</sup>. Toujours aux Archives de l'État à Namur, on peut également citer les comptes de l'abbaye d'Argenton pour les années 1432-1452<sup>97</sup>. Ce document fait mention de l'abbesse Nicaise de Harby. Or, comme nous le verrons plus tard, celle-ci fut, au départ, professe de Soleilmont.

Le chartrier des Dominicains de Liège<sup>98</sup>, conservé aux Archives de l'État à Liège, renferme un testament, en français, citant Soleilmont. Il s'agit de celui d'une liégeoise nommée Helvis d'Aix. Il est daté de mars 1272. L'édition du texte figure dans un article publié par Léon Halkin dans le tome 44 du *Bulletin de l'institut archéologique liégeois*<sup>99</sup>.

Voici donc ce qu'il résulte du dépouillement des cartulaires et des chartriers provenant d'autres établissements. Nous pouvons le voir, les résultats sont assez maigres et bien en dessous de nos attentes.

---

<sup>93</sup> AÉM, Abbaye d'Aulne, cartulaire, AÉM.16.003 –1, f°228-228v ; *Ibid.*, f°228v-229.

<sup>94</sup> AÉN, Abbaye de Marches-les-Dames, chartrier, AÉN 3035.

<sup>95</sup> AÉN, Abbaye de Moulins, cartulaire, AÉN 3126, f°35v-36. ; AÉN, Abbaye de Moulins, cartulaire, AÉN 3127.

<sup>96</sup> BARBIER, Victor et al., *Analectes...* t. 8, p. 5-10.

<sup>97</sup> AÉN, Abbaye d'Argenton, comptes, AÉN 2932, f°16.

<sup>98</sup> Archives de l'Etat à Liège (AÉL), Couvent des Dominicains de Liège, Chartrier, I, n°29.

<sup>99</sup> LAUWERS, Michel, « Testaments inédits du chartrier des Dominicains de Liège (1245-1300) » dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, Vol. 154, 1988, p. 187. ; HALKIN, Léon, « La Maison des Bons-Enfants de Liège », dans *Bulletin de l'institut archéologique liégeois*, t. 44, 1940, p. 45.

### 3.4. Testaments princiers.

Il est de coutume, au Moyen Age, de faire un don aux institutions religieuses afin, par exemple, que celles-ci puissent prier pour l'âme d'un défunt. Les donations peuvent provenir de différentes personnalités telles que la famille des membres, des voisins mais également des grandes figures comme des princes et souverains<sup>100</sup>. Ces documents sont intéressants à bien des égards et, notamment, car ils livrent les noms de nombreuses institutions religieuses de l'époque.

Parmi les sources provenant de personnalités ou d'institutions laïques, plusieurs testaments, dont trois princiers, suscitent notre intérêt. Il s'agit des testaments de Marguerite de Flandre, Marie d'Artois et Robert de Namur. Tous les trois font des dons à Soleilmont. Le cartulaire de l'abbaye de Flines, édité par Edouard Hautcoeur en 1873, abrite le testament de Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut<sup>101</sup>. D'une grande piété, la comtesse fait figurer, dans cet acte daté de novembre 1273, toute une série de donations à l'égard de nombreuses communautés religieuses dont Soleilmont. Similairement, les comtes de Namur ont fait part de quelques legs à l'abbaye. Marie d'Artois, épouse de Jean I<sup>er</sup> de Namur, et son fils Robert fondent tous deux une pitance afin qu'on y célèbre un obit à l'anniversaire de leur mort. Ces deux documents présents dans le chartrier des comtes de Namur et conservés aux Archives de l'Etat à Namur ont été édités par Charles Piot dans *l'Inventaire des chartes des comtes de Namur : anciennement déposées au château de cette ville*<sup>102</sup>. Le testament de Marie d'Artois est daté du 18 janvier 1366<sup>103</sup> tandis que celui de Robert de Namur date du 12 février 1367<sup>104</sup>.

Il est important de préciser que Soleilmont n'est pas la première visée par ces legs. Elle se situe à égal des autres établissements namurois, tels que Salzinnes, Argenton, Marches-les-Dames, le Jardinnet,... De plus, on ne retrouve pas de trace de ces dons ni même de leurs auteurs dans les sources de l'abbaye. A côté de ces actes princiers, Soleilmont est désignée dans d'autres testaments que nous évoquerons au fur et à mesure de ce travail.

---

<sup>100</sup> MAGNANI, Elina, « Le don au Moyen Age. Pratique sociale et représentations. Perspectives de recherche », dans *Revue du MAUSS*, n°19, 2000, p. 311.

<sup>101</sup> HAUTCOEUR, Edouard, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. 1, Lille, 1873, p. 194.

<sup>102</sup> PIOT, Charles, *Inventaire des chartes des comtes de Namur: anciennement déposées au château de cette ville*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 1890.

<sup>103</sup> PIOT, Charles, *Inventaire des chartes...* p. 282-285.

<sup>104</sup> PIOT, Charles, *Inventaire des chartes...* p. 290-291.

### 3.5. Sources « isolées »

A côtés des sources présentées ci-dessus, quelques autres documents peuvent venir compléter la liste. Ce sont des textes édités dans des revues locales ou des monographies portant sur un sujet spécifique, comme l’histoire d’une localité ou d’une institution particulière. Dans la majorité des cas, il s’agit d’éditions isolées appuyant les dires de l’auteur et dont on en ignore bien souvent la provenance. Par ailleurs, ils sont souvent oubliés voire méconnus des auteurs anciens. C’est donc parfois par pur hasard, mais avec grande satisfaction, qu’ils sont découverts.

L’ouvrage *Annales historiques de la commune de Farciennes*, publié par Joseph Kaisin, contient quelques actes se rapportant à la relation entre Soleilmont et l’abbaye de Floreffe<sup>105</sup>. Van Spilbeeck publie plusieurs autres documents du XV<sup>e</sup> siècle relatifs à des donations faites à la communauté. Quelques extraits portant sur la fondation de l’abbaye de Marche-les Dames et la réforme du XV<sup>e</sup> siècle ont été publiés par plusieurs auteurs. Nous pouvons citer le chanoine François Toussaint et son *Histoire de l’abbaye de Marche-les-Dame*<sup>106</sup> ou encore Victor Barbier et ses *Analectes pour servir à l’Histoire ecclésiastique de la Belgique*<sup>107</sup>. Tous ces textes seront analysés plus loin.

## **4. Conclusion de la deuxième partie**

Comme nous avons pu le constater, Soleilmont ne nous a pas laissé un grand nombre de documents, contrairement à d’autres institutions monastiques pour lesquelles nous conservons un corpus documentaire plus fourni. On le sait, la majeure partie de ses archives disparurent dans le bombardement qui frappa le dépôt des Archives de l’État à Mons en mai 1940. Le reste se consuma dans l’incendie qui ravagea l’abbaye à la Noël 1963. Néanmoins, nous avons vu, au travers de l’*Histoire* de Bruno Maréchal, que la communauté connaissait déjà au XVIII<sup>e</sup> siècle un certain vide archivistique. Est-ce le signe que la communauté ait subi d’autres calamités ? Peut-être que cette perte de document est tout fait à volontaire ? Nous remarquons également que l’obituaire et le censier ont fait l’objet de copie au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. C’est à cette même époque que le confesseur Bruno Maréchal rédige son histoire de l’abbaye. Il faut sans doute y voir là une raison particulière. Peut-être a-t-on voulu

---

<sup>105</sup> KAISIN, Joseph, *Annales historiques de la commune de Farciennes*, t. 1, Tamines, 1889.

<sup>106</sup> TOUSSAINT, François, *Histoire de l’abbaye de Marche-les-Dames...*

<sup>107</sup> BARBIER, Victor et al., *Analectes pour servir à l’Histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. 22, Louvain, Ch. Peeters, 1890, p. 129-135.

remettre de l'ordre dans les archives de la communauté, éventuellement à la demande du confesseur ? Nous l'avons vu, Soleilmont est également peu présente dans la documentation extérieure. De même, qu'à l'inverse, la présence d'autres établissements religieux dans les sources de l'abbaye reste relativement faible. Est-ce le signe d'un manque de contacts entre la communauté et son entourage ?

Comme nous l'avons déjà mentionné, l'édition des textes a causé la perte d'une série de données. Néanmoins, les documents restent tout à fait utiles et ce pour plusieurs raisons. A côté de l'intérêt purement factuel, les sources informent sur les réalités de l'époque, en termes de vocabulaire, pratiques, coutumes, géographie,... Ils permettent également de recourir à l'emploi de plusieurs sciences auxiliaires à l'Histoire, telles que l'héraldique, la numismatique ou la généalogie. La fragilité du corpus oblige à mener une analyse minutieuse des sources afin de tirer le maximum d'informations.

On s'attachera finalement à louer ces éditeurs du XVIII<sup>e</sup> siècle dont le travail a été d'un grand secours et sans lesquels le passé de l'abbaye aurait sans doute été perdu à jamais. C'est sur base de ce corpus que nous pouvons dès à présent reconstruire l'histoire de Soleilmont et de ses membres.

## TROISIÈME PARTIE : UNE HISTOIRE DE SOLEILMONT

Cette troisième et dernière partie concentre le cœur de la recherche : retracer l'histoire de l'abbaye depuis sa fondation au XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle, période à laquelle elle entre dans une ère de prospérité. Les éléments apportés ici se fondent sur les sources mais également sur les publications des quelques historiens locaux présentés plus haut. En effet, le faible nombre de données relatives aux débuts de l'abbaye nous a contraint à nous pencher sur les récits élaborés au fil du temps. Nous nous sommes également intéressés aux informations provenant d'autres établissements namurois. L'objectif était d'établir des similitudes avec le développement des moniales de Soleilmont.

Cette partie sera divisée en deux chapitres. Dans le premier, nous tenterons de reconstruire les premiers siècles d'existence de l'abbaye. Si la communauté fait son entrée dans l'Ordre de Cîteaux au XIII<sup>e</sup> siècle, des religieuses semblent déjà installées sur les lieux quelques temps plus tôt. Il conviendra donc de se pencher, en premier lieu, sur ses origines souvent contestées. A la suite de quoi, nous pourrions nous plonger dans le développement de l'abbaye en tant qu'établissement cistercien. Il sera également évoqué, au cours de ce chapitre, le XIV<sup>e</sup> siècle et la période de crise qui semble frapper le monde monastique à cette époque. Le deuxième chapitre sera consacré au XV<sup>e</sup> siècle et, plus précisément, au mouvement de réforme qui toucha les abbayes de Cisterciennes namuroises. Nous verrons dans quelles mesures Soleilmont a pris part à cet épisode et quel en fut l'impact sur son existence.

### CHAPITRE 1 : XIII<sup>E</sup>-XIV<sup>E</sup> SIÈCLES : DES ORIGINES À LA CRISE

#### **1. XIII<sup>e</sup> siècle : Soleilmont et ses fondateurs**

##### 1.1. Des origines obscures

Les origines de Soleilmont sont assez incertaines et peu de traces nous permettent d'y apporter des éclaircissements. Les récits que nous connaissons aujourd'hui nous proviennent le plus souvent de la tradition orale qui s'est perpétuée au fil des siècles et dont un grand nombre d'auteurs s'accorde à considérer comme véritable. Si l'abbaye cistercienne est fondée en 1237, les lieux semblent être déjà occupés deux siècles plus tôt. Cependant, il règne une grande confusion autour de la date de fondation de cette première communauté. Dans l'*Histoire de la fondation de l'ancienne abbaye de Soleilmont*, Bruno Maréchal prétend que l'établissement fut fondé par le comte Henri de Namur, dit « l'Aveugle », en 1088. Sa

volonté fut d'y accueillir des moniales bénédictines. Celui-ci désirait également établir un refuge pour les épouses des chevaliers partis pour la première croisade. Selon Maréchal, celle-ci débute en 1080. A la suite de ces événements, les veuves, restées sur place, prirent le voile et vinrent grossir les rangs des Bénédictines. Aucune donnée ne permet de confirmer cette information que Maréchal nous renseigne en ces termes :

*[...] le pieu Henry comte de Namur fonda l'Abbaye de Soleilmont et y établit en l'an 1088 des religieuses de l'ordre de Saint Benoît auxquelles se joignirent plusieurs matrones tant de la ville de Namur que des lieux circonvoisins dont leurs maris s'étoient joints à Godefroid de Bouillon, ce fameux guerrier pour aller à la guerre de la première croisade qui commença l'an 1080<sup>108</sup>.*

Selon d'autres auteurs, Marche-les-Dames aurait également connu une occupation similaire, comme mentionné dans un manuscrit appartenant autrefois à l'abbaye<sup>109</sup>. En voici un extrait :

*Et fut faite icelle Engliese au commencement de plusieurs gentilles femmes de la ville et franchise de Namur par le vouloir et le conseil de monsieur le comte de Namur, a cause de plusieurs gentils hommes et nobles maris et mambours desdites femmes lesquels estoient pour lors en la compagnie de Godefroid de Buillon au conquestre Jerusalemme<sup>110</sup>.*

Ce sont les deux seuls cas connus de ce type d'occupation. En effet, on ne connaît pareille situation pour les autres établissements namurois. Ce choix peut-il s'expliquer par la situation géographique de Soleilmont et de Marches-les-Dames au sein du comté ? Marches-les-Dames se trouve à proximité de Namur tandis que Soleilmont se situe à la frontière. Le comte a-t-il souhaité établir deux refuges pour des raisons d'éloignement ? Nous pouvons toutefois nous questionner sur le statut de ce premier établissement. Ce lieu était-il réellement voué à l'accueil des épouses de croisés ? On prétend également que ces femmes furent accueillies par des moniales de l'Ordre de Saint-Benoît. Or, nous ne connaissons aucune donnée relative à la présence

---

<sup>108</sup> LAMBOT et CLOSE, *Gilly...* p. 171-172.

<sup>109</sup> D'après Victor Barbier, Marches-les-Dames détenait un manuscrit relatant les origines de l'abbaye et l'introduction de la réforme au XV<sup>e</sup> siècle. La copie serait conservée aux Archives de l'État à Namur. On ignore cependant de quand date ces documents et par qui ils ont été réalisés.

BARBIER, Victor et al., *Analectes pour servir à l'Histoire...* t. 22, p. 129.

<sup>110</sup> TOUSSAINT, François, *Histoire de l'abbaye de Marches-les-Dames...* p. 12.

de Bénédictines en terres namuroises à cette époque. Au regard des éléments fournis en première partie, nous pouvons aisément penser qu'il s'agisse d'une interprétation « romanesque » des faits. Il faut sans doute voir là une communauté de dévotes rassemblées sur des terres données par le comte, comme c'est le cas pour de nombreuses institutions au cours de cette période.

Une nouvelle interrogation peut être soulevée quant à la datation proposée. La chronologie établie par Maréchal, ainsi que quelques autres auteurs, pose ici question. Henri ne naît que vers 1110 et ne devient comte de Namur qu'en 1139. Si on prend en considération la datation soutenue par le confesseur, soit 1088, le fondateur serait alors son grand-père, Albert III surnommé « le Pacifique ». Celui-ci prend la tête du comté en 1063 jusqu'à sa mort en 1102<sup>111</sup>. Nous pouvons également réfuter la date du début de la première croisade telle que proposée par Maréchal. En effet, selon lui, elle débute vers 1080. Or, on admet communément que le projet d'expédition militaire à Jérusalem fut prêché par le pape Urbain II en 1095<sup>112</sup>. Rien ne permet de savoir sur quels éléments se basent ces affirmations. Deux hypothèses s'imposent alors : soit il faut attribuer la fondation de cette communauté au comte Albert, soit il est nécessaire de la replacer un siècle plus tard. Malgré cela, le comte Henri l'Aveugle demeure toujours, et pour beaucoup, considéré comme fondateur de l'abbaye.

A propos de l'emplacement choisi, Soleilmont semble assez isolée des autres établissements féminins namurois (*supra* fig. 2). En effet, ceux-ci se concentrent davantage au cœur du comté et à proximité de la ville de Namur. L'abbaye se place plutôt à la frontière du comté de Hainaut et du duché de Brabant. Il s'agit peut-être là d'un choix stratégique de la part du comte. Celui-ci aurait souhaité ériger un établissement religieux en marge de son territoire et y renforcer ainsi sa présence. Les institutions monastiques les plus proches sont le prieuré et le béguinage d'Oignies. A un degré plus local, l'abbaye ressort du baillage de Fleurus<sup>113</sup> et étend son territoire sur les seigneuries de Gilly<sup>114</sup> et Châtelineau<sup>115</sup>.

---

<sup>111</sup> ROUSSEAU, Félix, *Henri l'Aveugle, Comte de Namur et de Luxembourg (1136-1196)*, Liège, Presses universitaires de Liège, 1921, p.13, en ligne sur Open Edition : <https://books.openedition.org/pulg/1168#text>. (page consultée le 4 mai 2022).

<sup>112</sup> HEERS, Jean, *Libérer Jérusalem : La première croisade (1095-1107)*, Paris, Librairie académique Perrin, 1995, p. 7.

<sup>113</sup> DE RADIGUÉS, Henri, « Les seigneuries et terres féodales du comté de Namur » dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. 22, 1895, p. 257.

<sup>114</sup> *Ibid.*, p. 503.

<sup>115</sup> *Ibid.*, p. 250.



En ce qui concerne l'étymologie, histoire et mythe viennent ici se concurrencer. Selon la légende, Soleilmont tirerait son nom du « Mont Soleil », la colline sur laquelle les païens venaient adorer le Dieu du Soleil. Il semblerait que la réalité soit bien moins mystique. Pour certains, cela proviendrait du nom d'un certain Sorel, qui habitait alors sur le territoire. Cette hypothèse repose sur l'utilisation du nom *Solrelmont* dans les premiers actes. Soleilmont se décline sous différentes variantes selon les sources et selon l'époque. On peut dès lors repérer deux modèles d'écriture. Le premier s'établit sur l'utilisation de *Sorel* et de ses déclinaisons : *Sorello Monte* (1252)<sup>116</sup>, *Soreaumont* (1273)<sup>117</sup>, *Sorialmont* (1366)<sup>118</sup>. Le second se construit sur base du terme *Solis* : *Solismons* (1237)<sup>119</sup>, *Solismontis* (1239)<sup>120</sup>, *Solismonte* (1413)<sup>121</sup>. Cette variante est la plus fréquemment utilisée dans les textes en langue latine. Cependant, dans un acte de 1185, rédigé en latin, Enguerrand d'Orbais, seigneur de Bioul, lègue à l'abbaye de Floreffe son alleu de *Solrel mont*<sup>122</sup>.

Parmi les autres événements connus pour cette époque, on raconte qu'en 1146 Bernard de Clairvaux séjourna au sein de la communauté<sup>123</sup>. En remerciement de l'accueil reçu, le moine aurait offert aux religieuses une somptueuse étole brodée de motifs géométriques, dénommée plus tard *étole de Saint Bernard*<sup>124</sup>. L'abbaye semble bien avoir été en possession d'un tel objet, même si son lien avec le Cistercien ne peut être établi avec certitude. Cependant, cet épisode, s'il eut réellement lieu, vient appuyer l'hypothèse de la fondation de la première communauté en 1088.

Voici donc les seules données que nous possédons pour cette page de la vie de Soleilmont. Les origines de l'abbaye suscitent de nombreuses légendes. Aucune source ne peut venir appuyer ou, au contraire, contredire les informations en notre possession. Il est donc nécessaire de les employer avec prudence et esprit critique. Nous avons malgré tout pu y apporter quelques corrections et éclaircissements.

<sup>116</sup> BARBIER, Victor, *Histoire de l'abbaye de Floreffe*... p. 107.

<sup>117</sup> HAUTCOEUR, Edouard, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*... p. 194.

<sup>118</sup> PIOT, Charles, *Inventaire des chartes* ... p. 283.

<sup>119</sup> AÉM, Abbaye d'Aulne, cartulaire, AEM.16.003 –1, f° 26v.

<sup>120</sup> VAN SPILBEECK, Ignatius, *Archives de Soleilmont*, Mons, Manceaux, 1885, p. 11.

<sup>121</sup> CANIVEZ, Joseph-Marie, *Statuta* ..., vol. IV, p. 196.

<sup>122</sup> BARBIER, Victor, *Histoire de l'abbaye de Floreffe de l'ordre de Prémontré*, t.2, Namur, Douxfils-Delvaux, 1892 p. 42. ; DE RADIGUÉS, Henri, « Les seigneuries et terres féodales du comté de Namur »... p. 26.

<sup>123</sup> BASTIEN, Josse, *Les grandes heures* ... p. 26 ; KAISIN, Joseph, *Annales historiques* ...p. 31.

<sup>124</sup> LAMBOT et CLOSE, *Gilly*... p. 223.

## 1.2. Intégration dans l'Ordre cistercien

L'abbaye, telle que nous la connaissons aujourd'hui, date de 1237. C'est sous l'influence du comte Baudouin de Namur<sup>125</sup>, ainsi que celle de la comtesse de Flandre et de Hainaut<sup>126</sup>, que le monastère se développe. Cette-dernière fait don aux religieuses de plusieurs biens afin d'agrandir leur domaine. Dans un acte du 11 juillet 1237, le comte Baudouin, ratifie la donation faite par la comtesse. Un grand nombre d'auteurs s'accorde à dire qu'il s'agit de la mère de Baudouin, Yolande de Courtenay. Cependant, celle-ci décède en 1219. Elle ne peut dès lors pas être donatrice de ces terres ou bien ce legs eut lieu de son vivant, soit environ 20 ans plus tôt. Bien que surnommée « Yolande de Hainaut » et que sa mère, Marguerite d'Alsace, fut comtesse flamande, elle n'est pas pour autant comtesse de Flandre à cette époque<sup>127</sup>. De qui s'agit-il alors ici ? Durant la période qui nous intéresse, la comtesse de Flandre et de Hainaut est Jeanne de Constantinople. Réputée d'une grande piété, la comtesse a pris part au développement de plusieurs abbayes namuroises, comme c'est le cas de Salzinnes et d'Argenton<sup>128</sup>.

Beaucoup considèrent ce document comme la charte de fondation de Soleilmont. C'est suite à cette donation, qu'il est décidé de remplacer les moniales bénédictines par des Cisterciennes. Or, en se penchant sur le texte, on s'aperçoit que l'établissement est déjà cistercien avant cette date : *Dominarum de Solis Monte Cysterciensi ordinis*<sup>129</sup>. Par ailleurs, un texte du Chapitre Général cistercien de 1236 confirme cette hypothèse. Le document (St. 1236/66<sup>130</sup>) fait référence à l'inspection des abbayes de Nazareth et du Val-Saint-Bernard,

---

<sup>125</sup> Baudouin II de Courtenay, fils de Pierre II de Courtenay et de Yolande de Hainaut. Il est nommé empereur latin de Constantinople de 1228 à 1261 et comte de Namur de 1237 à 1256.

HÉLARY, Xavier, « Les Courtenay : la fortune d'une branche de la famille capétienne » dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t.159/1, 2015, p. 99, en ligne sur Persée : [https://www.persee.fr/doc/crai\\_0065-0536\\_2015\\_num\\_159\\_1\\_95488](https://www.persee.fr/doc/crai_0065-0536_2015_num_159_1_95488) (page consultée le 5 mai 2022).

<sup>126</sup> [...] *illustri domina nostra Flandrensi et Hayonensi comitissa* [...]

DEVILLERS, Léopold, *Description analytique*...p. 3.

<sup>127</sup> WAUTERS, Alphonse, « Marguerite d'Alsace » dans ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, *Biographie nationale*, t. XIII, Bruxelles, Bruylant-Christophe, 1894-1895, col. 579, en ligne sur Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique <https://www.academieroyale.be/fr/la-biographie-nationale-personnalites-detail/personnalites/marguerite-de-hainaut/Vrai/> (page consultée le 7 mai 2022).

<sup>128</sup> SIVERY Gérard, « Jeanne et Marguerite de Constantinople, comtesses de Flandre et de Hainaut au XIII<sup>e</sup> siècle », dans DESSAUX, Nicolas, dir., *Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut*, Paris, Somogy, 2009, p. 16.

<sup>129</sup> DEVILLERS, Léopold, *Description analytique*...p. 3.

<sup>130</sup> *Inspection abbatiarum monialium de Nazareth, de Valle Sancti Bernardi et de Solismonte quas petunt dominus Leodiensis episcopus et dux Brabantia et comitissa Flandrensis associari Ordinis* CANIVEZ, Joseph-Marie, *Statuta capitulorum generalium ordinis Cisterciensis : ab anno 1116 ad annum 1786*, vol. II, Louvain, Revue d'histoire ecclésiastique, 1933-1941, p. 168 (Bibliothèque de la Revue d'histoire ecclésiastique ; 9-13, 14, 14A, 14B).

toutes deux situées dans le duché de Brabant, ainsi que de Soleilmont, en vue de leur incorporation à l'Ordre. La demande est introduite par l'évêque de Liège, le duc de Brabant et la comtesse de Flandre. D'après la chronologie, il s'agit respectivement de Jean d'Eppes<sup>131</sup>, Henri II<sup>132</sup> et Jeanne de Constantinople. Le document nous apprend également que la commission d'inspection se compose des abbés de Villers, du Val-Saint-Lambert et de Grandpré : *Committitur de Villari et de Valle Sancti Lamberti et de Grandi prato abbatibus*.

Selon les codes cisterciens, tout établissement souhaitant entrer dans l'Ordre est soumis à une procédure d'inspection : l'*inspectio*. L'objectif est de s'assurer qu'il remplit les conditions nécessaires au respect de la Règle mais également à son bon fonctionnement, à savoir : vivre au sein d'une infrastructure totalement construite avec une clôture fixe, être en possession de revenus suffisants et ne pas dépasser le quota de membres autorisés<sup>133</sup>. Soleilmont semble répondre à toutes ces exigences<sup>134</sup>. Le rapport final d'enquête, daté de mai 1237, est conservé dans le cartulaire de l'abbaye d'Aulne puisque c'est son abbé qui est désigné en qualité d'abbé-père<sup>135</sup>. Le texte n'exprime pas de manière précise le statut de la communauté. Il ne désigne également pas l'ordre à laquelle appartiennent les habitantes. On signale simplement qu'il s'agit d'une maison de moniales nommée « *Solismons* »<sup>136</sup>. Nous pouvons cependant comprendre qu'une institution monastique était déjà bien implantée sur les lieux. Selon Bruno Maréchal, des religieuses sont envoyées de l'abbaye de Flines, située dans le comté de Flandre, afin de venir grossir les rangs de Soleilmont et cela à la demande du comte de Namur. Même si le transfert d'effectifs est fréquent dans cette situation, aucun élément ne permet de confirmer cette théorie.

---

<sup>131</sup> Prince-évêque de Liège de 1229 à 1238.

DARIS, Joseph, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XIII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle*, Liège, Louis Demarteau, 1891, p. 103.

<sup>132</sup> Duc de Brabant de 1235 à 1248

BOLAND, Gustav et LOUSSE, Emile, « Le testament d'Henri II, duc de Brabant (22 janvier 1248) » dans *Revue historique du droit français et étranger*, vol. 18, 1939, p. 355, en ligne su JSTOR : <https://www.jstor.org/stable/43844065> (page consultée le 7 mai 2022).

<sup>133</sup> BOLLY, Jean-Jacques, DUVOSQUEL, Jean-Marie, LEFÈVRE, Jean-Baptiste et MISONNE, Daniel, *Monastères bénédictins et cisterciens*...p. 131 ; LEFÈVRE, Jean-Baptiste, « 9 abbayes de femmes »... p. 37.

<sup>134</sup> *locum, aedificia & possessiones ad eundem locum pertinentes diligenter inspeximus*.

AÉM, Abbaye d'Aulne, cartulaire, AEM.16.003-1, f° 26v.

<sup>135</sup> *Capitulum generale paternitatem et curam domus praeidctae abbati des Alna...*

*Ibid.*

<sup>136</sup> [...] *quod nos dati inspectores domus monialium, quae dicitur Solismons [...]*

*Ibid.*

En 1239, c'est au tour du Pape Grégoire IX de prendre sous sa protection la communauté. Cela se fait par l'intermédiaire de la bulle pontificale *Religiosam Vitam*. Ce texte marque l'entrée de tout établissement monastique au sein d'un ordre. La version adressée à Soleilmont, datant du 23 mars 1239, fut conservée jusqu'en 1963 au sein de l'abbaye avant d'être réduite en cendres. Cependant, on détient l'édition réalisée par Van Spilbeeck en 1885<sup>137</sup>. Le texte confirme tout d'abord les possessions des religieuses. Il cite également les interdictions et obligations relatives au respect de l'observance. Enfin, il condamne tout acte de violence envers l'abbaye et ses membres. Il s'agit à notre connaissance du seul document issu de l'autorité pontificale adressé directement à Soleilmont puisque, comme nous l'avons vu précédemment, le dépouillement des documents pontificaux n'a fourni aucun résultat.

L'intégration de Soleilmont à cette époque n'a rien de particulier puisqu'elle se place dans le mouvement d'« efflorescence cistercienne » que connaît le diocèse liégeois, tel que nous l'avons vu dans la première partie. Plusieurs auteurs prétendent que Soleilmont envoya des religieuses, avec à leur tête une certaine Béatrice, prendre part à la fondation de l'abbaye de Moulins. Cette information est erronée car Moulins fut intégrée à Cîteaux en 1233 donc quelques années avant Soleilmont. Et pour preuve, l'évêque Jean d'Eppes accorda, dans un acte de juillet 1233, l'autorisation de fonder la communauté de l'*Alleu Notre-Dame*<sup>138</sup>. L'analyse des actes épiscopaux, publiée par Françoise Lecomte, ne fait état d'aucun document relatif à Soleilmont.

La liste des abbesses de Soleilmont est difficile à établir puisqu'on nomme très peu de religieuses dans les sources. Plusieurs historiens ont tenté d'en fixer la chronologie mais bien souvent de manière lacunaire ou erronée. La version la plus exhaustive et la mieux documentée nous est cependant livrée par Ursmer Berlière dans son *Monasticon belge*<sup>139</sup>. On ne connaît, pour le XIII<sup>e</sup> siècle, qu'un seul nom d'abbesse. Il s'agit d'une certaine Aléide : « *Aleydis, Dei gratia abbatissa de Sorello Monte* »<sup>140</sup>. Elle est mentionnée dans un acte daté de février 1252 relatif au paiement d'une rente de deux muids et demi d'avoine à

---

<sup>137</sup> VAN SPILBEECK, Ignatius, *Archives de Soleilmont*...p. 11.

<sup>138</sup> LECOMTE, Françoise, *Regestes des Actes de Jean d'Eppes, prince-évêque de Liège, 1229-1238*, Bruxelles, 1991, p. 44.

<sup>139</sup> Nous nous baserons sur cette chronologie pour fixer les abbatiats tout au long de cette recherche.

<sup>140</sup> BARBIER, Victor, *Histoire de l'abbaye de Floreffe*... p. 107.

l'abbaye de Floreffe. On ne saurait toutefois dire s'il s'agit de la première abbesse cistercienne de la communauté.

### 1.3. Vers un accroissement des ressources

Afin de pouvoir se développer, toute institution monastique a besoin de ressources. C'est également une des conditions à l'agrégation d'un établissement au sein de l'Ordre cistercien. Les premiers documents présents dans le chartrier de Soleilmont relèvent tous de la nécessité d'agrandir le territoire. En tant qu'établissement fraîchement cistercien, Soleilmont va bénéficier de nombreux dons. Comme déjà mentionnée, la donation faite par Jeanne de Constantinople va permettre aux moniales d'accroître leur domaine. Celles-ci se voient pourvues d'un bonnier de terre, d'un vivier et d'un moulin ainsi que de l'ensemble des droits à percevoir sur l'utilisation de ce-dernier<sup>141</sup>. De nombreux autres dons vont venir s'ajouter à ceux-ci. Nous signalons ici quelques exemples particuliers.

En juin 1238, les Cisterciennes reçoivent de nouvelles propriétés de la part de *Walterus* [Gauthier], seigneur d'Heppignies, localité proche de Soleilmont. Celui-ci fait don de 40 bonniers de terres situés sur le domaine de *Fontem-benedictum* [Bénite-Fontaine]. Les religieuses vont rester propriétaires de ces terres jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle et vont y accroître leurs possessions au fil du temps. L'acte mentionne également un certain *Jacobi de Condato, domini de Baillieul*. Il s'agit ici de Jacques II de Condé, seigneur de Beloeil<sup>142</sup>. Il est également le suzerain de Gauthier. Celui-ci devait donc obtenir l'autorisation de son seigneur afin de pouvoir aliéner ses biens. Il est également fait don dans ce-même document d'un bonnier sur la terre d'*Ernoschans* [Ernouschans].

Quelques années plus tard, ce même Gauthier vend plusieurs autres biens aux moniales. Dans un acte du 30 septembre 1247, le seigneur d'Heppignies cède 22 bonniers de terres sises à Ernouschans, en échange d'un pré et de 18 bonniers du fief de *Wayas*<sup>143</sup>. Dans un second acte daté du même jour, Jacques de Beloeil valide la transaction faite par

---

<sup>141</sup> [...] *de vivario uno et bonerio prati, de molendino et omni usagio hominum omnium ibidem molentium*. DEVILLERS, Léopold, *Description analytique*...p. 3.

<sup>142</sup> BROUETTE, Emile, « La fixation de la taille de Beloeil (février 1245 ou 1246) », dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. 124, 1959, p. 268.

<sup>143</sup> DEVILLERS, Léopold, *Description analytique*...p. 4-5.

son vassal<sup>144</sup>. La génération suivante figure encore dans les relations de la communauté. Bastien d'Heppignies et Nicolas de Condé poursuivent les affaires menées par leur père<sup>145</sup>.

A côté des dons, Soleilmont fait également l'achat de nouvelles possessions, notamment, par l'intermédiaire de son père, l'abbé d'Aulne. En 1248, Aulne et Soleilmont font l'acquisition, pour la somme de 35 marcs liégeois, de 45 bonniers de terres situés à *Geneffe* et appartenant au seigneur local prénommé Baudouin. Celui-ci avait reçu ce domaine de l'évêque de Liège. Ces possessions sont mises en vente par les exécuteurs testamentaires du propriétaire. Les textes relatifs à cette transaction figurent dans le cartulaire de l'abbaye d'Aulne<sup>146</sup>. Cependant, aucune mention de cet achat et de ces propriétés ne figure dans les archives des Cisterciennes. Des années plus tard, en 1269, l'abbé d'Aulne vend aux moniales des terres situées à *Danremi* [Dampremy] et *Charnoit* [Charleroi]<sup>147</sup>. Ces participations d'Aulne témoignent de la volonté des abbés de prendre part au développement de leurs filles.

Soleilmont figure également, à cette époque, dans plusieurs testaments provenant de régions plus lointaines. Cependant, il est nécessaire de préciser que l'abbaye n'est pas l'unique destinataire de ces legs. Elle se place, le plus fréquemment, au côté des autres communautés cisterciennes namuroises. Nous présentons ici deux cas particuliers. Quoiqu'intéressant, il ne s'agit pas de faire une analyse détaillée de toutes les personnalités et institutions citées dans ces textes. Nous nous intéresserons uniquement aux données relatives à Soleilmont et ses voisines namuroises.

Le premier testament appartient à une Liégeoise nommée Helvis d'Aix et date de 1272. Celle-ci cite, parmi ses légataires, un grand nombre d'institutions mais également de personnalités tant laïques que religieuses. La testatrice ne se limite toutefois pas au territoire liégeois. Plusieurs autres établissements namurois et brabançons y sont aussi mentionnés. Soleilmont, également inscrite, reçoit dix sous de pitance : *A cescun covent, de Vignis, de le Pais Deu, de Marche, de Solières, de Molins, de Walecourt, de Solialmont, d'Argenton, de Boneffe, de Val Floreal et de le Rameie, X s. en pitance*<sup>148</sup>. L'abbaye de Salzinnes ne figure

---

<sup>144</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>145</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>146</sup> AÉM, Abbaye d'Aulne, cartulaire, AÉM.16.003 –1, f°228-228v ; *Ibid.*, f°228v-229.

<sup>147</sup> DEVILLERS, Léopold, *Description analytique*... p. 10.

<sup>148</sup> HALKIN, Léon, « La Maison des Bons-Enfants de Liège » ... p. 47.

étonnamment pas dans la liste. Serait-ce car elle se trouvait déjà dotée d'un nombre important de possessions à cette époque ?

Le second exemple nous plonge dans le testament de Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandre et Hainaut, qui date de 1273<sup>149</sup>. D'une grande piété, la comtesse consacre une part importante de ses richesses aux communautés religieuses. Contrairement au document précédent, les abbayes cisterciennes namuroises ne sont pas rassemblées au sein du texte. Nous constatons également qu'elles ne se placent pas toutes sur un même pied d'égalité en termes de dons obtenus. En effet, Argenton, Soleilmont, Moulins<sup>150</sup> et Boneffe<sup>151</sup> reçoivent chacune dix livres, tandis que le Jardin<sup>152</sup> et Salzinnes en obtiennent vingt<sup>153</sup>. Ces différences peuvent sans doute être justifiées par la réputation de ces établissements. Le Jardin et Salzinnes devaient probablement être dans une position de supériorité par rapport aux autres communautés. Cette fois, c'est Marche-les-Dames qui est absente du texte. S'agit-il d'un oubli ou l'abbaye fut-elle volontairement écartée des dispositions prises par la comtesse ?

Ces deux exemples démontrent que Soleilmont, bien qu'en marge du comté, n'est pas oubliée des bienfaiteurs et se place au côté des autres abbayes de moniales namuroises. Il va sans dire qu'elle devait figurer au sein d'autres actes de ce type, tant la pratique était répandue à l'époque. Cependant, ce sont ici les deux seules données que nous comptabilisons pour le XIII<sup>e</sup> siècle. Nous nous pencherons sur d'autres cas similaires survenus au cours des siècles suivants.

Le XIII<sup>e</sup> siècle marque donc la refondation de Soleilmont en tant que communauté cistercienne. L'abbaye se situe dans une période d'expansion, notamment grâce à l'appui des comtes de Namur mais également de la comtesse de Flandre et de Hainaut. Elle est également soutenue dans son développement par la population locale et son supérieur, l'abbé d'Aulne. Il en est de même pour les autres établissements de moniales cisterciennes qui

---

<sup>149</sup> HAUTCOEUR, Edouard, *Cartulaire de l'abbaye de Flines...* p. 194.

<sup>150</sup> *A Argenton, dis livres pour ce meime; à Soreaumont, dis livres pour ce meime; as Molins, dis livres pour ce meime [...]*

*Ibid.*, p. 199.

<sup>151</sup> *A Boenèfe, dis livres pour ce meime [...]*

*Ibid.*

<sup>152</sup> *Au Jardin, vint livres pour rente à pitance faire au couvent chascun an le jour de mon obit [...]*

*Ibid.*

<sup>153</sup> *A Salesines, vint livres pour ce meime [...]*

*Ibid.*

connaissent une semblable évolution à la même époque. Il semble cependant que cette période faste soit de courte durée. Quelques événements vont venir assombrir les jours des Cisterciennes.

## 2. XIV<sup>e</sup> siècle : Soleilmont au travers des crises

Le XIV<sup>e</sup> siècle est marqué par une période de troubles. C'est un siècle de guerres, de famines, d'épidémies, de conflits politiques,... Cette époque connaît les faits le plus marquants. En 1337, éclate la Guerre de Cent ans opposant, pour de nombreuses années, la France à l'Angleterre<sup>154</sup>. A cela, s'ajoute les nombreux conflits locaux. Les famines et les épidémies se multiplient. C'est l'époque de la Peste noire qui frappe l'Occident dès la seconde moitié du siècle<sup>155</sup>. Le religion subit, elle aussi, une crise. Survient, en 1378, le Grand Schisme d'Occident qui divise l'Eglise Catholique. Tous ces événements provoquent des bouleversements dans de nombreux domaines de la société, qu'ils soient politiques, économiques ou encore religieux. Le monde monastique n'échappe pas à ces fléaux qui vont entraîner désordre et décadence.

### 2.1. Des jours paisibles ?

Aucun des bouleversements évoqués plus haut ne transparait au sein des sources. Nous ne pouvons nous pencher longuement sur le XIV<sup>e</sup> siècle tant l'histoire des Cisterciennes est marquée par un certain vide. Cette époque semble avoir été effacée des mémoires. Cela signifie-t-il que les religieuses vivent une période de tranquillité ? Très peu d'informations sur les faits survenus au sein de la communauté au cours du XIV<sup>e</sup> siècles sont conservées. Nous constatons, d'après l'analyse du chartrier de Devillers, une diminution notoire du nombre d'actes. Seulement neufs sont datés de cette époque. Ceux-ci concernent principalement des transactions effectuées par l'abbaye, telles que des ventes et achats de rentes ou des échanges de terres. Les documents datant, plus particulièrement, de la fin du siècle ne semblent pas directement impliquer les moniales. Il s'agit d'actes de la cour de Jemeppe-sur-Sambre relatifs à la vente de rentes faite à un certain *Stiévenne du Froymont*<sup>156</sup>. Nous ignorons les raisons de la présence de ces documents au sein du chartrier des

---

<sup>154</sup> CONTAMINE, Philippe, *La Guerre de Cent Ans*, Paris, Presses universitaires de France, 2021, p. 4. (Que sais-je ?), en ligne sur Cairn : <https://www.cairn.info/la-guerre-de-cent-ans--9782715408678.htm> (page consultée le 7 mai 2022).

<sup>155</sup> HASQUIN, Hervé, « Une ère de calamités publiques », dans *La Wallonie, le pays et les hommes, histoire-économies-sociétés. Tome I : des origines à 1830*, Bruxelles, La renaissance du livre, 1975, p. 351.

<sup>156</sup> Il s'agit d'actes datés du 2 novembre 1392 et 7 août 1396.

DEVILLERS, Léopold, *Description analytique...* p. 33.



Cisterciennes. Ce faible nombre de sources ne veut pourtant pas dire que Soleilmont n'a connu aucun événement remarquable. Nous pouvons d'ailleurs en présenter quelques-uns.

Ursmer Berlière nous apprend l'identité de trois abbesses pour cette époque. Cependant, celles-ci ne figurent dans aucune des sources en notre possession. Nous ignorons donc de quelle manière il a été renseigné sur ces personnalités. Il est cependant utile de les présenter ici brièvement. Tout d'abord, il fait mention d'une certaine Marguerite qui occupait la fonction d'abbesse en 1366. Ensuite, on rencontre Helwide de Loverval. Enfin, la troisième est Oda de Viersel<sup>157</sup>. C'est sous l'abbatit de cette dernière que la communauté connaît un événement des plus singulier.

Soleilmont entre en possession d'une des plus prestigieuses reliques : un fragment d'un clou de la Passion. Les circonstances de cette acquisition restent assez floues. Selon plusieurs auteurs, la relique fut offerte à l'abbaye par Jean de Viersel, doyen du Chapitre Sainte-Marie du Capitole, à Cologne, et frère de l'abbesse Oda<sup>158</sup>. Cependant, on ignore la date de cet événement. On peut seulement supposer qu'il eut lieu au cours de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle. En raison de cette relation, Van Spilbeeck prétend que l'abbesse figurait dans le nécrologe germanique en date du 8 décembre<sup>159</sup>. Jean devait, quant à lui, prendre place dans une version ancienne de l'obituaire. On ne trouve aucune mention de cet événement ni de la relique dans les sources, ni même dans les documents extérieurs. Un tel fait ne devait pourtant pas passer inaperçu.

Par ailleurs, on rapporte que le précieux objet passa entre différentes mains avant d'atterrir chez les Cisterciennes. Henri de Luxembourg, empereur du Saint-Empire, offrit, vers 1315, le saint Clou à Thierry de Walcourt. Celui-ci en fit ensuite don à un certain Salomon André, collectionneur d'objets saints<sup>160</sup>. On ignore cependant de quelle manière le Chapitre entra en possession de la relique. Celle-ci fut, par la suite, scindée, une moitié demeurant à Cologne et l'autre envoyée à Soleilmont. Rapidement, un véritable culte s'installe dans la région. On vient de loin afin de recourir aux pouvoirs miraculeux de l'objet. Signalons brièvement qu'au début du XVI<sup>e</sup> siècle, la Sainte Relique suscita la convoitise des

---

<sup>157</sup> Selon les documents, elle est également nommée Verset, Verse ou Viret.

<sup>158</sup> VAN SPILBEECK, Ignatius, « Les Archiducs Albert et Isabelle et la relique du saint Clou vénérée à Soleilmont » dans *Messenger des sciences historiques ou Archives des arts et de la bibliographie de Belgique*, 1889, p. 58.

<sup>159</sup> *Ibid.*, p. 213.

<sup>160</sup> Selon Van Spilbeeck, la relique fut accompagnée d'un authentique précisant la nature de l'objet et l'identité de ses propriétaires successifs. *Ibid.*, p. 57.

princes. En 1617, les archiducs Albert et Isabelle souhaitèrent l'acquérir. On conserve par ailleurs la correspondance passée entre Isabelle et l'abbesse de l'époque. Finalement, la pièce fut une nouvelle fois fragmentée. Une partie demeura au sein de l'abbaye tandis que l'autre gagna l'oratoire de l'archiduchesse.

Tout comme au siècle précédent, Soleilmont figure parmi les légataires de la noblesse. Elle se voit gratifiée de deux donations issues de la famille comtale. La première provient de la comtesse Marie d'Artois. Fille de Philippe d'Artois et de Blanche de Bretagne, elle naît vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et devient comtesse de Namur à la suite de son union avec Jean I<sup>er</sup> de Namur<sup>161</sup>. Son testament fut réalisé en janvier 1366 au château de Wynendaele, en Flandre, là même où elle décéda quelques jours plus tard, le 22 janvier<sup>162</sup>. En tant que comtesse namuroise, elle n'oublie pas de prendre en compte les établissements religieux de son territoire. Voici l'extrait relatif à Soleilmont :

*Item, laisse pour Dieu et en amoene az abbayes de Salesine delés Namur, de Floreffe, d'Argenton, de Marche, de Boneffe, de Solières, de Moulinz, de Grandpré et de Sorialmont, à cescune d'elles, cescun au hirittablement, quatre muis d'espialtre hiritables, pour faire l'aniversaire de mon très chier singneur et mari et de mi, pour faire pitanche az convenz des dittes abbeyes, au jiu dez dis aniversaires<sup>163</sup>.*

Le second acte appartient à Robert de Namur, seigneur de Renaix et Beaufort. Fils de Marie d'Artois et de Jean I<sup>er</sup>, il voit le jour vers 1320 et meurt vers 1390<sup>164</sup>. Nous connaissons peu de chose sur sa vie. Tout comme sa mère, il fait figurer les abbayes namuroises en sein de son testament :

*Item, je laisse pour Dieu et en aumousne as églises et convents de Salezines, de Boneffe, de Marche sur Meuse, d'Argenton et de Sorialmont, de Molins, de Floreffe, de Grant-Preit, de Broing, de Ghirolsart, de Villers-l'abbé et à chascun desdis convents, pour faire pitanche cascun an, le sume de trois sols vies gros tournois hiritablement à prendre, paier et avoir sur me terre et assennement*

---

<sup>161</sup> BERNAYS, Edouard, « Marie d'Artois, comtesse de Namur, dame de l'Ecluse et de Poilvache », *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. 37, 1925, p. 2.

<sup>162</sup> *Ibid.*, p. 81.

<sup>163</sup> PIOT, Charles, *Inventaire des chartes* ... p. 283.

<sup>164</sup> BERNAYS, Edouard, « Marie d'Artois, comtesse de Namur, dame de l'Ecluse et de Poilvache »... p. 22.

*deseure dit au jour de mon obit, pour faire mon anniversaire cascun an ens es dictes églises, à ycelli jour*<sup>165</sup>.

De même que pour les actes du XIII<sup>e</sup> siècle, Soleilmont se situe à hauteur des autres abbayes namuroises. Elle a sans nul doute dû bénéficier d'autres donations. Ce sont cependant les seules pour lesquelles nous possédons une trace. Nous pouvons également remarquer qu'aucune information relative à ces donations ne figure dans les archives de l'abbaye.

Voici les maigres éléments en notre possession pour cette partie de la vie de Soleilmont. Ces informations nous proviennent toutes de sources extérieures ou de travaux, tels que ceux réalisés par Berlière ou Van Spilbeeck.

## 2.2. Un déclin généralisé ?

Concernant la crise monastique, peu d'éléments nous informent de la situation dans laquelle se place Soleilmont ni de son état de dégradation. Bruno Maréchal nous livre malgré tout sa vision des faits, dont en voici un extrait :

*Mais par malheur, le relâchement de la primitive ferveur se glissant peu à peu dans l'Ordre de Cîteaux vers l'an 1300 et quelques années, l'esprit malin qui cherche continuellement la perte de nos âmes, fit proie sur l'esprit de ces saintes Filles, et se laissèrent aller insensiblement au relâchement et se sont de plus en plus relâchées tellement qu'il n'y avait plus en ce temps là de jeûne, plus de silence, plus d'abstinence de viande, plus de travail des mains, en un mot ce n'étoit point un ordre mais un désordre tout ouvert.*<sup>166</sup>

La situation, telle que dépeinte par Maréchal, semble des plus critique. Même si nous ne pouvons aisément nous fier aux paroles du confesseur, il faut malgré tout y voir une certaine part de vérité. Il ne s'agit pas du seul témoignage du genre que nous possédons. L'extrait ci-dessous, provenant de l'histoire de Marche-les-Dames, montre qu'à Liège aussi, la Règle n'était plus strictement observée :

---

<sup>165</sup> PIOT, Charles, *Inventaire des chartes* ... p. 291.

<sup>166</sup> LAMBOT et CLOSE, *Gilly*...p. 174.

*N'avoient point les relligieuses de Robiamont<sup>167</sup> cognissanche que che estoit de simonie et de proprieteit, et toutes en usioient<sup>168</sup>.*

Nous voyons ici que c'est le vœu de pauvreté, tel que prescrit par la Règle qui fait défaut aux moniales liégeoises. En effet, l'observance monastique insiste sur l'abandon des possessions personnelles. C'est pour cette raison que les religieuses font fréquemment dons de tous leurs biens dès leur entrée au sein d'un monastère<sup>169</sup>. Un des autres principaux griefs est le non-respect de la clôture. Condition *sine qua non* à l'affiliation dans l'Ordre de Cîteaux, elle a pour objectif de protéger les moniales contre les perversions du monde séculier et d'éviter leur égarement. Les contacts avec l'extérieur sont limités au strict nécessaire et réservés à quelques membres privilégiés. Cependant, les missions de charité et d'hospitalité, revendiquées par les religieuses, compliquaient quelque peu la tâche. De plus, la gestion des affaires économiques nécessitait des rapports avec les laïcs. Si le Chapitre cistercien a longtemps été inflexible sur ce principe, c'est que les dérives sont une menace à l'équilibre de l'observance<sup>170</sup>. Malgré les différentes mesures, il semble que cette clôture soit, pour beaucoup de communautés, bien fragile. Elle est davantage affaiblie au cours des épidémies et des guerres qui obligent les moniales à fuir leur maison, souvent victime de pillages et destructions.

Ce manque de données ne constitue pas un cas isolé. Un constat similaire s'impose pour beaucoup de communautés namuroises à cette époque. Nous pouvons remarquer que le XIV<sup>e</sup> siècle est fréquemment passé sous silence au sein des différents récits. Les sources sont également assez disparates. Ce malaise ne semble pas non plus limité à l'Ordre cistercien. Il touche également d'autres ordres. Nous en verrons quelques exemples plus tard<sup>171</sup>.

---

<sup>167</sup> Robermont : abbaye de moniales située à Liège. Elle est fondée au XI<sup>e</sup> siècle et attachée à l'Ordre cistercien en 1215.

BERLIÈRE, Ursmer, *Monasticon belge*, t. II : Province de Liège, Liège, Centre national de recherches d'histoire religieuse, 1955-1962, p. 180.

<sup>168</sup> BARBIER, Victor et al., *Analectes pour servir à l'Histoire...* t. 22, p. 132.

<sup>169</sup> HENNEAU, Marie-Elisabeth, « Femme dans l'Église : la religieuse d'Ancien Régime au regard de l'histoire. Quelques perspectives de recherche » dans *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, t. 95, 2000, p. 375.

<sup>170</sup> HENNEAU, Marie-Elisabeth, « La clôture chez les Cisterciennes du Pays mosan : une porte entrouverte... », dans BOUTER, Nicole, éd., *Les religieuses dans le cloître et dans le monde : des origines à nos jours*, actes du deuxième colloque international du CERCOR, Poitiers, du 29 septembre au 2 octobre 1988, Saint-Etienne, Université de Saint-Etienne, 1994, p. 616. (CERCOR. Travaux et recherches).

<sup>171</sup> HOURS, Benoit, *Histoire des ordres religieux*, Paris, Presses universitaires de France, 2012, p. 47. (Que sais-je ?), en ligne sur Cairn : <https://www.cairn.info/histoire-des-ordres-religieux--9782130584216-page-46.htm?contenu=article> (page consultée le 8 mai 2022).

Le XIV<sup>e</sup> siècle se clôt donc sur une période troublée. La position dans laquelle se placent les Cisterciennes namuroises ne semble être dévoilée qu'à la lueur du XV<sup>e</sup> siècle. Si nous possédons peu d'éléments sur les troubles qui pèsent sur le monde monastique, la réaction face à cette crise nous est, quant à elle, davantage révélée par les sources. En effet, certains vont voir la nécessité de remédier à cette situation critique.

## CHAPITRE 2 : XV<sup>e</sup> SIÈCLE : LA RÉFORME MONASTIQUE DU NAMUROIS

A la suite des vicissitudes du siècle précédent, le XV<sup>e</sup> siècle s'ouvre sur une période d'incertitudes. Les guerres, les épidémies, les famines ont entraîné de nombreux bouleversements au sein des institutions religieuses. A cela s'ajoute une diminution de l'obéissance à la Règle. Il est donc nécessaire d'agir. Les épisodes de réformes monastiques sont nombreux au fil des siècles et résultent de la volonté de retourner à une observance plus stricte de la règle adoptée. Dans certains cas, il s'agit d'initiatives locales menées par quelques membres d'une communauté, conscients de la menace pesant sur leur maison. L'action peut être également lancée par les autorités laïques ou ecclésiastiques. Le XV<sup>e</sup> siècle se voit marqué par une période de réformes. Ce phénomène se constate non seulement chez les Cisterciens mais aussi au sein d'autres ordres, tels que chez les Bénédictins ou les Croisiers<sup>172</sup>.

La réforme va laisser son empreinte dans de nombreux domaines. Les communautés touchées par ce mouvement vont connaître des transformations au niveau spirituel, économique mais aussi social et architectural. En dehors des statuts du Chapitre cistercien, peu de sources nous fournissent de manière directe des informations sur cette période pourtant significative. Il convient d'examiner avec grande attention l'ensemble de la documentation disponible afin d'y déceler les moindres traces.

L'intérêt pour ce sujet semble assez récent et la littérature reste peu abondante. Nous retrouvons quelques mentions dans les ouvrages généraux portant sur l'Ordre cistercien. Parmi les historiens s'étant penchés sur cet épisode, nous pouvons citer, par exemple, Xavier Hermand qui a publié plusieurs articles portant sur la réforme des abbayes namuroises, essentiellement masculines, et, en particulier, sur son application dans le domaine des pratiques de l'écrit. Quant au côté féminin, nous pouvons nous référer une nouvelle fois à Marie-Elisabeth Henneau.

Premièrement, nous aborderons le contexte de développement de ce mouvement ainsi que sa mise en place au sein du comté de Namur. Ensuite, nous nous pencherons sur l'introduction de la réforme à Soleilmont et sur la participation de celle-ci au redressement

---

<sup>172</sup> MICHAUX, Gérard, « Les nouveaux réseaux monastiques à l'époque moderne » dans BOUTER, Nicole, éd., *Naissance et fonctionnement des réseaux monastiques et canoniaux*, actes du Premier Colloque international du CERCOM, Saint-Etienne, du 16 au 18 septembre 1985, Saint-Etienne, Université Jean Monnet, 1991, p. 605 (CERCOR. Travaux et recherches ; 1).

d'autres établissements. Sur bases de ces informations, nous identifierons les marques laissées par ce mouvement dans l'histoire de la communauté. Plusieurs auteurs prétendent que, malgré l'introduction de la réforme, l'abbaye connaît une nouvelle période de crise menant à l'abandon des lieux pendant de nombreuses années. Nous tenterons de voir sur quelles données se fondent ses affirmations mais aussi d'éclaircir les circonstances de cet épisode.

## 1. Contexte

Le point de départ de ce mouvement réformateur féminin est Liège, plus précisément l'abbaye de Robermont, et ce sous l'influence d'un certain Jean de Gesves, profès de la communauté d'Aulne et confesseur des religieuses de Marche-les-Dames. Même si on ignore les relations entre celui-ci et l'établissement liégeois, il parvient à convaincre une poignée de moniales, dont une certaine Marie de Berwier, de retourner à un mode de vie plus strict<sup>173</sup>. Cependant, c'est un échec pour la communauté liégeoise<sup>174</sup>. Souhaitant poursuivre leur projet, Marie de Berwier et Jean de Gesves se tournent alors en 1406 vers le comté namurois et l'abbaye de Marche-les-Dames, dont le déclin est particulièrement visible. L'extrait ci-après montre dans quel état se trouvaient les lieux lorsque les moniales de Robermont y entrèrent :

*Elles trouvèrent l'abbaye en très grande ruine et povereité ; les verrières de l'église estoient toutes estoupée destrain, sinon deux de seur le grand aultelt ; le chapitre estoit une estable de vacques, et le réfectore une estable de chevaux ; le dortoir estoit comme une grange, et le comble du moustier et du dortoir fallut tout neuf effaire et presque toute l'abbaye [...]*<sup>175</sup>

Grâce à leur intervention, la communauté se relève progressivement pour devenir un modèle à destination de ses voisines.

Dès 1413, le mouvement se poursuit à l'instigation, cette fois, du comte Guillaume de Namur. Si la réforme de l'abbaye de Marche-les-Dames semble volontaire, les autres établissements vont être soumis aux directives de Cîteaux. Témoin de la ruine des abbayes

---

<sup>173</sup> HENNEAU, Marie-Elisabeth., « Pouvoirs d'abbeses et abbeses au pouvoir » ...p. 539 ; CANIVEZ, Joseph-Marie, *Statuta...* vol. IV, p. 127-128.

<sup>174</sup> LEFÈVRE, Jean-Baptiste, « 9 abbayes de femmes »... p. 48.

<sup>175</sup> BARBIER, Victor et al., *Analectes pour servir à l'Histoire...* t. 22, p. 135. ; TOUSSAINT, François, *Histoire de l'abbaye de Marches-les-Dames* ... p. 29-30.

namuroises, Guillaume adresse une requête au Chapitre général cistercien réclamant le remplacement des moniales par des moines. Cela concerne les communautés de Soleilmont, d'Argenton, de Moulins, du Jardinnet et de Boneffe. Seule Salzinnes semble épargnée puisqu'elle ne figure pas dans les documents. Le Chapitre met alors en place une commission d'enquête chargée d'inspecter lesdits établissements. Elle se compose des abbés de Clairvaux, Châalis, Villers et Aulne (St. 1413/82)<sup>176</sup>. L'enquête débute le 24 mars 1414 par un constat déplorable tant au niveau spirituel qu'économique. Edifices tombant en ruine, dilapidation des biens, non-respect de la clôture, problèmes de mœurs sont le lot des communautés et de leurs habitantes. Face à cela, Cîteaux se doit d'agir. Cependant, la commission prend des mesures bien moins draconiennes que celles revendiquées par le comte. Les établissements ne connaîtront pas tous un sort similaire. Selon les cas, trois solutions sont envisagées.

Premièrement, pour Moulins, le verdict est sans appel. L'abbesse est destituée de sa charge et les moniales sont remplacées par une communauté masculine avec à sa tête Jean de Gesves (St. 1418/22-23)<sup>177</sup>. Le cas des moniales de Moulins est le mieux documenté. Le cartulaire, conservé aux Archives de l'État à Namur, renferme plusieurs documents relatifs à cette réforme et à la substitution des religieuses par des moines. Un texte fait directement état de la demande introduite par le comte de Namur au Chapitre cistercien<sup>178</sup>. Ensuite, Argenton et le Jardinnet obtiennent toutes deux un sursis. La commission opte pour un maintien à la condition de ne plus intégrer de nouvelles moniales jusqu'à la réforme complète des établissements<sup>179</sup>. Enfin, Soleilmont ne doit sa survie qu'à l'intercession de son « père », l'abbé d'Aulne qui va rapidement prendre en main le redressement de ses filles. Boneffe, quant à elle, n'est pas mentionnée dans les décisions rendues par la commission. L'abbaye se tenait peut-être dans une situation jugée convenable.

Cependant, malgré ce retour général à l'observance, certaines communautés ne parviennent pas à se relever. C'est le cas notamment de l'abbaye du Jardinnet dont le sort fut

<sup>176</sup> CANIVEZ, Joseph-Marie, *Statuta* ..., vol. IV, p. 196.

<sup>177</sup> *Ibid.* p. 219.

<sup>178</sup> [...] *desolationi condolens monasterum monialium ordinis nostri in eius Namurcensi comitatu situarorum, videlicet de Molins, de Argenton, de Walencuria et de Solismonte, que spiritualem pariter et temporalem aut iam subiere, aut de propinquo ruinam minantur omnimodam* [...]

AÉN, Abbaye de Moulins, cartulaire, AÉN 3126, f°35v-36 ; BARBIER, Victor et al., *Analectes* ...t. 8, p. 9-10. Le statut 1413/82 mentionne également l'abbaye de Boneffe qui est absente dans cette version.

CANIVEZ, Joseph-Marie, *Statuta* ... vol. IV, p. 196.

<sup>179</sup> LEFÈVRE, Jean-Baptiste, « 9 abbayes de femmes »...p. 50 ; HENNEAU, Marie-Elisabeth, « La juridiction de l'Ordre de Cîteaux ...p.306.



laissé en suspens. Vers 1440, le comte de Namur, cette fois en la personne de Philippe le Bon, interpelle le chapitre afin de régler la situation<sup>180</sup>. Le Jardinot voit ses moniales remplacées par un groupe de religieux issus de Moulins. Ceux-ci sont menés par Jean Eustache qui deviendra le premier abbé des lieux. Ce changement va permettre à l'abbaye de devenir à son tour un modèle de vie monastique et de prendre part à la réforme d'autres établissements, tels que Boneffe ou Saint-Rémy de Rochefort<sup>181</sup>.

La première moitié du XV<sup>e</sup> siècle constitue donc une période de renouveau, de retour à l'observance au sein du comté namurois. Certains établissements vont voir leur quotidien et même leur existence bousculés. Cela va toutefois permettre à quelques communautés de sortir du lot. Nous allons dès à présent nous pencher sur la manière dont la réforme fut introduite à Soleilmont et quel en fut l'impact sur sa destinée.

## 2. Mise en pratique de la réforme

Contrairement à l'abbaye de Moulins, Soleilmont ne possède pas d'actes attestant directement des décisions prises à son encontre, ni même de brèves mentions au sein des sources. On ignore également l'état dans lequel se trouvait l'établissement au moment où le projet est lancé. Nous pouvons toutefois aisément penser que la situation devait être, à l'instar des autres établissements, relativement critique. Une source semble offrir un signe du déclin de la communauté.

Un statut du Chapitre général de Cîteaux datant de 1412 évoque un évènement pour le moins singulier<sup>182</sup>. L'abbesse Catherine d'Avesne est sommée de quitter la communauté et de retourner au sein de sa maison d'origine sous peine d'excommunication. Elle est accusée de semer le désordre dans l'établissement (*per inobedientiam et rebellionem*). On sait très peu de chose sur la vie et le rôle de cette abbesse. Nous apprenons uniquement qu'elle provient d'un petit monastère de Thiérache (*Monasterioli in Theraschia*), région rurale couvrant le nord-est de la France et le sud-ouest de la Belgique actuelle. Selon certains, il s'agirait du monastère de Montreuil, situé à Laon dans le nord de la France<sup>183</sup>. Ce sont là

---

<sup>180</sup> BOLLY, Jean-Jacques, DUVOSQUEL, Jean-Marie, LEFÈVRE, Jean-Baptiste et MISONNE, Daniel, *Monastères bénédictins et cisterciens*...p.165.

<sup>181</sup> HERMAND, Xavier, « Les relations de l'abbaye cistercienne du Jardinot avec des clercs réformateurs des diocèses de Cambrai et de Tournai (seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle) » dans *Revue Mabillon*, t. 74, 2002, p. 237.

<sup>182</sup> Statut 1412/63

CANIVEZ, Joseph-Marie, *Statuta* ..., vol. IV, p. 178-179 ; DAUMONT, Octave, *Soleilmont: abbaye cistercienne*...p. 130.

<sup>183</sup> CONNOR, Elizabeth, « Ten Centuries of Growth: The Cistercian Abbey of Soleilmont » ... p. 252.

les rares mentions que nous possédons sur cette affaire. Bruno Maréchal, dans son *Histoire*, passe sous silence cet évènement. La raison serait qu'on eut vite fait d'oublier cet épisode malheureux, sorte de *damnatio memoriae* monastique ? Cet événement qui survient deux ans avant la réforme démontre bien que Soleilmont se place dans une situation critique. L'intervention du Chapitre montre également que Cîteaux avait une certaine connaissance de la menace qui pesait sur ses membres. Cependant, après avoir consulté les statuts promulgués à la fin du siècle précédent et au début du XV<sup>e</sup> siècle, on remarque qu'il s'agit de la seule affaire de ce genre.

Quant à la mise en pratique du projet de réforme au sein de l'établissement, nous ne pouvons qu'une nouvelle fois déplorer un manque de données et de sources. La décision rendue par le Chapitre générale nous est livrée par le texte provenant du cartulaire de Moulins. On y apprend que le chapitre renonce à la dissolution de la communauté mais fixe des exigences quant à son redressement. Les religieuses bénéficient d'un délai de six mois pour remettre en ordre leurs infrastructures et cela avant de pouvoir accueillir de nouvelles membres<sup>184</sup>. L'abbé d'Aulne, Godefroid d'Orchies, conscient de la dégradation de son abbaye-fille et soucieux de son avenir, entreprend rapidement la mise en place de la réforme. Il s'inspire pour cela du programme mené au sein de l'abbaye de Marche-les-Dames. Il place en tant qu'abbesse Marie de Senzeille, professe issue de Marche<sup>185</sup>. Quelques-unes de ses disciples viennent avec elle rejoindre les rangs de la petite communauté. Soleilmont devient à son tour une abbaye réformatrice dont l'influence va rayonner au-delà du comté namurois<sup>186</sup>.

### 3. Ses influences

Comme nous venons de le remarquer, nous possédons peu d'informations sur la situation de l'abbaye au début du XV<sup>e</sup> siècle, sur les circonstances qui ont mené à sa réforme ainsi que sa mise en pratique. Néanmoins, plusieurs éléments témoignent indirectement des

---

<sup>184</sup> *Ceterum ne alia pretereamus nominata in diffinitione generalis capituli monasteria, emissionem monialium monasterij Solismontis, per dompnum abbatem de Alna pridem factam, auctoritate dicti capituli ratificamus, omnem eis inibi precludentes habitationem in futurum, proviso super hoc, quod dictus abba aliarum monialium honeste conversationis et numeri non restrictioris conventu infra sex menses, aplats edificiis, recolligat in eodem.* BARBIER, Victor et al., *Analectes* ... t. 4, p. 9-10.

<sup>185</sup> L'obituaire de Marche-les-Dames nous la renseigne en ces termes : *Obitus venerabilis dominae nonnae Mariae de Sensel, monialis hujus domus, primae post reformationem abbatissae in Soleilmont.* BARBIER, Victor et al., *Analectes pour servir à ...*, t. 8, Louvain, p. 178.

<sup>186</sup> HENNEAU, Marie-Elisabeth, « Pouvoirs d'abbeses et abbeses au pouvoir »...p. 540. ; LEFÈVRE, Jean-Baptiste, « 9 abbayes de femmes »...p. 49.

traces laissées par ce mouvement sur la communauté. Les points suivants seront consacrés à l'analyse des signes du retour tant spirituel que temporel des Cisterciennes.

Parmi les sources présentées précédemment, deux documents peuvent susciter des interrogations quant à l'empreinte laissée par ce mouvement dans les archives. Nous l'avons vu, l'obituaire et le censier, bien que copies modernes, débutent tous deux au XV<sup>e</sup> siècle. Est-ce un hasard ? Ces volumes ont sans doute été constitués dans l'esprit d'un retour aux normes. L'obituaire soutient clairement cette hypothèse. La première abbesse mentionnée est Marie de Senzeille. Les membres de la communauté précédant son abbatiat n'y pas sont inscrits, pas même Catherine d'Avesne, destituée de ses fonctions en 1412. Logiquement, la communauté aurait dû garder le souvenir de ses prédécesseurs et ancêtres. Tout ceci laisse donc à penser que les religieuses ont entrepris la rédaction d'un nouveau registre à cette période. Il en est de même pour le censier dont les transactions renseignées commencent également au XV<sup>e</sup> siècle. Est-ce un signe qu'on a voulu en quelque sorte faire table rase du passé ? Les manuscrits originaux devaient certainement fournir la réponse.

On remarque que les abbés et abbesses sont fréquemment cités selon leur place après la réforme. Par exemple, pour Argenton, on retrouve Nicaise de Harby, *prima abbatissa post reformationem*<sup>187</sup>. Dans le cas de Soleilmont, lorsque les auteurs, tels que Charles Galliot ou Léopold Devillers, dressent la liste des abbesses, celle-ci débute quasi systématiquement par Marie de Senzeille, *première abbesse après la réforme*, oubliant ainsi les quelques supérieures des siècles précédents qui ont été identifiées plus haut. Par ailleurs, nous pouvons établir, contrairement aux époques antérieures, la succession des différentes abbesses et cela grâce aux informations fournies par l'obituaire. Cependant, ces maigres données ne permettent pas de livrer de plus amples indications sur leurs origines, leur vie,...

La première, nous venons de le voir, est Marie de Senzeille, qui arrive vers 1413 au sein de l'abbaye<sup>188</sup>. Elle est encore mentionnée dans un acte du 2 juillet 1433 relatif à l'achat de terres situées à Gilly<sup>189</sup>. La seconde est Catherine de Visé. L'obituaire indique l'année 1439. Selon Devillers, il s'agit de sa date de décès<sup>190</sup>. Après celle-ci, survient Antoinette de

---

<sup>187</sup> Archives de l'Etat à Namur (AÉN), Abbaye d'Argenton, obituaire, AÉN 2918.

<sup>188</sup> Ob. V.D. Marie De Senzeille, *première Abbesse de céans après la réforme*  
VAN SPILBEECK, Ignatius, *Obituaire*...p. 49. (21 août)

<sup>189</sup> DEVILLERS, Léopold, *Description analytique*... p. 36.

<sup>190</sup> Ob. D. Catherine De Visé, *Abbesse de Céans. 1439*  
VAN SPILBEECK, Ignatius, *Obituaire* ... p. 53. (20 septembre)

Harby<sup>191</sup>. Selon le registre, elle fut abbesse pendant 22 ans. Ensuite, c'est Charlotte de Rafflet qui lui succède<sup>192</sup>. Elle est également nommée Catherine de Raesveld par certains auteurs. L'abbesse *Charle de Raesvelt* figure dans une charte datée du 1<sup>er</sup> mars 1470. Ce document traite d'un litige opposant les moniales à la ville de Fleurus concernant les limites de leur terres respectives et le versement d'une contribution à l'entretien des chemins<sup>193</sup>. Enfin, les deux dernières abbesses connues pour le XV<sup>e</sup> siècle sont Elisabeth de Lannoy<sup>194</sup> et Jeanne de Trazegnies<sup>195</sup>. Selon l'obituaire, elles furent chacune à la tête des moniales pendant une vingtaine d'années. Contrairement à leurs prédécesseurs, nous possédons davantage de traces de leur présence au sein de la communauté. C'est pour cette raison qu'elles ont toutes deux fait l'objets de recherches plus approfondies qui seront présentées plus loin. La succession semble donc bien établie.

### 3.1. Les liens sociaux

#### *3.1.1. Echanges et relations entre abbayes*

Le mouvement de réforme a permis à Soleilmont de se mettre en avant sur la scène monastique. La petite communauté va devenir un modèle d'obéissance pour ses voisines. Cela se remarque tout d'abord par l'envoi de religieuses au sein d'autres établissements cisterciens. Cette pratique n'est pas neuve. Il arrive fréquemment de transférer des moniales ou des moines dans d'autres abbayes afin, par exemple, de combler un manque d'effectifs ou de relever une communauté décadente. Selon les différents récits, Soleilmont aurait accueilli à plusieurs reprises des religieuses issues d'institutions plus lointaines. Cependant, les épisodes de réforme tendent à accroître le phénomène. L'objectif est d'en diffuser l'esprit et de remettre de l'ordre dans les affaires. Bien souvent, ces professes deviennent à leur tour abbesses. Un véritable réseau se tisse alors renforçant les liens entre les différentes maisons. Tout au long du XV<sup>e</sup> siècle et encore au début du XVI<sup>e</sup>, les moniales de Soleilmont vont s'atteler à la lourde tâche de ramener leurs voisines sur le chemin de l'obéissance. L'obituaire nous renseigne parfaitement sur ces transferts.

---

<sup>191</sup> V. D. Antoinette du Harby, *Abbesse de céans environs pendant 22 années*  
*Ibid.*, p. 28. (21 mars)

<sup>192</sup> Ob. V.D. Charlotte De Rafflet, *quatrième Abbesse de céans après la réforme*  
*Ibid.*, p. 61. (9 novembre)

<sup>193</sup> DEVILLERS, Léopold, *Description analytique...* p. 47.

<sup>194</sup> Ob. V. D. Elisabeth de Lanoy, *5<sup>me</sup> Abbesse après la réforme 22 ans et demi*  
*Ibid.*, p. 56. (12 septembre)

<sup>195</sup> Vénérable D. Jeanne de Traisgnies, *6<sup>me</sup> Abbesse de céan après la réforme, qui a fort bien gouverné pendant 20 ans*  
*Ibid.*, p. 21. (5 février)

Tout d'abord, nous l'avons vu, le point de départ du mouvement fut l'abbaye de Marche-les-Dames. Il semble que Marie de Senzeille, présentée plus haut, fut accompagnée par une certaine Elisabeth de Brialmont. En effet, cette dernière, que l'obituaire nous renseigne en date du 21 janvier<sup>196</sup>, figure également dans la nécrologie marchoise au douzième jour après les calendes de février<sup>197</sup>. Par ailleurs, le document nous fournit la date de 1432. Cela montre qu'elle se situe donc bien dans la période qui nous intéresse ici. Les deux femmes ne furent sans doute pas seules à quitter Marche mais il s'agit là de la seule correspondance retrouvée dans l'analyse des deux volumes.

Penchons-nous dès à présent sur les envois depuis Soleilmont. Le premier cas qui nous est connu est celui d'Argenton. L'abbaye, dont le sort est laissé en suspens par le Chapitre général, doit rapidement se redresser. On y envoie pour ce faire Nicaise du Harby : *Ob. V. D. Nicaise du Harby, professe de céans, première Abbesse d'Argenton à la réforme*<sup>198</sup>. Elle a pour sœur Antoinette qui est elle-même désignée comme supérieure de Soleilmont vers 1430. Nicaise devient à son tour abbesse d'Argenton au même moment, plus précisément vers 1432, si on prend en considération la date présente dans les comptes de l'abbaye<sup>199</sup>. Elle conservera cette charge jusqu'à son décès en 1452. Si elle est mentionnée à la date du 23 novembre dans l'obituaire de Soleilmont, le nécrologe d'Argenton la renseigne, quant à lui, au douzième jour avant les calendes de février. Par ailleurs, certains auteurs affirment qu'une certaine Marie de Gentinnes fut envoyée à Argenton dès 1418, avant Nicaise du Harby. Le registre d'Argenton fait lui-même référence à cette religieuse en tant que dixième abbesse des lieux<sup>200</sup>. Contrairement à Nicaise, elle ne figure pas dans la nécrologie de Soleilmont. Peut-être y est-elle mentionnée sous un autre nom ou bien s'agit-il une, nouvelle fois, d'une information erronée ?

Ensuite, la seconde abbaye à être touchée par l'œuvre de Soleilmont est celle de Salzinnes. Même si elle ne figure pas dans les décisions capitulaires, on voit tout de même qu'une religieuse y est envoyée. Il s'agit ici de Jeanne de Senzeille : *Ob. D. Jeanne de Senzelles, professe de céans, puis Abbesse de Salzinnes*<sup>201</sup>. Selon certains auteurs, elle est la

<sup>196</sup> *Ob. D. Elisabeth De Brialmont, professe et religieuse de céans. 1432.*

*Ibid.*, p. 19. (21 janvier)

<sup>197</sup> *Obitus nonnae Elisabeth de Brialmont, monialis hujus domus.*

BARBIER, Victor et al., *Analectes pour servir à l'Histoire...* t. 8, p. 153.

<sup>198</sup> VAN SPILBEECK, Ignatius, *Obituaire...* p. 63. (23 novembre)

<sup>199</sup> AÉN, Abbaye d'Argenton, comptes, AÉN 2932, f°16.

<sup>200</sup> TOUSSAINT, Joseph, *Moines et moniales...*, p. 36 ; Archives de l'Etat à Namur (AÉN), Abbaye d'Argenton, obituaire, AÉN 2918.

<sup>201</sup> VAN SPILBEECK, Ignatius, *Obituaire...* p. 21. (4 février)

jeune sœur de Marie de Senzeille, réformatrice envoyée par l'abbé d'Aulne. N'y a-t-il pas meilleure candidate pour perpétuer les enseignements apportés par sa sœur ? Contrairement à Marie, elle n'est pas inscrite dans le nécrologe de Marche-les-Dames. On y retrouve uniquement, dans la seconde partie réservée aux parents, la mention d'une frère prénommé Jean<sup>202</sup>. Plusieurs hypothèses peuvent donc être soulevées quant à l'identité de Jeanne. Soit il s'agit bien de la sœur de Marie soit d'une autre personne. Dans le premier cas, nous pourrions être face à une erreur de transcription de la part du copiste ou de l'éditeur ayant travaillé sur le nécrologe. Il se peut également que Jeanne soit directement entrée à Soleilmont pour y retrouver sa sœur, sans rejoindre Marches-les-Dames.

Après s'être occupée des Cisterciennes namuroises, l'abbaye va poursuivre sa mission au-delà du comté. Après 1440, on envoie Jeanne de Warluzel réformer l'abbaye de l'Olive, située dans le Hainaut et faisant partie, cette fois, du diocèse de Cambrai. Devenue abbesse, elle dirigea la maison hennuyère pendant 22 ans comme en témoigne l'obituaire : *V. D. Jeanne de Warluseille, professe de céans, puis première abbesse de L'Olive après la réforme pendant 22 ans*<sup>203</sup>. Signalons rapidement que plus tard, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, Soleilmont aurait également pris part à la réforme de l'abbaye d'Orienten<sup>204</sup>. Cependant, les sources témoignent peu de cette participation. Selon Bruno Maréchal, c'est une certaine Marguerite d'Autriche, nièce de l'empereur Maximilien, qui prend la tête de l'abbaye flamande jusqu'à 1602<sup>205</sup>.

A côté de ces échanges, l'obituaire nous permet de savoir également avec quels autres établissements Soleilmont entretenait des contacts. En premier lieu, nous remarquons que l'abbaye de Boneffe fut présente dans le carnet d'adresse des religieuses. Ceci peut être justifié par plusieurs mentions. Tout d'abord, on y retrouve *Marie de Pont, jadis Abbesse de Boneffe*<sup>206</sup>. Selon Maréchal, Marie fut autrefois professe de Soleilmont<sup>207</sup>. En 1414, Boneffe n'avait pas été prise en compte dans les décisions rendues par le Chapitre cistercien. Cependant, il semble que l'établissement ait échoué à conserver sa discipline. En 1461, les moniales se voient remplacées par des moines. Ce changement n'affecte pourtant pas les

<sup>202</sup> *Obitus Joannis Senseil, fratris nonnae Mariae de Senseil, monialis hujus domus.*

BARBIER, Victor et al., *Analectes pour servir à l'Histoire...*, t. 8, p. 279. (16<sup>e</sup> calendes de février)

<sup>203</sup> VAN SPILBEECK, Ignatius, *Obituaire...* p. 24-25. (26 février)

<sup>204</sup> Abbaye de moniales Cisterciennes fondée vers 1230 à Rummen, dans l'actuel Brabant flamand.

WOLTERS, Mathias, J., « Notice sur l'abbaye D'Orienten, à Rummen, et sur l'abbaye de Balthershoven, près de St-Trond » dans *Messenger des Sciences historiques et archives des arts de Belgique*, 1846, p. 3.

<sup>205</sup> LAMBOT, O. et CLOSE, E., *Gilly* ...p. 180 ; WOLTERS, Mathias, J., « Notice sur l'abbaye D'Orienten... » p. 9.

<sup>206</sup> VAN SPILBEECK, Ignatius, *Obituaire...* p. 66. (18 décembre)

<sup>207</sup> LAMBOT et CLOSE, *Gilly*..., p. 180.

relations puisque plusieurs personnalités masculines figurent toujours dans le registre. On y trouve le premier abbé de la maison, un certain Pierre Meunier. Autrefois profès du Jardin, il est nommé abbé de Boneffe jusqu'à vers 1470<sup>208</sup>. Pour la fin du XV<sup>e</sup> siècle, un autre religieux figure aussi dans le document : *Dom Rogier Marsoelin, profes de Boneffe, Chapelain de céans*<sup>209</sup>. En tant que chapelain, il devait avoir une relation assez étroite avec les Cisterciennes.

Soleilmont entretient aussi avec l'abbaye Saint-Jean-Baptiste et Saint-Maur de Florennes des liens particulièrement étroits. Cette relation peut sembler, à priori, anodine puisque ses membres étaient des moines bénédictins et non des Cisterciens. L'obituaire, qui témoigne à plusieurs reprises de cette entente, la justifie en ces termes :

*A cause du pacte de confraternité qui nous lie avec les Religieux du Monastère de Florennes, chaque religieuses est obligée a réciter le psautier à la mort de chacun d'eux, on doit aussi leur chanter un service solennel avec une absolution à l'entour de la tombe, il faut encore les noter à l'obituaire au jour de leur mort*<sup>210</sup>.

Ceci explique bien la présence d'un nombre important de religieux florennois au sein du volume. Cependant, on y retrouve mentionné pour le XV<sup>e</sup> siècle un seul abbé. Il s'agit de Charles de Crahen. Moine de Saint-Jacques de Liège, il devient abbé de Florennes vers 1420 jusqu'à sa mort en 1457<sup>211</sup>. Il s'employa avec ferveur à relever la communauté bénédictine de sa ruine. Sa place dans l'obituaire se justifie par la générosité dont il a fait preuve à l'égard des Cisterciennes : *Ob. V. Dom Charles, Abbé et reformateur de Florennes, qui a été fort charitable à notre maison, et qui a donné la dime du petit jardin dessous le dortoir du couvent pour l'amour de Dieu*<sup>212</sup>. Cela montre que les relations de religieuses n'étaient pas limitées à l'Ordre cistercien.

Certes, Soleilmont devait déjà entretenir certains contacts avec d'autres maisons aux siècles précédents. De plus, l'obituaire ne permet pas toujours de dater les liens présentés ci-dessus. Cependant, nous avons vu précédemment que le registre avait vraisemblablement

---

<sup>208</sup> VAN SPILBEECK, Ignatius, *Obituaire...* p. 47. (6 août) ; BERLIÈRE, Ursmer, *Monasticon belge*, t. I : Provinces de Namur et de Hainaut... p. 67.

<sup>209</sup> *Ibid.*, p. 33. (21 avril)

<sup>210</sup> *Ibid.*, p. 446.

<sup>211</sup> BAIX, François, « Charles de Crahen, abbé de Florennes (†1457) et le culte de saint Jean-Baptiste et de saint Maur », dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. 42, 1937, p. 34.

<sup>212</sup> VAN SPILBEECK, Ignatius, *Obituaire...* p. 26-27. (14 mars)

été débuté au XV<sup>e</sup> siècle. Nous pouvons dès lors supposer que ces échanges datent au minimum de cette époque. Au point de vue géographique, nous constatons qu'il s'agit avant tout d'établissements proches, situés, à quelques exceptions, dans le comté namurois. Pourtant, l'abbaye est connue bien au-delà du comté. Nous allons en voir la preuve.

### 3.1.2. *Des religieuses d'ici et d'ailleurs*

A partir du XV<sup>e</sup> siècle, les sources nous livrent davantage de noms de membres de la communauté tant abbesses que religieuses ou encore simples relations. En se penchant sur leur identité, nous pouvons remarquer que quelques professes viennent de régions plus éloignées et sont de condition plus noble. La réputation de Soleilmont semble s'exporter au-delà de ses frontières. Deux documents témoignent avec précision de l'origine, parfois assez lointaine, de moniales.

Le premier cas nous est rapporté par Van Spilbeeck. Selon lui, le cartulaire<sup>213</sup> de l'abbaye conservait autrefois deux documents relatifs à la constitution d'une rente. Les actes, respectivement datés de 1471 et de 1477, sont en néerlandais. D'après les indications fournies en fin de texte, il ne s'agit pas des documents originaux mais de copies. On ignore cependant de quand elles datent. Van Spilbeeck en a publié l'édition dans le périodique *Messenger des sciences historiques ou Archives des arts et de la bibliographie de Belgique*<sup>214</sup>. On peut dès lors se demander quelles sont les raisons de la présence de ces textes pour le moins particuliers dans les archives de l'abbaye.

Le premier document concerne l'achat d'une rente par *Stevin* [Etienne] *de Moustier*, un Lillois, à la ville de Gand. En vue de financer l'armée du duc de Bourgogne Charles le Téméraire, Gand s'attèle à la vente de rentes. Le but est d'obtenir des ressources suffisantes au versement du montant accordé au duc. C'est dans ces circonstances qu'Etienne de Moustier acquiert, pour la somme de 64 livres, 4 livres de rente.

Le second acte porte sur le remboursement de cette rente. C'est là que Soleilmont fait son entrée. Ce paiement ne se fait pas au nom d'Etienne de Moustier mais à celui de *Katheline* [Catherine] *Tselleberchs*, veuve d'un certain *Anthonis* [Antoine] *Brunschs*. On

---

<sup>213</sup> Selon Van Spilbeeck, on conservait de Soleilmont le cartulaire nommé *Estot du monastère*. Le volume aurait dû faire l'objet d'une édition mais il semble que le projet n'eut finalement pas abouti.

<sup>214</sup> VAN SPILBEECK, Ignatius, « Soleilmont et la ville de Gand » dans *Messenger des sciences historiques ou Archives des arts et de la bibliographie de Belgique*, 1882, p. 478-486.



ignore cependant la relation entre la veuve et Etienne. Catherine décide de faire don du montant perçu à Soleilmont où sa fille, *Zoetin Brunschs*, figure parmi les religieuses :

[...] *inden name ende ten proffyte van den cloostre van Solyaumont, int land van Namen, vander ordene van Chistiaux, daer Zoetin Brunschs haer dochter religieuse ende professe inne es*<sup>215</sup>.

Pour preuve de la relation entre ces deux femmes et l'abbaye, on retrouve dans l'obituaire une certaine *Soute de Gand*<sup>216</sup>. Il doit donc bien s'agir de la même personne. Elle y est cependant qualifiée de converse et non de professe. On s'étonnera par ailleurs de ne pas voir y figurer le nom de sa mère. En tant que parent et bienfaitrice, Catherine Tselleberchs aurait dû en toute logique y prendre place. Aucun élément ne permet de voir s'il préexistait un lien particulier entre Soleilmont et cette famille gantoise. Peut-être est-ce la notoriété grandissante de la petite communauté cistercienne qui a attiré la jeune femme si loin de sa maison ?

On constate un autre cas relativement similaire qui survient quelques années plus tard. Il est rapporté par un testament binchois. Le texte est une nouvelle fois édité par I. Van Spilbeeck<sup>217</sup>. Cependant, l'éditeur n'indique pas la provenance du document ni même s'il est tiré d'un cartulaire ou d'un chartrier. Le texte, relativement long, fait état des dispositions prises par une dénommée *Ysabel de l'Escaille*, veuve de *Jean Hannecart*, en 1483. Le document est signé de *G. De Ponte, presbiter Cameracensis dyocesis*. Tout d'abord, on mentionne les volontés relatives aux funérailles. Ensuite, est dressée la liste des différents legs octroyés tant à des institutions religieuses qu'à des particuliers, amis de la testatrice. Ce document est particulièrement intéressant car il nous renseigne sur les pratiques funéraires et testamentaires de l'époque. Il témoigne également de l'existence d'un grand nombre d'établissements religieux et de charité, tels que des confréries, des chapelles et des hôpitaux situés dans mais aussi hors de la région binchoise.

La dame de l'Escaille semble entretenir avec Soleilmont un contact particulier au vu de la donation qu'elle lui accorde :

---

<sup>215</sup> *Ibid.* p. 485.

<sup>216</sup> *Ob. S. Soute De Gand, converse de céans.*

VAN SPILBEECK, Ignatius, *Obituaire...* p. 48. (18 août)

<sup>217</sup> VAN SPILBEECK, Ignatius, « Un testament du XV<sup>e</sup> siècle. Binche-Soleilmont-Gilly. Documents inédits. » dans *Documents et rapports de la Société royale d'archéologie, d'histoire et de paléontologie de Charleroi*, t. 14, 1886, p. 131.

*La dite demoiselle testatoresse dist et sa volonté est que les biens meubles de son consentement et boin plaisir pris loueis et transporteis hors de son hostel et habitation et depuis meneis et karyès à l'église et monastère de Soleamont soyent*<sup>218</sup>.

En date du 15 août, l'obituaire signale une certaine Elisabeth Hannekarde :

*Ob. Demoiselle Elisabeth Hannekarde, ditte de l'Ecaille, qui nous a donné 400 fl. et beaucoup d'autres meubles, et héritablement a donné une partie pour la maison de l'Ecaille*<sup>219</sup>.

Cet extrait concorde bien avec le testament. Les possessions citées ici se situent à Gilly, non loin de l'abbaye.

A la suite du testament, Van Spilbeeck procède à l'édition d'un second texte simplement intitulé « Information ». Aucune donnée ne permet d'identifier ce document. On en ignore l'auteur, la date, le lieu de production et de conservation. A première vue, il ne s'agit pas d'un acte ou d'un quelconque document à caractère juridique ou administratif. Le texte relate un litige opposant Soleilmont à *Jean de l'Escaille*, oncle d'Isabelle et prévôt de l'abbaye de Bonne-Espérance<sup>220</sup>. L'objet du conflit porte sur les propriétés situées sur les terres de l'Escaille qui sont convoitées par le Prémontré. Selon l'éditeur, Isabelle eut une fille adoptive qui figurait déjà parmi les moniales de Soleilmont. La veuve souhaitait rejoindre sa fille mais n'en eut finalement pas l'occasion car la mort l'emporta<sup>221</sup>. Cependant, l'obituaire ne mentionne nulle autre personne nommée *Hannecart* ou *De l'Escaille*. Le testament lui-même ne signale aucune progéniture. Seul le second document fait part de cette information<sup>222</sup>. Toutefois, son authenticité étant mise en doute, il faut employer ce renseignement avec grande précaution. On ignore finalement qu'elle fut la résolution de ce conflit. Cependant, dans un acte de 3 mai 1488, l'abbaye conclut un échange avec un certain Colart Coulon au cours duquel elle obtient *la maison et le chambre de l'Escaille à Gilly*<sup>223</sup>. Cela peut signifier que les religieuses n'eurent pas gain de cause dans l'affaire et que c'est seulement quelques années plus tard qu'elles ont obtenu ces terres.

---

<sup>218</sup> *Ibid.*, p. 137.

<sup>219</sup> VAN SPILBEECK, Ignatius, *Obituaire...* p. 48. (15 août)

<sup>220</sup> Abbaye de moines de l'Ordre des Prémontrés fondée en 1126-1127 à Vellereille-les-Brayeux, à proximité de Binche, dans l'actuelle province du Hainaut.

BERLIÈRE, Ursmer, *Monasticon belge*, t.1 : Province de Namur et de Hainaut...p. 393.

<sup>221</sup> VAN SPILBEECK, Ignatius, « Un testament du XV<sup>e</sup> siècle... » p. 134.

<sup>222</sup> *Ibid.*, p. 141.

<sup>223</sup> DEVILLERS, Léopold, *Description analytique...* p. 69.

Ces deux exemples montrent que Soleilmont est connue au-delà des frontières namuroises. Certes, cela ne doit pas être des cas isolés dans l'histoire de l'abbaye. Cependant, ce sont les mieux, pour ne pas dire les seuls, documentés. A cet indice géographique, il est également possible d'ajouter un critère relatif au rang social. Nous remarquons davantage l'appartenance de plus hautes lignées, comme c'est le cas pour deux abbesses de la fin du XV<sup>e</sup> issues respectivement des familles de Lannoy et de Trazegnies.

#### 3.1.2.1. Relation avec la famille de Lannoy

La maison de Lannoy, originaire du nord de la France, a longtemps figuré parmi les grandes familles nobles de nos régions. Les seigneurs ont largement pris place dans l'entourage des ducs de Bourgogne. Un grand nombre a également fait partie du prestigieux Ordre de la Toison d'Or, créé en 1430 par Philippe le Bon. Au vu des nombreuses mentions retrouvées dans les sources, la famille de Lannoy semble fortement attachée à Soleilmont.

Vers 1470, Elisabeth, fille de Baudouin I de Lannoy (1389-1474), seigneur de Molembais et de Solre-le-Château, et d'Adrienne de Berlaimont (†1493), devient abbesse de Soleilmont. Certains auteurs placent son entrée au sein de l'abbaye au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Or, dans un acte daté du 20 mai 1479, relatif à un échange conclu entre l'abbaye et le seigneur Lambert de Châtelineau<sup>224</sup>, il est fait mention de *Soeur Yzabeau de Lannoy, abbesse*<sup>225</sup>. L'obituaire compte plusieurs membres de la famille. Cependant, il règne une grande confusion autour de la chronologie et de la parenté des personnalités présentes.

La première mention est réservée à la Dame de Solre : *Madame De Sore Lanoy, mère de notre très Révérende Dame Isabeau de Lanoy, qui donna à sa mort 12 stiers de bled, en faveur de sa dite fille*<sup>226</sup>. Il s'agit certainement ici d'Adrienne de Berlaimont, mère d'Elisabeth, comme en témoigne la notice. Adrienne fut la fille de Jacque de Berlaimont, seigneur de Solre-le-Château. Ces terres passeront dans le patrimoine des Lannoy à la suite de l'union entre Adrienne et Baudouin<sup>227</sup>.

La seconde signale les parents, Baudouin et Adrienne, et leur fils Baudouin II (1436-1501) : *Ob M. de Molembais, dit Bergue de Lanoy, et Madame de Berlaimont, son épouse,*

---

<sup>224</sup> *Ibid.*, p. 59.

<sup>225</sup> *Ibid.*, p. 64.

<sup>226</sup> VAN SPILBEECK, Ignatius, *Obituaire...* p. 20. (30 janvier)

<sup>227</sup> DE GHELLINCK VAERNEWYCK, Philippe, « Baudouin de Lannoy, dit « le Bègue », seigneur de Molembais, de Solre-le-Château », dans DE SMEDT, Raphaël et VON HABSURG-LOTHRINGEN, Otto, dir., *Les chevaliers de l'Ordre de la Toison d'Or au XV<sup>e</sup> siècle : notices bio-bibliographiques*, Francfort, Lang, 2000, p. 44.

*et son fils qui ont donné à l'église 100 fl. De Hainaut.*<sup>228</sup> On attribue fréquemment le surnom de « Bègue » à Baudouin, non en raison d'un handicap mais, selon certains, par déformation du terme *Ber*, dérivé de *baro*, désignant soit le terme « baron » ou l'adjectif « vaillant »<sup>229</sup>. Chambellan de Philippe le Bon, ambassadeur et Chevalier de la Toison d'Or, Baudouin I<sup>er</sup> de Lannoy compte parmi les personnalités les plus illustres de son temps<sup>230</sup>.

Le dernier obit mentionnant le seigneur de Molembais pose quelques interrogations :

*Monsieur de Molembais, qui a donné en faveur de sa fille pour la rédemption de Fontenelle 800 lb pour les cloîtres 205 lb, pour prier pour l'âme de sa fille 10 lb, pour célébrer une messe des morts avec vigiles 12 lb, et beaucoup d'autres dons*<sup>231</sup>.

A priori, on ignore s'il s'agit de Baudouin I<sup>er</sup> ou de Baudouin II, tous deux seigneurs de Molembais. Il faut sans doute y voir ici le fils. Souvent confondu avec son père, il embrasse également une carrière au côté des ducs bourguignons<sup>232</sup>. L'élément nous permettant de faire cette attribution est la mention de *la rédemption de Fontenelle*. En 1493, Baudouin contracta un achat au nom des Cisterciennes. A cette époque, l'abbaye de Floreffe, au bord de la ruine, est contrainte de procéder à la vente de quelques terres afin de renflouer ses caisses. C'est pourquoi, le 10 mai 1493, l'abbé *Jean Sampeyn* vend au seigneur de Molembais les dîmes et rentes du territoire de Farciennes, la dîme de Lambusart, 50 muids d'épeautres et une rente sur le ferme de Fontenelle. Baudouin acquiert le tout pour la somme de 1000 livres et 20 gros<sup>233</sup>. Quelques années plus tôt, en 1490, ces possessions avaient été données par Floreffe en arrentement perpétuel aux religieuses. Deux actes, respectivement datés des 15 octobre et 15 décembre 1490 et faisant état de ces transactions, sont présentés dans l'analyse du chartrier<sup>234</sup>. La quatrième partie du censier concerne, quant à elle, les revenus des terres de Fontenelle.

A côté d'Elisabeth, la famille comptait une autre fille, Jeanne, également religieuse. Elle figure aussi dans l'obituaire : *Ob. D. Jeanne de Lanoy, sœur de D. Elisabeth de Lanoy*,

---

<sup>228</sup> VAN SPILBEECK, Ignatius, *Obituaire...* p. 60. (3 novembre)

<sup>229</sup> CROMER, Pierre, *Baron*, dans *Atilf, Dictionnaire de Moyen français*, 2020, <http://www.atilf.fr/dmf/definition/baron> (page consultée le 11 avril 2022).

<sup>230</sup> DE GHELLINCK VAERNEWYCK, Philippe, « Baudouin de Lannoy, dit « le Bègue ... p. 44.

<sup>231</sup> VAN SPILBEECK, Ignatius, *Obituaire...* p. 35. (6 mai)

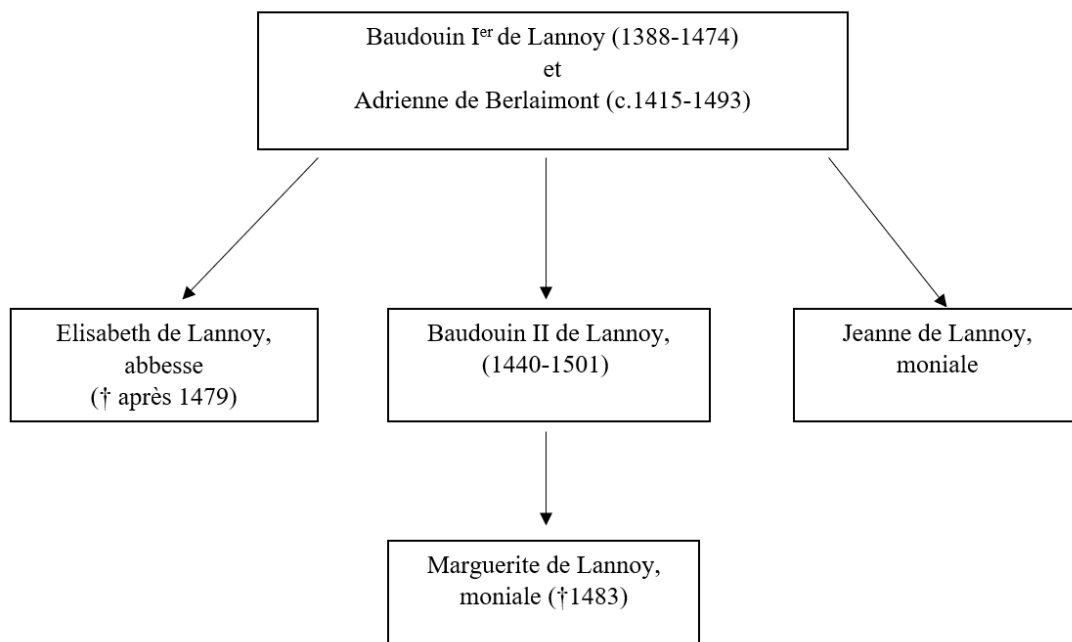
<sup>232</sup> DEVAUX, Jean, « Baudouin de Lannoy, seigneur de Molembaix, de Solre-le-Château et de Tourcoing, gouverneur de Bouchain et du souverain baillage de Lille, Douai et Orchies », dans DE SMEDT, Raphaël et VON HABSURG-LOTHRINGEN, Otto, dir.,...p. 210.

<sup>233</sup> KAISIN, Joseph, *Annales historiques...* p. 107.

<sup>234</sup> DEVILLERS, Léopold, *Description analytique...*p. 70.

*abbesse de céans*<sup>235</sup>. Il s'agit sans aucun doute de la sœur d'Elisabeth. Cependant, quelques questions demeurent quant à une certaine Marguerite de Lannoy. On apprend uniquement son existence grâce à sa pierre tombale, située au sein-même de Soleilmont. En effet, celle-ci ne figure curieusement pas dans la nécrologie. Son épitaphe nous livre tout de même quelques précieuses informations : *Cy. gist. sœur Ma-rgarit. de. Lanoy fille aynee. de moss. de Mollen-baix. q<sup>i</sup>. trespasa la. M. IIII<sup>c</sup> III(IXX)III. le. XIII jo. de decembre*. On y apprend donc que Marguerite est l'ainée d'une fratrie et qu'elle est décédée le 13 décembre 1483<sup>236</sup>. Est-elle la sœur de Jeanne et Elisabeth ou bien provient-elle d'une autre branche de la famille ? L'obituaire peut nous fournir un élément de réponse. La notice du 6 mai, que nous avons attribuée ci-dessus à Baudouin II, indique que le sieur de Molembais fit don de 10 livres *pour prier pour l'âme de sa fille*. Or, Baudouin I<sup>er</sup>, décédé en 1474, n'était plus en vie lors de la mort de Marguerite et ne pouvait faire, par conséquent, pareille donation. Par ailleurs, cette même notice traite des terres de Fontenelle, récupérées par Baudouin au nom des moniales, comme vu précédemment. Ces données permettent donc de soutenir l'hypothèse que Marguerite est la fille de Baudouin II et donc la nièce d'Elisabeth.

Voici donc la généalogie des Lannoy hypothétiquement établie sur base des mentions figurant dans les sources :



<sup>235</sup> *Ibid.*, p. 44. (18 juillet)

<sup>236</sup> VAN SPILBEECK, Ignatius, *Pierres tombales* ...p. 108.

A côté de ces personnalités, une certaine Jacqueline de Lannoy figure également dans l'obituaire en date du 25 décembre :

*Madame Jaqueline de Lanoy, Dame de Fontenoy, qui nous a fait beaucoup de bien en son vivant, et qui nous a laissé par testament 30 fl(orins), qui ont servi à acheter du parchemin pour faire de nouveaux antiphonaires.*<sup>237</sup>

La famille de Lannoy compte plusieurs personnalités prénommées Jacqueline dont une des filles de Baudouin II<sup>238</sup>. Cependant, l'indication *Dame de Fontenoy* nous oblige à nous pencher vers un autre membre de la maison. Il s'agirait plutôt de la fille de Jean de Lannoy (1410-1493), également chevalier de la Toison d'Or, et de Jeanne de Ligne (†1494). Jacqueline fut l'épouse de Jean de Hénin-Liétard, seigneur de Fontaine et de Sebourg<sup>239</sup>. Devillers soutient également cette hypothèse<sup>240</sup>.

Nous le voyons donc, la maison de Lannoy fut fortement impliquée dans la cause de Soleilmont. Cependant, aucun élément ne permet de déterminer les motivations du choix porté par cette famille sur la petite communauté. Les Lannoy ne semblent pas faire partie d'autres établissements religieux namurois. Nous ne pouvons dire avec précision jusqu'en quelle année Elisabeth conserva sa fonction. Mais, rappelons que l'obituaire indique qu'elle gouverna l'abbaye pendant vingt-deux ans et demi<sup>241</sup>. A la suite d'Elisabeth et des Lannoy, une autre famille va s'illustrer dans l'histoire de l'abbaye.

### 3.1.2.2. Relation avec les Trazegnies

La maison de Trazegnies a, pendant de nombreux siècles, appuyé son autorité sur le comté de Hainaut. Originaire de Silly, la famille acquiert les terres de Trazegnies au cours du XII<sup>e</sup> siècle. A plusieurs reprises, les Trazegnies se sont unis à différentes familles locales créant ainsi plusieurs branches distinctes. Les seigneurs hennuyers ont été, assez tôt, impliqués dans la cause monastique. Ils entretenaient d'importantes relations avec les établissements religieux voisins, avec lesquels ils concluaient de nombreux échanges et qu'ils gratifiaient de donations. Par exemple, en 1135, Othon, premier seigneur de

---

<sup>237</sup> VAN SPILBEECK, Ignatius, *Obituaire...* p. 67. (25 décembre)

<sup>238</sup> DEVAUX, Jean, « Baudouin de Lannoy, seigneur de Molemboix... » p. 210.

<sup>239</sup> DE SMEDT, Raphaël, « Jean seigneur de Lannoy, de Lys, de Wattignies et d'Yser », dans DE SMEDT, Raphaël et VON HABSURG-LOTHRINGEN, Otto, dir. ... p. 116 ; DE LANNOY, Baudouin et DANSART, Georges, *Jean de Lannoy, le bâtisseur, 1410-1490*, Bruxelles, L'édition universelle, 1921, p. 112.

<sup>240</sup> VAN SPILBEECK, Ignatius, *Obituaire...* p. 67. (25 décembre)

<sup>241</sup> *Ibid.*, p. 56. (12 septembre)

Trazegnies, et son épouse Helvide offrirent plusieurs terres à l'abbaye de Floreffe<sup>242</sup>. Par ailleurs, de nombreux membres furent religieux ou religieuses au sein de diverses communautés. Traditionnellement, on attribue la fondation de l'abbaye Notre-Dame de Cambron en 1148 à un certain Anselme de Péronne, chanoine de Soignies. Selon certains, il serait le second fils d'Othon de Trazegnies. Cependant, cette appartenance à la maison de Trazegnies est discutée<sup>243</sup>.

Les Trazegnies semblent faire leur entrée dans l'histoire de Soleilmont dès le XIII<sup>e</sup> siècle. Plusieurs mentions y font références tant dans l'obituaire que dans le chartrier. Cependant, certaines personnalités ne sont pas reprises dans la généalogie seigneuriale, telle que présentée dans l'ouvrage de Jules Plumet. S'agit-il alors de membres d'une branche éloignée ou simplement d'habitants de la localité hennuyère éponyme ? Il semble toutefois important, au vu du nombre, de les signaler et de préciser leurs relations avec les Cisterciennes.

Dans un premier acte, daté du 28 janvier 1259, Michel, chevalier de *Troisineis*, est contraint de verser 30 marcs au chapitre Saint-Barthélemy de Liège pour avoir fait autorité sur le bois de *Firchée*, alors propriété dudit chapitre située à Châtelineau<sup>244</sup>. Pendant de nombreuses années, cette possession fera l'objet de litiges entre le chapitre, les habitants de Châtelineau et plusieurs autres personnalités locales. Pour rappel, sur l'ensemble des textes analysés par Léopold Devillers, 36 actes relèvent de cette affaire.

En date du 20 mai, l'obituaire mentionne un certain Etienne de Trazegnies, sa femme Gillette et leur fils Jean : « *Obiit. Etienne de Traisegnies, Gillete de Berlaimont, son épouse, Jean leur fils...*<sup>245</sup> ». Leur présence dans le document peut être justifiée par deux actes datés des 2 juin et 3 septembre 1479. Dans le premier, Aldegonde, fille d'Etienne et Gillete, fait dons de tous ses biens à l'abbaye<sup>246</sup>. On la retrouve également dans le livre-censier : « *Les dits rep(e)ntans Gille Bodart doivent de rente heritable et irremidible sur la maison grange tenure et appendice venante par dame Aldegonde de Treisegnies* »<sup>247</sup>. L'obituaire, quant à lui, la renseigne en qualité de professe le 9 septembre : « *Ob. D. Aldegonde de Tresnignies,*

---

<sup>242</sup> PLUMET, Jules, *Les seigneurs de Trazegnies* ...p. 81.

<sup>243</sup> MAARSCHALKERWEERD-DECHAMPS, Suzanne, « La fondation de l'abbaye cistercienne de Cambron (vers 1148) »... p.719.

<sup>244</sup> DEVILLERS, Léopold, *Description analytique*...p. 8.

<sup>245</sup> VAN SPILBEECK, Ignatius, *Obituaire*... p. 37. (20 mai)

<sup>246</sup> DEVILLERS, Léopold, *Description analytique*...p. 66.

<sup>247</sup> VAN SPILBEECK, Ignatius, « Livre censier ... p. 184.

*professe*<sup>248</sup> ». Trois mois plus tard, un second acte fait référence à l'héritage de la famille. Dans le document, un dénommé *Jehan de le Glizeulle*, époux de Marguerite, seconde fille d'Etienne et Gillette, reçoit l'héritage de son épouse suite au décès de ses parents et de son frère Jean. Il reconnaît également avoir reçu de Soleilmont un arrentement perpétuel de 60 florins pour les parts que la famille avait donné en aumône pour l'entrée de leur fille Aldegonde. Il est également signalé qu'une troisième fille, Marie, était religieuse au couvent de Wisbecq, en région montoise<sup>249</sup>. Dans son analyse, Devillers précise qu'un document daté du 2 septembre et dénombrant les possessions de la famille y était attaché<sup>250</sup>. Enfin, par un acte du 20 juin 1494, *Pols de Trazenies* vend à l'abbaye, pour la somme de dix florins, des terres situées dans un lieu nommé *Famileuze-coulure*<sup>251</sup>.

Si tous ces personnages ne peuvent être rattachés avec certitude à la famille seigneuriale, il en reste un pour lequel la filiation est indéniable. Il s'agit de l'abbesse Jeanne de Trazegnies. Fille d'Anselme de Trazegnies-Hamal et de Marie d'Armuyden, elle devient abbesse au cours de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, plus précisément vers 1490. Comme de coutume, ses parents sont également présents dans l'obituaire :

« Ob. Monsieur de Traisegnies et Madame son épouse, qui ont fait beaucoup de bien a notre église en faveur de leur fille D. Jeanne, 6<sup>me</sup> Abbessse de cette maison, notre bonne mère »<sup>252</sup>.

Un grand nombre d'auteurs s'accordent à dire que Jeanne fut une abbesse fort appréciée et qu'elle entreprit de multiples actions en faveur de sa communauté. Nous en verrons un exemple tout à fait particulier plus tard.

Nous voyons là que Soleilmont attire de plus grandes personnalités. Sa réputation a sans doute été acquise par sa participation au redressement de plusieurs de ses voisines. Cela a dû lui permettre d'étendre son réseau de relations tant religieux que laïc. Nous avons également vu que les membres de la communauté proviennent de régions plus éloignées telles que le Duché de Brabant ou le comté de Flandre. Nous en verrons d'autres exemples prochainement. Cet entourage va figurer parmi les bienfaiteurs et protecteurs des moniales.

---

<sup>248</sup> VAN SPILBEECK, Ignatius, *Obituaire...* p. 52. (9 septembre)

<sup>249</sup> Hôpital fondé à la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle à Brugelette, dans le Hainaut, et devenu Couvent des Sœurs-Grises en 1406.

MAHY, Louis., *Le couvent de Wisbecq en Brugelette*, Bruxelles, Van Campenhout, 1919, p. 13 ; *Ibid.*, p. 25.

<sup>250</sup> DEVILLERS, Léopold, *Description analytique...* p. 67.

<sup>251</sup> DEVILLERS, Léopold, *Description analytique...* p. 71.

<sup>252</sup> VAN SPILBEECK, Ignatius, *Obituaire...* p. 29. (29 mars)



Ceux-ci vont, comme de coutume, exprimer leur soutien au travers de donations qui vont permettre aux religieuses d'accroître leurs maigres ressources.

### 3.2. « Une abbaye si petitement possessionnée... »<sup>253</sup>

S'il existe un point sur lequel tous les auteurs s'accordent, c'est que Soleilmont ne fut jamais riche. Contrairement à d'autres établissements à la même époque, elle ne possède pas de grands domaines capables de lui fournir de larges revenus. Ses maigres ressources lui permettent tout juste de subsister. A plusieurs reprises, on a intercédé en sa faveur afin de l'exempter de paiements.

Le premier exemple oblige à nous replonger au XIII<sup>e</sup> siècle. Selon Léopold Devillers, le chartier contenait une lettre de la comtesse et du comte de Namur adressée à l'Ordre Saint-Jean-de Jérusalem<sup>254</sup>. Ils demandent à ce que les religieuses soient exemptées du paiement d'une pension héréditaire destinée à un membre de l'Ordre. Il s'agit d'un ordre militaire hospitalier fondé en Terre Sainte au cours la première croisade. Son objectif premier était de porter assistance et secours aux pèlerins et croisés<sup>255</sup>. Le document, non daté, ne livre toutefois pas plus de détails sur l'affaire ni sur l'identité des protagonistes. Selon l'éditeur, il daterait de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. On sait uniquement que le versement doit être effectué au nom d'un *homme séculier*. Il ne doit pas s'agir d'un religieux mais probablement d'un chevalier local. On apprend par ailleurs que les religieuses sont dans l'incapacité de procéder au paiement de la somme due car elles ne possèdent que peu de ressources pour vivre. Elles placeraient alors en garantie les biens qu'elles possédaient sur le territoire de Sombreffe. Aucun élément ne permet de comprendre les raisons de ce financement.

Vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle, Soleilmont est une nouvelle fois dispensée. L'*Historia Camberonensis* d'Antoine Lewaiite, abbé de Cambron, nous fait part d'une situation particulière. En 1480, Cambron, sous la direction de l'abbé Guillaume Dieu, fut chargée de récolter les contributions à l'Ordre cistercien. Cependant, l'abbaye décharge Soleilmont ainsi que les communautés de Vaucelles (*Valcellis*), de Fontenelle (*Fontinellis*), du Refuge-Notre-Dame ( *Refugio B. Mariae*) et de Florival (*Florida valle*) de leur participation. La

---

<sup>253</sup> C'est en ces termes que le comte de Namur qualifiât Soleilmont dans une charte du XIII<sup>e</sup> siècle. DEVILLERS, Léopold, *Description analytique*...p. 29.

<sup>254</sup> *Ibid.*

<sup>255</sup> SARNOWSKY, Jürgen , *Hôpital, ordre de l'*, dans BÉRIOU, Nicole et JOSSEAND, Philippe, dir., *Prier et combattre, dictionnaire européen des ordres militaires au Moyen Age*, Paris, Fayard, 2009, p.445.

raison est que ces établissements n'étaient pas en possession des ressources suffisantes au paiement de la contribution et cela à cause des dégâts engendrés par le passage de soldats<sup>256</sup>. La guerre a, à de nombreuses reprises, semé le désordre au sein d'établissements religieux obligeant leurs membres à fuir les lieux. Malgré la hausse du nombre de donations faites à l'égard des religieuses, comme nous le verrons dans un instant, la situation financière de l'abbaye reste assez fragile. Cependant, c'est cette relative pauvreté, en adéquation avec l'idéal monastique, qui sera souvent saluée par les auteurs.

### 3.2.1. Vers une augmentation des dons et des transactions

#### 3.2.1.1. Les bienfaiteurs laïcs

Le chartier présente un accroissement du nombre d'actes au cours du XV<sup>e</sup> siècle. On peut aisément y voir là une conséquence de la réforme. Nous constatons, au sein des documents, une augmentation des transactions effectuées par l'abbaye ainsi que des donations reçues. Ce sont les signes que les finances se portent mieux et que Soleilmont attire davantage l'attention des bienfaiteurs. Souhaitaient-ils gratifier la communauté pour son obéissance et sa réputation grandissante ? Comme nous l'avons vu précédemment, Soleilmont a, dans son entourage, de grands donateurs, tels que les familles de Trazegnies et de Lannoy. À côté de ceux-ci, on retrouve également d'autres personnages. Il n'est pas question de faire étalage de toutes ces transactions mais de fournir quelques exemples les plus significatifs.

Tout d'abord, est mentionnée à plusieurs reprises dans les sources une certaine *Madame la Grande*, nom fréquemment attribué à de grandes personnalités, telles que des princesses, des souveraines, ... L'obituaire en fait mention en date du 24 novembre :

*Ob. Noble dame Madame La grande, de qui notre église à reçu 1600 Mailles de Rhin du temps de Madame Isabeau de Lanoy, Abbesse, et plusieurs autres biens, tant du temps de la sus ditte Abbesse que sous Madame Jeanne de Traisignies*<sup>257</sup>.

---

<sup>256</sup> Ad R. D. Abbatem de Valcellis, Dominam Abbatissam de Fontinellis, de Refugio B. Mariae juxta villam Athenensem, de Solis monte et de Florida valle, nec accessimus, nec misimus, quia certum habemus, tam ex veridica relatione, quam ipsorum flebili sermone in his armatorum discubibus intolerabilia damna sustulisse, ita ut ad acquirenda vita cotidiane oportuna, magis egeant aliorum subsidio, quam possint pro nunc eidem Ordini verum minimum conferre Subsidium.

LEWATTE, Antoine, *Historiae camberonensis pars altera, sive Camberona coenobium eiusque abbates, a b. Fastrado, Bernardi discipulo & successore ad usque modernum XXXVII*, Paris, 1672, p. 381.

<sup>257</sup> VAN SPILBEECK, Ignatius, *Obituaire*... p. 63. (24 novembre)

Le document relatif au litige entre Soleilmont et Jean de l'Escaille, au sujet du testament d'Elisabeth Hannecart, fait pareille évocation :

*Ma damme la grande n'en sceit bonnement appoinctier pour les diverses usages de Haynau sur lesquelz parties adverses est fondée qui sont du tout contrai az, usages de la court de Gilli qui est loy de Liège*<sup>258</sup>.

Les faits relatés dans ce texte eurent lieu après 1483, date de rédaction du testament. La notice de l'obituaire fait savoir que cette personne se situe dans les abbatiats d'Elisabeth de Lannoy et de Jeanne de Trazegnies, soit entre 1470 et 1500. Les deux documents concordent donc bien.

S'il semble à priori difficile de préciser avec certitude l'identité de cette donatrice, quelques données permettent de faire pencher la balance en faveur de la duchesse Marguerite d'York (1446-1503), sœur des rois Edouard IV et Richard III d'Angleterre et seconde épouse de Charles le Téméraire<sup>259</sup>. Premièrement, l'indice le plus significatif est la présence des armoiries de la duchesse sur le pupitre de Soleilmont analysé en seconde partie. Ce meuble, rappelons-le, gagne l'établissement sous l'abbatiate de Jeanne de Trazegnies. Ces éléments coïncident donc avec le texte de l'obituaire. Ils correspondent également à la datation du testament binchois qui est de 1483. Une autre information appuyant le choix de Marguerite est sa participation dans les affaires de l'abbaye de Marches-les-Dames. Elle est d'ailleurs mentionnée dans l'obituaire principal de la communauté marchoise. On y apprend que la duchesse a soutenu les moniales dans leur réforme et qu'elle a fait part de généreuses donations à leur égard<sup>260</sup>. Ceci témoigne de la grande piété de la duchesse et de son attention envers les institutions religieuses. L'épouse de Charles le Téméraire aurait dû avoir une gratitude similaire envers les différentes abbayes de la région, y compris Soleilmont. S'il s'agit bien de celle-ci, c'est la seule figure princière inscrite dans l'obituaire.

---

<sup>258</sup> VAN SPILBEECK, Ignatius, « Un testament du XV<sup>e</sup> siècle...p. 142.

<sup>259</sup> HOMMEL, Luc, *Marguerite d'York ou la duchesse de Junon*, Paris, Hachette, 1959, p. 110.

<sup>260</sup> Obituaire de Marche-les-Dames, 8<sup>e</sup> ides de novembre : *Obitus illustrissimae ac devotissimae dominae Margaretae, ducissae Burgundiae et sororis regis Angliae, relictae quondam Caroli ducis ; quae, quoad vixit, continue amica, reparatrix et reformatrix religionum extitit ; quae nobis specialiter in necessitatibus nostris caritative subvenit, blada necnon et magnas pecuniae summas pluries praebuit ; pro cujus anima orare tenemur tam praesentes quam futurae .*

BARBIER, Victor et al., *Analectes pour servir à l'Histoire...* t. 8, p. 189.

L'abbaye reçoit également des donations de la part de seigneurs locaux ou de villageois. Il s'agit principalement de dons en nature, tels que des terres, des céréales, mais également des cens, rentes et autres biens tant mobiliers qu'immobiliers. Elle figure également au sein de testaments. Les principaux motifs de ses legs sont la charité et le salut de l'âme. En effet, chacun réclame un obit en échange de la gratification versée. La plupart de ces bienfaiteurs sont inscrits à l'obituaire.

Les actes présentés dans l'analyse du chartrier sont pour l'essentiel adressés directement à Soleilmont. Cependant, un testament daté de 1456 place l'abbaye au côté du Jardinnet, d'Argenton et de Nizelle. La copie en français du texte est éditée par I. Van Spilbeeck<sup>261</sup>. La testatrice est une certaine Marguerite Mathieu, veuve de Jean de Warisoulx. Elle figure dans l'obituaire en date du 6 mai<sup>262</sup>. Elle laisse aux communautés citées une aumône pour célébrer un obit pour son défunt époux et ses parents. Elle leur lègue également plusieurs terres et rentes. Il semble qu'elle entretienne avec ces établissements des relations particulières étant donné qu'ils sont expressément désignés dans le document, sans prendre en compte les autres monastères de la région. Cependant, Marguerite semble être davantage liée à Soleilmont car elle y laisse également la moitié de ses biens personnels<sup>263</sup>.

Les dons proviennent aussi de régions plus lointaines, comme, par exemple, du comté de Flandre. L'abbaye figure dans le testament d'un marchand de Bergues de qui elle reçoit un don de 7 livres. Cependant, ni l'identité du bienfaiteur ni la date de la donation ne sont mentionnées<sup>264</sup>. Elle se voit également gratifiée d'un legs de 10 *nobles à la rose*<sup>265</sup> par un chanoine lillois, une nouvelle fois non identifié ni daté<sup>266</sup>. Nous pouvons toutefois signaler que cette donation est postérieure à 1465, année d'introduction du Rosenoble. Bien qu'on ignore de qui il s'agit, ce dernier exemple montre que les personnalités et communautés religieuses pouvaient également figurer parmi les donateurs.

---

<sup>261</sup> VAN SPILBEECK, Ignatius, « Testament de Dame Veuve Jean de Warisoul », dans *Documents et rapports de la société paléontologique et archéologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroy*, t. XIX, 1893, p. 218.

<sup>262</sup> *Ob. Demoiselle Margueritte de Warisou, qui a légué aux Eglises de Soleilmont, du Jardinnet et d'Argenton certaines terres et revenus sur Fleurus et les environs pour prier pour son mari et ses parents.*

VAN SPILBEECK, Ignatius, *Obituaire...* p. 35. (6 mai)

<sup>263</sup> VAN SPILBEECK, Ignatius, « Testament de Dame Veuve Jean de Warisoul »...p. 221.

<sup>264</sup> VAN SPILBEECK, Ignatius, *Obituaire...* p. 43. (9 juillet)

<sup>265</sup> Également nommée *Rosenoble*, il s'agit d'une monnaie en or mise en circulation vers 1460 en Angleterre sous le règne d'Edward IV. Cette pièce est reprise et largement imitée dans les Pays-Bas et notamment par les ducs de Bourgogne.

*Rosenoble*, dans BELAUBRE, Jean, *Dictionnaire de numismatique médiévale occidentale*, Paris, L'école des Hautes Études, 1995, p. 123-124.

<sup>266</sup> VAN SPILBEECK, Ignatius, *Obituaire...* p. 43. (15 juillet)

### 3.2.1.2. Les bienfaiteurs religieux

Les laïcs ne sont pas les seules à faire des dons à Soleilmont. D'autres personnalités ecclésiastiques ou monastiques, telles que des évêques, confesseurs ou abbesses, gratifient la petite communauté de donations. Encore une fois, l'obituaire en est le parfait témoin.

Tout d'abord, nous pouvons remarquer qu'un grand nombre de donateurs proviennent d'établissements liégeois. Ce sont en majorité des chanoines. Cependant, l'auteur n'indique pas toujours à quels chapitres ils faisaient partie. Seulement deux sont renseignés comme chanoines de Saint-Lambert. Devillers nous livre, malgré tout, quelques renseignements complémentaires. On peut citer selon l'ordre de l'obituaire : Arnould Bonck, chanoine de Saint-Lambert et prévôt de Saint-Denis<sup>267</sup>, Guillaume Moumale, chanoine de Saint-Servais à Maastricht et prévôt de Fosses ainsi que son frère Wauthier de Corswaren, archidiacre<sup>268</sup>, Jacques de Croÿ, chanoine de Saint-Lambert puis évêque de Cambrai<sup>269</sup>, Baudouin de Dick, chanoine et *custos*<sup>270</sup> de Saint-Lambert<sup>271</sup> et, enfin, Jean Donstienne, chanoine de Saint-Lambert<sup>272</sup>. Parmi ceux-ci, Jacques de Croÿ fut le plus généreux : *Ob. M. Jacques de Croy, chanoine de S. Lambert qui nous a donné 900 griffons pour acquérir des héritages, pour fonder un anniversaire à jamais*<sup>273</sup>. La chapitre « Anniversaires à dire » de l'obituaire y fait également référence<sup>274</sup>. On peut évoquer une dernière personnalité liégeoise : *Ob. Venerable Maitre Gerard Rondelli, Doyen de Liège, qui nous a donné 133 griffons*. Gérard Rondelli ou Rondaux fut théologien et Doyen de Liège<sup>275</sup>.

Des femmes ont également figuré parmi ces bienfaiteurs religieux. D'une part, l'obituaire mentionne en date du 30 mars l'abbesse *Chrétienne* [Christine] *de Franquenbergh* qui fit don de 200 couronnes à Soleilmont<sup>276</sup>. Abbessse de l'abbaye Sainte-Gertrude de Nivelles de 1422 à 1429, elle fut également fondatrice de la petite communauté masculine

---

<sup>267</sup> *Ibid.*, p. 40. (16 juin)

<sup>268</sup> *Ibid.*, p. 46. (6 août)

<sup>269</sup> *Ibid.*, p. 47. (7 août)

<sup>270</sup> Sacristain.

MARTIN, Robert, *Coustre*, dans *Atilf, Dictionnaire du Moyen français*, 2020, <http://www.atilf.fr/dmf/definition/coustre> (page consultée le 11 avril 2022).

<sup>271</sup> VAN SPILBEECK, Ignatius, *Obituaire*...p. 51. (6 septembre)

<sup>272</sup> *Ibid.*, p. 52. (14 septembre)

<sup>273</sup> *Ibid.*, p. 47. (7 août)

<sup>274</sup> *Ibid.*, p. 445.

<sup>275</sup> *Ibid.*, p. 36. (10 mai)

<sup>276</sup> *Ibid.*, p. 29. (30 mars) ; LEMAIRE, François, *Notice historique sur la ville de Nivelles, et sur les abbesses qui l'ont successivement gouvernée depuis sa fondation jusqu'à la dissolution de son chapitre*, Nivelles, F. Cuisenaire, 1848, p. 121.

de Nizelle<sup>277</sup>. D'autre part, Soleilmont a également reçu une donation de 30 livres de Hainaut de la part de deux chanoinesses issues de Sainte-Aldegonde de Maubeuge<sup>278</sup>. On ne connaît d'elles que leur nom : Josquina de Morkerque et Catherine de Hex<sup>279</sup>. Nous ignorons à quelle époque eut lieu cette donation.

Nous avons vu ici quelques exemples de gratifications accordées aux moniales et cela par différentes catégories de bienfaiteurs. Tous ces dons, qu'ils soient en nature ou en argent, vont permettre aux moniales d'effectuer des transactions financières, telles que des échanges, des ventes et des achats notamment de terres, de bétail ou de mobilier. Elles vont également pouvoir entreprendre la restauration d'édifices dégradés ou l'aménagement de nouvelles infrastructures.

### 3.3. Architecture

#### *3.3.1. Vers une transformation du plan*

La disposition des lieux est influencée par les pratiques de la vie monastique et vice versa. Avec la réforme, un nouveau modèle architectural va émerger afin de correspondre davantage au respect de la Règle et, plus particulièrement, au renforcement de la clôture. Dès le début du XIII<sup>e</sup> siècle, la question des installations est au cœur des préoccupations du Chapitre général cistercien. Plusieurs décrets stipulent que la construction des bâtiments soit totalement terminée avant qu'une communauté féminine puisse y venir s'implanter<sup>280</sup>. De plus, les religieuses doivent posséder les ressources suffisantes pour vivre. L'objectif de ces dispositions est de limiter les contacts avec l'extérieur et d'éviter l'éparpillement des moniales. L'ensemble se compose traditionnellement d'un cloître, d'une église, de lieux de vie et de travail. Les espaces réservés aux convives et au personnel ne sont, au départ, pas clairement identifiables. A cette époque, le plan reste relativement simple et sans artifice

---

<sup>277</sup> Abbaye de moines cisterciens fondée vers 1440. Elle se situe sur les territoires d'Ophain-Bois-Seigneur-Isaac et de Wauthier-Braine, non loin de Braine-l'Alleud, dans l'actuel Brabant Wallon. BERLIÈRE, Ursmer, *Monasticon belge*, t. IV : Province de Brabant, vol. 2, Liège, Centre national de recherches d'histoire religieuse, 1968, p. 331.

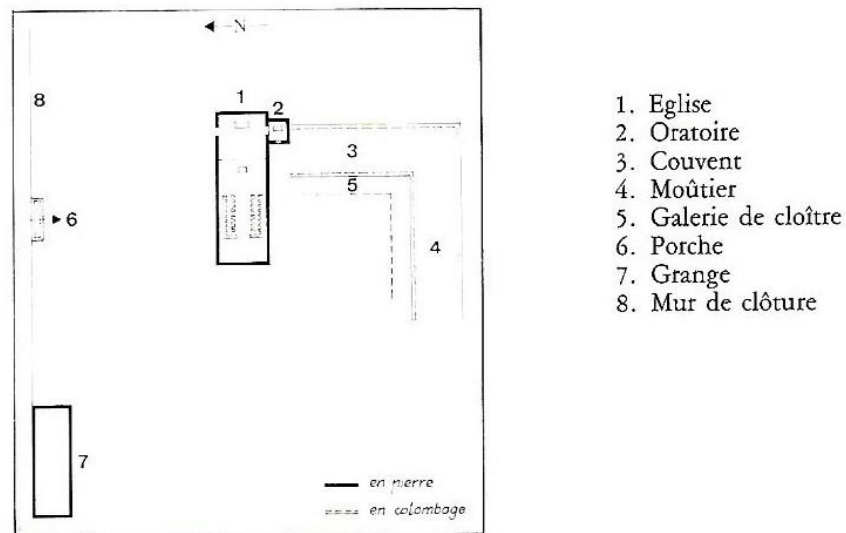
<sup>278</sup> Il s'agit, aux origines, d'un monastère double fondé au cours du VII<sup>e</sup> siècle par sainte Aldegonde. La communauté se transforme progressivement en chapitre de chanoinesses au cours du XIII<sup>e</sup> siècle. DELMAIRE, Bernard, « De la moniale à la chanoinesse de Sainte-Aldegonde de Maubeuge (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) : l'apport du manuscrit 1304 de la bibliothèque municipale d'Arras », dans HEUCLIN, Jean et LEDUC, Christophe, dir., *Chanoines et chanoinesses des anciens Pays-Bas : Le chapitre de Maubeuge du IX<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2019, p. 37. ; *Ibid.*, p. 45.

<sup>279</sup> VAN SPILBEECK, Ignatius, *Obituaire...* p. 40. (12 juin)

<sup>280</sup> Statut 1225/7

CANIVEZ, Joseph-Marie, *Statuta ...*, vol. II, p. 36 ; BOLLY, Jean-Jacques, DUVOSQUEL, Jean-Marie, LEFÈVRE, Jean-Baptiste et MISONNE, Daniel, *Monastères bénédictins et cisterciens...* p. 212.

(fig. 4.). La construction doit être rapide et peu coûteuse si on veut s'installer au plus vite<sup>281</sup>. Elle se fait sous le contrôle du père-abbé qui veille au respect des instructions du Chapitre. Cela explique pourquoi on retrouve de fréquentes similitudes entre des communautés fondées à la même période et, en outre, placées sous la protection d'un même supérieur.



UN «PLAN-TYPE» D'ABBAYE DU XIII<sup>e</sup> SIÈCLE

Fig. 4. Plan-type d'une abbaye. XIII<sup>e</sup> siècle. (BOLLY, Jean-Jacques, DUVOSQUEL, Jean-Marie, LEFÈVRE, Jean-Baptiste et MISONNE, Daniel, *Monastères bénédictins et cisterciens dans les Albums de Croÿ (1596-1611)*, Bruxelles, Crédit communal, 1990, p.216.)

Le mouvement de réforme du début du XV<sup>e</sup> siècle va entraîner une transformation au niveau architectural. Dès la fin du siècle précédent, de nombreux édifices sont dégradés et tombent en ruine. Après avoir redéfini les comportements à adopter, le Chapitre se penche sur les lieux où se pratique cette observance nouvellement renforcée. Les fonctions propres à chaque espace sont définies avec précision. Une fois le cadre délimité, on peut profiter de la nécessaire reconstruction des établissements décadents pour adapter le plan selon les nouvelles règles<sup>282</sup>. Les premières dispositions concernent la clôture. Élément fondamental de toute communauté, elle s'est vue ébranlée au fil des années. Il est donc nécessaire de rétablir une clôture stricte au sein de laquelle rassembler solidement toutes les âmes

<sup>281</sup> *Ibid.*, p. 217.

<sup>282</sup> *Ibid.*, p. 219.

vagabondes. L'enceinte va donc se parer d'une palissade ou d'un mur doté d'un ou plusieurs portails placés sous bonne garde.<sup>283</sup>

On va voir se développer un nouveau plan composé d'espaces bien délimités et définis selon leur usage (fig. 5.). Trois zones vont se dessiner. Elles sont en relation avec les trois grands domaines de la vie monastique : spirituel, social et économique. La première constitue le cœur de la communauté. C'est le quartier réservé aux religieuses et aux converses<sup>284</sup>. C'est autour du cloître, élément central, que s'organisent les différents locaux. On y trouve les cuisines, le réfectoire, les dortoirs, la salle capitulaire, les appartements abbatiaux<sup>285</sup>... La seconde zone se compose de l'hôtellerie servant à accueillir les hôtes de passage, hommes et femmes séjournant dans des lieux distincts. C'est également là que se tiennent les appartements des confesseurs et chapelains. La séparation entre les hommes et les femmes constitue un autre point important de l'observance monastique. L'église marque la frontière entre la première et la seconde partie, puisque tant les moniales que les invités peuvent s'y rendre. Enfin, le troisième espace concentre les bâtiments agricoles et les ateliers, nécessaires au fonctionnement économique. Bien que postérieures, les représentations figurant au sein des *Albums de Croÿ* témoignent assez fidèlement du plan développé au cours du XV<sup>e</sup> siècle. Elles permettent également de repérer les similitudes entre les différents établissements cisterciens<sup>286</sup>.

---

<sup>283</sup> *Ibid.*, p. 220.

<sup>284</sup> *Ibid.*

<sup>285</sup> *Ibid.*, p. 222.

<sup>286</sup> BOLLY, Jean-Jacques, DUVOSQUEL, Jean-Marie, LEFÈVRE, Jean-Baptiste et MISONNE, Daniel, *Monastères bénédictins et cisterciens*...p. 353.



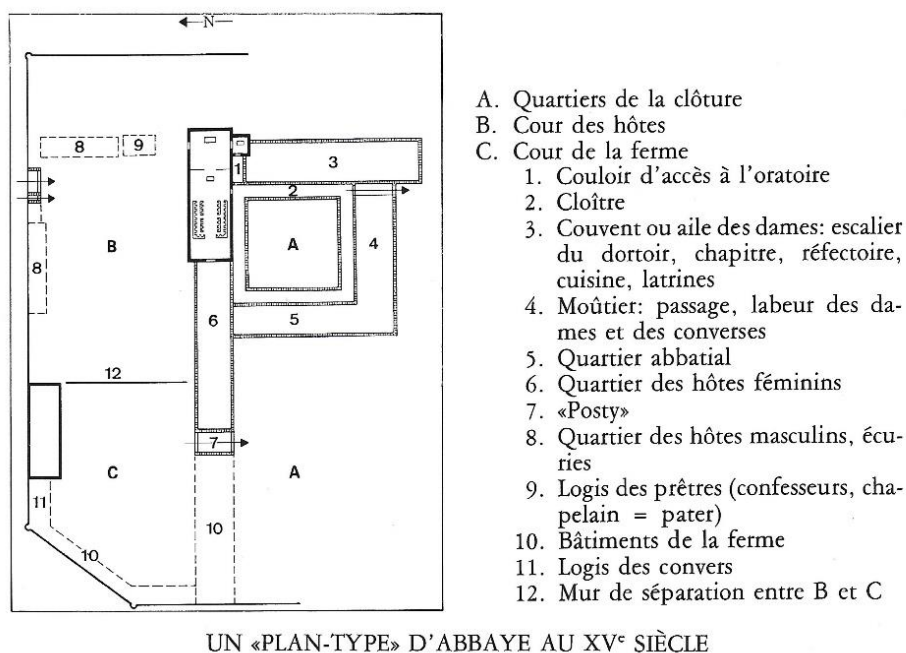


Fig. 5. Plan type d'une abbaye. XV<sup>e</sup> siècle. (BOLLY, Jean-Jacques, DUVOSQUEL, Jean-Marie, LEFÈVRE, Jean-Baptiste et MISONNE, Daniel, *Monastères bénédictins et cisterciens dans les Albums de Croÿ (1596-1611)*, Bruxelles, Crédit communal, 1990, p. 221.)

On voit ainsi fleurir de grands projets d'aménagements au sein des établissements namurois. Marches-les-Dames, berceau de la réforme, connaît un important chantier de reconstruction, de même que Salzinnes ou Argenton. Soleilmont n'échappe pas à cette tendance.

### 3.3.2. Soleilmont et ses chantiers

Les différentes vues de Soleilmont prises au fil des siècles ainsi que les ruines du site témoignent de la disposition des lieux. Nous pouvons reconnaître, malgré les différentes dégradations et reconstructions subies, la structure développée au XV<sup>e</sup> siècle. Ceints de murailles, les trois espaces décrits plus haut prennent harmonieusement leur place au sein du domaine.

L'abbaye va connaître elle aussi quelques transformations, dont témoignent deux sources matérielles datant de la toute fin du XV<sup>e</sup> siècle. Il s'agit de pierres commémoratives posées à la suite de travaux réalisés sous la surveillance des abbesses. La première date de 1476. En voici le texte :

« Lan de la nativite de n(ot)re s(eigneur) J(ésus) Christ m iijj/ LXXVJ fut mis la pr(e)mire pierre du fon-/dement du dortoir des suer avec ii p(ans) »<sup>287</sup>.

Selon la chronologie, cette pierre aurait été installée durant l'abbatiate d'Elisabeth de Lannoy. Cette hypothèse est renforcée par la donation faite par Baudouin, son père, de 800 lb. pour les cloîtres<sup>288</sup>. Elle fait référence à la construction du dortoir des sœurs et de deux pans qui doivent correspondre, selon la disposition des lieux, à deux ailes du cloître.

Vingt ans plus tard, son successeur, Jeanne de Trazegnies poursuit les travaux, comme en atteste la seconde pierre :

« Lan de la nativite n(o)tre S(eigneur) Jh(es)u(s) c(hri)st M iijj/c iijj<sup>xx</sup> et xvi fu mis la p(re)mier pierre du / nouueaulx dortoir des Dam(m)es en / labbie de Soleamo(n)t avoecq / an(n)eces ij Pans decloistre et / les fourmoieries desdy pa(n)s / soubs le ta(m)ps Dam(m)e jehen(n)e / de t(ra)segnies abbessse dudy / Soleamont. » ( fig. 6.)<sup>289</sup>.

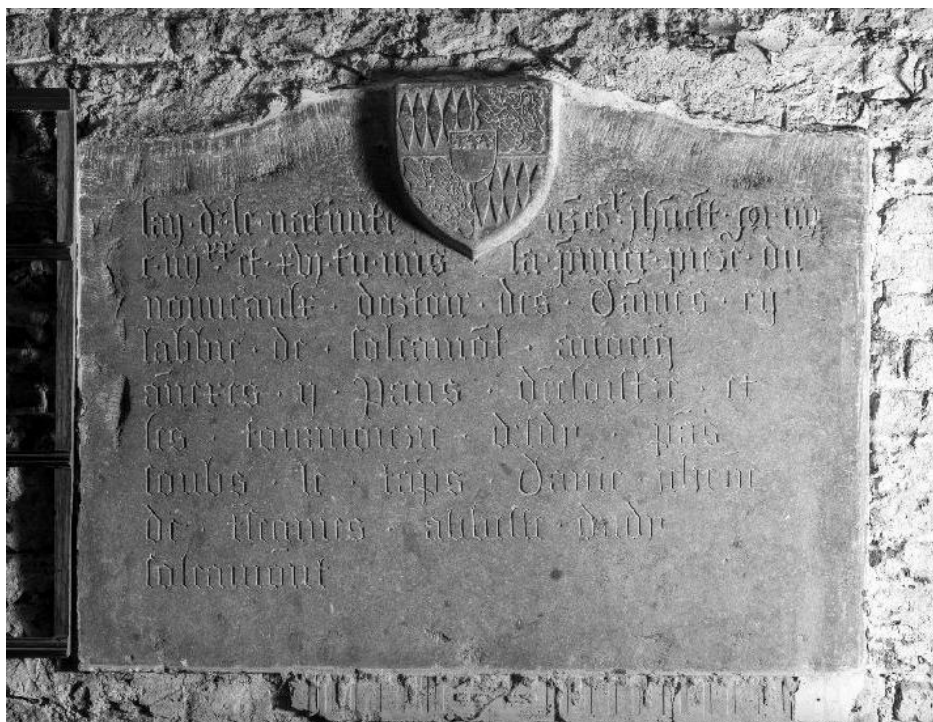


Fig. 6. Pierre commémorative, abbaye de Soleilmont, Gilly, fin du XV<sup>e</sup> siècle. (© KIK-IRPA, Bruxelles, cliché A083834)

<sup>287</sup> COOMANS, Thomas, « Le pupitre... » p. 368 ; VAN SPILBEECK, Ignatius, « Les cloîtres de Soleilmont ... » p. 269.

<sup>288</sup> VAN SPILBEECK, Ignatius, *Obituaire* ... p. 35. (6 mai)

<sup>289</sup> COOMANS, Thomas, « Le pupitre... » p. 369 ; VAN SPILBEECK, Ignatius, « Les cloîtres de Soleilmont ... » p. 270.

Contrairement à la première, cette dédicace identifie précisément l'instigatrice du projet : Jeanne de Trazegnies. Cela peut également être confirmé par l'écu ornant le sommet de la pierre. Celui-ci est identique aux armes figurant sur le pupitre analysé en seconde partie. Ici, on commémore la pose de la première pierre du nouveau dortoir des Dames. S'agit-il du même dortoir que celui cité en 1476 ou bien de deux pièces distinctes, réservées à deux populations différentes ? Selon Thomas Coomans, il faut y voir, d'une part, le dortoir des sœurs converses (*suer*) et, d'autre part, celui des religieuses (*Dam(m)es*)<sup>290</sup>. A la date du 2 octobre, l'obituaire mentionne également un don de 212 florins pour l'aménagement du dortoir. Cette donation est réalisée par un certain Jean Gantois : *Ob. Jean Gantois de Lille qui donna pour le dortoir, 212 fl.*<sup>291</sup>. Originaire de Gand, Jean de la Cambe fonda à Lille, vers 1460, l'hôpital Saint-Jean-Baptiste dit « hospice Gantois »<sup>292</sup>. Nous pouvons constater qu'il s'agit ici d'une seconde intervention gantoise à l'égard de l'abbaye. Ces *ii pans decloistre* doivent correspondre à deux autres ailes du cloître. Quant aux *fourmoieries*, Van Spilbeeck prétend qu'il s'agit de bancs de pierre<sup>293</sup>. Or, plusieurs dictionnaires d'ancien et de moyen français renvoient ce terme aux meneaux de fenêtres<sup>294</sup>. Quoi qu'il en soit, ces deux éléments peuvent tout à fait prendre place au sein des lieux. Les travaux ont sans doute été financés par les nombreuses donations qu'a reçu Soleilmont à cette époque, notamment de la part des familles des deux abbesses. Ces aménagements démontrent la volonté de retourner à un mode de vie plus cadré. La transformation du cloître n'est pas sans intérêt. Au cœur de l'abbaye, c'est autour de cet espace que se coordonne la vie de la communauté.

Soleilmont a dû connaître plusieurs autres chantiers au cours du XV<sup>e</sup> siècle mais ceux présentés ici restent les plus significatifs et, sans nul doute, les mieux documentés. Une notice de l'obituaire présente en date du 2 octobre laisse à penser que l'église subit également quelques travaux. En 1479, Jean II de Berlo, seigneur de Lavaux, et son épouse Isabelle de Surlet font un don à la communauté suite à l'entrée de leur fille cadette Marie<sup>295</sup> : *Ob. M. Jean de Berlo, chevalier S<sup>r</sup> Delvaux, et Madame Isabeau, son épouse, qui ont fait beaucoup*

<sup>290</sup> COOMANS, Thomas, « Le pupitre... » p. 368.

<sup>291</sup> VAN SPILBEECK, Ignatius, *Obituaire* ... p. 56 (2 octobre)

<sup>292</sup> DIETRICH-STROBBE, Irène, *La Charité à Lille à la fin du Moyen Age*, Paris, Classiques Garnier, 2020, p. 34.

<sup>293</sup> VAN SPILBEECK, Ignatius, « Les cloîtres de Soleilmont ... » p. 270.

<sup>294</sup> GERNER, Hiltrud, *Fourmoirie*, dans Atifl, *Dictionnaire de Moyen Français*, 2020, <http://www.atilf.fr/dmf/definition/fourmoirie> (page consultée le 11 avril 2022).

<sup>295</sup> S. Marie Delvaux, *converse de céans*.

VAN SPILBEECK, Ignatius, *Obituaire* ... p. 52 (9 septembre) ; NEMERY, Eugène, « La seigneurie de Lavaux-Sainte-Anne des origines au début du XVI<sup>e</sup> siècle » dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. 47, 1953, p. 199.

*de bien a notre eglise spécialement pour sa dédicace*<sup>296</sup>. C'est la seule information que nous possédons sur l'église et son éventuelle dédicace à cette époque. Aucune autre source n'y fait référence. Cependant, au vu de la situation, l'édifice aurait pu lui aussi connaître quelques transformations. Il semble que Soleilmont influence également ses voisines en matière de travaux. Par exemple, Argenton, sous l'égide de Nicaise de Harby, se pare d'un nouveau cloître<sup>297</sup>. Similairement, l'abbaye de l'Olive subit, d'après l'historien hennuyer Théophile Lejeune, plusieurs chantiers lors de l'abbatit de Jeanne de Warluzel<sup>298</sup>.

A côté des aspects sociaux et économiques, ces aménagements sont également les signes d'un retour spirituel. En effet, l'église et le cloître sont les lieux de prière par excellence. N'y-a-t'il pas meilleure manière de louer Dieu qu'au sein d'infrastructures flamboyantes neuves ? C'est également dans ce contexte que le pupitre décrit en seconde partie gagne les murs de l'abbaye. Cette pièce est un excellent témoin du renouveau qui a touché Soleilmont. C'est dans ce meuble qu'était conservé un exemplaire de la Règle. Il faut sans y doute y voir là toute une symbolique. Le texte fondateur de la discipline monastique est placé au côté des bienfaiteurs qui ont œuvré à la renaissance de Soleilmont.

#### **4. Une crise à la fin du siècle ?**

Paradoxalement, si les vingt dernières années nous offrent le plus de données, c'est également la période autour de laquelle règne une grande confusion auprès des historiens. Bruno Maréchal, mais également plusieurs autres auteurs, rapportent que :

*Vers l'an 1482 la peste ayant attaqué ladite Abbaye, l'abbesse nommée Dame Catherine de Rofflet, quatrième après la réforme, et toutes les dames religieuses en moururent en peu de temps. L'Abbaye de Soleilmont resta déserte après cette mortalité environ après vingt-un ans*<sup>299</sup>.

A la suite de cela, le comte Guillaume de Namur aurait fait venir cinq religieuses de Muysen<sup>300</sup> avec à leur tête Elisabeth de Lannoy, « sœur du seigneur de Solre-le-Château »,

---

<sup>296</sup> VAN SPILBEECK, Ignatius, *Obituaire* ...p. 50 (29 août)

<sup>297</sup> BOLLY, Jean-Jacques, DUVOSQUEL, Jean-Marie, LEFÈVRE, Jean-Baptiste et MISONNE, Daniel, *Monastères bénédictins et cisterciens*...p. 222.

<sup>298</sup> LEJEUNE, Théophile, « L'ancienne abbaye de l'Olive » dans *Annales du cercle archéologique de Mons*, t. I, 1857, p. 300-301.

<sup>299</sup> LAMBOT et CLOSE, *Gilly*... p. 176.

<sup>300</sup> Prieuré de religieuses cisterciennes fondé vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle à Muizen, non loin de Malines. BERLIÈRE, Ursmer, *Monasticon belge*, t. VIII : Province d'Anvers, vol. 1, Liège, Centre national de recherches d'histoire religieuse, 1992, p. 165.

pour relever l'établissement<sup>301</sup>. Cette information est tout à fait erronée. Même si la peste sévit assez fréquemment à cette époque, il est intrigant que l'ensemble des religieuses aient succombé à la maladie et que l'abbaye soit laissée déserte un si grand nombre d'années, alors qu'elle se situe dans une période faste. Les auteurs ne révèlent jamais quelles sont les sources de leur récit, si ce n'est qu'il provient des *archives de la maison*<sup>302</sup>. Seul Bruno Maréchal précise tenir ce fait de l'historien Gramaye. Les documents eux-mêmes ne font état d'aucune trace de cet événement. On ignore sur quels éléments se sont fondés ces dires. Peut-être s'agit-il d'une simple erreur d'interprétation ?

Actuellement, plusieurs données viennent infirmer ces déclarations. Si on prend en considération les actes présents dans l'analyse du chartrier, la communauté est toujours active durant cette période. Entre 1482 et 1499, Soleilmont reçoit plusieurs donations et arrentements perpétuels notamment de la part de l'abbé Gérard de Floreffe en 1490 et de Philippe, archiduc d'Autriche, en 1499<sup>303</sup>. Une abbaye à l'abandon n'aurait sans doute pas obtenu ce genre de privilèges. Une autre interrogation peut être soulevée. On prétend que c'est Catherine de Rafflet qui occupe la fonction d'abbesse à cette époque. Or, comme nous l'avons vu précédemment, Elisabeth de Lannoy est déjà mentionnée dans un acte de 1479<sup>304</sup>. Maréchal fait donc erreur lorsqu'il prétend qu'elle n'arrive à Soleilmont qu'en 1502. Un autre argument peut être également avancé. Comme présenté ci-dessus, Soleilmont connaît, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, plusieurs grands aménagements menés à l'initiative des abbesses Elisabeth de Lannoy et Jeanne de Trazegnies. Un des chantiers est précisément daté de 1496. Cet élément montre donc que l'établissement ne pouvait être déserté à cette période. C'est peut-être ces travaux qui ont, quelques siècles plus tard, laissé penser à une disparition des religieuses. Enfin, s'il faut encore des preuves pour nous convaincre de cette inexactitude, nous pouvons confirmer que le comte Guillaume ne pouvait intervenir dans cette affaire. En effet, le comté de Namur était passé, depuis quelques temps déjà, dans les possessions bourguignonnes<sup>305</sup>.

D'autres situent cet épisode un siècle plus tôt, vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, à la suite de l'abbatiate d'Oda de Viersel. Charles Galliot soutient l'idée de l'envoi de religieuses depuis

---

<sup>301</sup> GALLIOT, Charles François Joseph, *Histoire générale* ...vol. IV, p. 316.

<sup>302</sup> *Ibid.*, p. 316.

<sup>303</sup> DEVILLERS, Léopold, *Description analytique*...p. 70-71.

<sup>304</sup> *Ibid.*, p. 59.

<sup>305</sup> En 1420, le comte de Namur Jean III de Dampierre vend le comté à Philippe le Bon. Celui-ci ne prend possession du comté qu'à la mort de Jean en 1429.

DOUXCHAMPS-LEFÈVRE, Cécile, *Une province dans un monde*... p. 16-19.

Malines mais cette fois sous la conduite d'une certaine *Marie des Aliëts*<sup>306</sup>. Cette hypothèse reste plus plausible, compte tenu de la situation critique dans laquelle se place le comté de Namur à cette période. Bien présente à cette époque, la peste pu effectivement toucher les moniales qui laissèrent leur maison dans un certain état de dégradation. De plus, la description du chartrier ne relève que peu de documents pour cette époque, dont la plupart ne concernent pas directement la communauté. Par ailleurs, la participation du comte Guillaume de Namur est tout à fait pertinente. En effet, Guillaume II fut à la tête du comté de 1391 à 1418. C'est également lui qui est à l'initiative du projet de réforme<sup>307</sup>.

Quoi qu'il en soit, aucune source ne fait référence à un tel évènement ni même ne le laisse à penser. Malgré les incertitudes demeurantes, nous pouvons réfuter avec une certaine assurance les allégations de nos auteurs quant à un abandon des lieux à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Comme nous venons de le voir, les preuves sont multiples. S'il convient donc de placer cette affaire un siècle plus tôt, de plus amples éclaircissements sur ses circonstances et son dénouement ne peuvent être fournis. Il faut cependant y voir là une des principales causes de l'état sensible dans lequel se place Soleilmont au début du XV<sup>e</sup> siècle, justifiant ainsi l'introduction de la réforme en son sein.

## 5. Conclusion de la troisième partie

L'histoire de Soleilmont possède de nombreuses inconnues et incertitudes, essentiellement sur les premiers siècles de son existence. Concernant les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, seules quelques chartes éditées peuvent nous renseigner sur l'histoire de l'abbaye à son commencement. La majorité des informations est à tirer de quelques auteurs et historiens dont la fiabilité a dû être remise en cause à plusieurs reprises. Pour l'essentiel, nous savons que l'abbaye, en tant qu'établissement cistercien, fut fondée vers 1237, suite à l'intervention du comte de Namur sur une supposée communauté préexistante. Comme de coutume, les religieuses se voient gratifiées de donations de la part de locaux mais aussi de personnalités princières. Le XIV<sup>e</sup> siècle demeure le plus complexe à aborder car le manque de données est tel qu'il est difficile de pouvoir reconstituer le vécu de l'abbaye à cette époque. Nous avons malgré tout tenté d'en fournir quelques bribes. Nous savons qu'il s'agit d'une période troublée tant au niveau laïc que religieux, entraînant notamment un déclin de l'observance

---

<sup>306</sup> GALLIOT, Charles François Joseph, *Histoire générale* ...vol. IV, p. 315.

<sup>307</sup> GÉNICOT, Léopold, « Le servage dans les chartes-lois de Guillaume II, comte de Namur (1391-1418) » dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. 24, 1945, p. 94, en ligne sur Persée : [https://www.persee.fr/doc/rbph\\_0035-0818\\_1945\\_num\\_24\\_1\\_1712](https://www.persee.fr/doc/rbph_0035-0818_1945_num_24_1_1712) (Page consultée le 20 avril 2022).

monastique. Les éléments présentés au sein du premier chapitre restent donc assez hypothétiques. Nous pouvons toutefois compléter ces données par quelques similitudes avec le passé des maisons cisterciennes voisines.

Au regard des siècles précédents, le XV<sup>e</sup> siècle est le plus riche en termes d'informations et de sources et cela grâce à la réforme de quelques établissements cisterciens à cette époque. Lancé en 1406 par une poignée de moniales liégeoises, ce mouvement gagne rapidement l'appui du pouvoir comtal namurois ainsi que du Chapitre général de Cîteaux. Il se répand alors à un grand nombre d'établissements, d'abord féminins puis masculins. Il s'agit là d'un moment décisif pour Soleilmont qui a vu son existence mise en péril. Sa sauvegarde n'est due qu'à l'action de l'abbé d'Aulne qui a œuvré à un rapide retour à l'obéissance de ses filles. Peut-être y a-t-il vu un dessein particulier ? Bien que cette période soit d'une grande importance, nous en trouvons peu de mentions directes dans les sources. Les historiens et auteurs anciens ont, certes, bien connaissance de ces faits qu'ils rapportent sans pour autant analyser leurs tenants et aboutissants. Pourtant, l'implication de Soleilmont a été bien plus importante que celle décrite, notamment suite à l'envoi de professes au sein des monastères à réformer. À côté du renouveau spirituel, ce mouvement a laissé son empreinte dans de nombreux domaines, qu'ils soient sociaux, économiques ou encore architecturaux.

Pour ce qui est du reste, peu de données relatives à la vie de la communauté nous sont parvenues. Nous pouvons constater un certain manque d'informations entre l'introduction de la réforme et les trente années la séparant de l'abbatiate d'Elisabeth de Lannoy. Il va sans dire que la réforme a joué un grand rôle non seulement dans la sauvegarde l'abbaye à l'époque médiévale mais également dans la connaissance que nous avons d'elle aujourd'hui.

## CONCLUSION

La première difficulté à laquelle nous avons été confrontés au cours de cette étude est la fragilité des sources. Bien que nous possédons un grand nombre de données, notamment grâce au chartier, les éléments relatifs à la communauté elle-même sont maigres. Les documents disponibles aujourd'hui ne nous sont parvenus que sous forme d'éditions réalisées par quelques érudits de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Quoique fondamentales, ces sources éditées ont leurs limites. Une série d'indications comme la datation, la provenance ou encore le support original, nous ont fait défaut. Il faut également rappeler que nous n'avons pas été en présence des textes médiévaux mais le plus souvent de copies réalisées au cours de l'époque moderne, comme ce fut le cas pour l'obituaire ou le livre-censier. Il a donc été nécessaire de recourir à une extrême prudence dans l'utilisation des documents. À côté des traces écrites, l'archéologie nous a offert quelques précieux témoignages. Bien qu'assez restreintes, les sources issues d'autres institutions ou personnalités, liées de près ou de loin à l'abbaye, ont permis de compléter notre corpus.

Cette légèreté des sources nous a contraint à nous pencher sur les récits partagés par certains auteurs et historiens locaux des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Le premier est l'*Histoire de la fondation de l'ancienne abbaye de Soleilmont* rédigé en 1726 par Dom Bruno Maréchal, moine de l'abbaye d'Aulne et confesseur des religieuses. Non sans être digne d'intérêt, ce texte nous laisse toutefois perplexe. Malgré la position privilégiée de l'auteur au sein de la communauté, on constate un nombre important d'incertitudes et d'erreurs. Il faut sans doute comprendre là qu'une certaine méconnaissance du passé régnait déjà à cette époque dans l'abbaye. Un constat similaire s'impose pour les autres auteurs. Nous remarquons que les informations sont le plus souvent reprises de récits en récits au fil des siècles. Cependant, il s'agit parfois d'indications incertaines ou erronées comme ce fut le cas, pour n'en citer que quelques-unes, de l'attribution de la fondation primitive à Henri de Namur ou du supposé épisode de peste de 1482. Toutes ces incohérences ont donc dû, dans la mesure du possible, être soumises à vérification.

Malgré le faible nombre de sources en notre possession et les nombreuses incertitudes demeurantes, chaque information a été analysée dans les moindres détails. L'objectif fut d'en tirer le maximum d'indices. Mis bout à bout, ces renseignements ont permis de reconstruire un pan de la vie de Soleilmont.



Les sources concernant les premiers siècles de l'abbaye sont quasi inexistantes. Seuls quelques récits évoquent la présence d'un premier établissement. Selon la chronologie fournie, nous avons soutenu l'hypothèse que c'est le comte de Namur Albert dit le « Pacifique », qui, vers la fin du XI<sup>e</sup> siècle, devait être à l'origine de cette fondation. S'agit-il, comme le rapporte la tradition, d'une communauté de veuves éplorées ? Il faut sans doute être plus prudent sur la question et y voir là une assemblée de femmes dévotes souhaitant vivre de leur foi, à l'égal des hommes. Ce n'est que plus tard, en 1237, que cette communauté de *saintes femmes* fait son entrée dans l'Ordre cistercien. Cette incorporation se place dans un contexte particulier dit « d'efflorescence cistercienne » qui entraîne, au cours du XIII<sup>e</sup> siècle, l'émergence de nombreuses communautés féminines au sein du diocèse de Liège. Les moniales vont alors être soutenues dans leur développement par différentes personnalités.

Le XIV<sup>e</sup> siècle est plus complexe à aborder. En effet, nous dénombrons peu d'informations pour cette période. Nous possédons quelques sources relatives aux donations faites par des personnages tant locaux que de plus haut rang. Cette époque semble être marquée par des crises touchant également le monde monastique. Les signes de cet affaiblissement ne sont pas clairement exprimés au travers de documents. Ce n'est qu'au regard des événements du siècle suivant, que nous pouvons obtenir des éclaircissements sur cette période délicate.

Nous recensons pour le XV<sup>e</sup> siècle un plus grand nombre de données relatives aux faits survenus à cette époque. Celle-ci est avant tout marquée par une période de réformes qui touche un grand nombre d'établissements. L'objectif est de renforcer l'observance monastique et de retourner à un mode de vie plus strict. L'initiative, au départ locale, gagne rapidement l'appui du pouvoir tant ecclésiastique que laïc. Le mouvement, qui touche d'abord les communautés féminines, s'étale tout le long du XV<sup>e</sup> siècle. Les premiers établissements sont réformés dès 1414. Pour d'autres, il faut attendre la seconde moitié du siècle. Une fois le cas des Cisterciennes résolu, ce redressement touche les abbayes masculines. Le mouvement n'est pas uniquement limité au territoire namurois mais s'exporte au-delà, comme, par exemple, dans le comté de Hainaut avec le cas du monastère de l'Olive. Les Cisterciens ne sont pas les seuls à vivre cette expérience. On constate également un épisode similaire au sein d'autres ordres, tels que, par exemple, chez les Bénédictins de Florennes.

Contrairement à d'autres établissements, Soleilmont a pleinement tiré profit de la réforme. Elle gagne le statut d'abbaye réformatrice et prend part au redressement de plusieurs de ses compagnes. Il va sans dire que cette participation lui a permis d'accroître sa réputation. A côté de l'aspect spirituel, ce mouvement réformateur a également laissé son empreinte dans d'autres domaines. Les sources tendent malgré tout à montrer que l'application de la réforme au sein de l'abbaye a nécessité un certain temps. En effet, les signes les plus ostensibles, tels que, par exemples, les travaux d'aménagement du cloître, datent de la fin du siècle. Somme toute, cet épisode sonne le renouveau de Soleilmont, sorte d'An 0 d'une période de prospérité. Le désir d'ouvrir un nouveau chapitre se fait sentir, comme nous l'avons remarqué au travers de l'obituaire. Nous avons terminé cette recherche par réfuter les affirmations des auteurs quant à l'abandon de l'abbaye à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Comme nous avons pu le prouver, ce malheureux épisode doit se placer un siècle plus tôt. La méprise de nos érudits nous aura malgré tout permis de lever le voile sur les causes ayant entraîné l'introduction de la réforme au sein de l'abbaye. La boucle était ainsi bouclée.

La fondation de Soleilmont mais également son développement ne se font donc pas par « hasard » mais s'ancrent dans un processus touchant l'ensemble des établissements féminins du diocèse liégeois. Il en est de même pour le mouvement de réforme du XV<sup>e</sup> siècle. Nous l'avons vu, l'abbaye connaît un destin relativement similaire aux autres établissements féminins qui ont émergé à la même époque. Il serait intéressant d'établir ce genre de recherche pour toutes ces communautés. Cela permettrait de comparer leur évolution au fil des siècles mais également de mesurer l'effet de la réforme sur ces établissements.

Contrairement à ce que la documentation laissait à priori à penser, Soleilmont n'est pas une abbaye « solitaire ». Certes, ses contacts avec les autres établissements religieux sont quelque peu limités. Ceci s'explique sans doute par sa localisation au sein du comté de Namur. Elle n'est pas pour autant laissée-pour-compte. L'abbaye a, à plusieurs reprises, suscité l'intérêt du Chapitre général cistercien. C'est elle qui fut sollicitée pour mener le projet de réforme au sein de plusieurs de ses voisines. Nous l'avons également vue recevoir l'appui de grandes figures, parfois issues de régions plus lointaines. Voilà autant de preuves de l'attention portée à l'égard de la petite communauté.

Au terme de cette recherche, les hypothèses et les questions laissées en suspens sont encore nombreuses. Les trois objectifs fixés semblent avoir été malgré tout remplis. Tout d'abord, nous avons fourni une vue d'ensemble des sources et de la documentation existantes

sur le sujet. Espérons que cela puisse faciliter de futures recherches. Ensuite, quelques corrections et éclaircissements ont été apportés aux différents récits élaborés au cours des siècles. Enfin, sur base de ces rectifications ainsi que des nouveaux éléments fournis par les sources, nous avons pu retracer le passé des Cisterciennes. Il ne s'agissait pas uniquement ici d'une simple restitution des grands événements, telle que faite par les auteurs anciens. Le but était également d'analyser ces faits afin de les comprendre et de les replacer dans leur contexte. Rares sont les communautés namuroises qui ont survécu aux tumultes du temps. Soleilmont en fait partie. Aujourd'hui, les religieuses vivent en toute quiétude, témoignant de leur histoire multiséculaire. On peut dès lors se poser la question : comment cette petite communauté a-t-elle réussi à se maintenir jusqu'à nous ? Notre recherche s'est limitée au XV<sup>e</sup> siècle. Les données relatives aux siècles suivants sont relativement plus nombreuses. Nous laissons donc le soin à qui voudra de poursuivre cette histoire.

## BIBLIOGRAPHIE

### **1. Sources inédites**

- Archives de l'État à Mons
  - AÉM, Abbaye d'Aulne, cartulaire AÉM.16.003–1.
- Archives de l'État à Namur (d'après : BOVESSE, Jean, *Inventaire général sommaire des Archives ecclésiastiques de la Province de Namur, vol. 1, Bruxelles, Archives Générales du Royaume, 1962.*)
  - AÉN, Abbaye de Marches-les-Dames, chartrier, AÉN 3035.
  - AÉN, Abbaye de Moulins, cartulaire, AÉN 3126.
  - AÉN, Abbaye de Moulins, cartulaire, AÉN 3127.
  - AÉN, Abbaye d'Argenton, obituaire, AÉN 2918.
  - AÉN, Abbaye d'Argenton, comptes, AÉN 2932.

### **2. Sources éditées**

- BARBIER, Victor, *Histoire de l'abbaye de Floreffe de l'ordre de Prémontré*, t. 2, Namur, Doux fils-Delvaux, 1892.
- CANIVEZ, Joseph-Marie, *Statuta capitulorum generalium ordinis Cisterciensis : ab anno 1116 ad annum 1786*, vol. II, Louvain, Revue d'histoire ecclésiastique, 1933-1941 (Bibliothèque de la Revue d'histoire ecclésiastique ; 9-13, 14, 14A, 14B).
- CANIVEZ, Joseph-Marie, *Statuta capitulorum generalium ordinis Cisterciensis : ab anno 1116 ad annum 1786*, vol. IV, Louvain, Revue d'histoire ecclésiastique, 1933-1941 (Bibliothèque de la Revue d'histoire ecclésiastique ; 9-13, 14, 14A, 14B).
- DEVILLERS, Léopold, *Description analytique de cartulaires et de chartriers accompagnée du texte de documents utiles à l'histoire du Hainaut*, t. 7, Mons, 1875.
- GALLIOT, Charles François Joseph, *Histoire générale ecclésiastique et civile de la ville et province de Namur*, vol. V, Liège, 1789.
- HALKIN, Léon, « La Maison des Bons-Enfants de Liège », dans *Bulletin de l'institut archéologique liégeois*, t. 44, 1940, p. 5-55.
- HAUTCOEUR, Edouard, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, t. 1, Lille, 1873.
- KAISIN, Joseph, *Annales historiques de la commune de Farciennes*, t. 1, Tamines, 1889.
- LAMBOT, Oscar. et CLOSE, Edouard., *Gilly à travers les âges*, t. 2, Court-Saint-Étienne, Chevalier, 1925.

- LAUWERS, Michel, « Testaments inédits du chartrier des Dominicains de Liège (1245-1300) » dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, vol. 154, 1988, p. 159-197.
- LEWAILLE, Antoine, *Historiae cambronensis pars altera, sive Camberona coenobium eiusque abbates, a b. Fastrado, Bernardi discipulo & successore ad usque modernum XXXVII*, Paris, 1672.
- VAN SPILBEECK, Ignatius, « Livre censier ou registre aux cens et revenus de l'abbaye de Soleilmont » dans *Documents et rapports de la Société royale d'archéologie, d'histoire et de paléontologie de Charleroi*, t. 13, 1884, p. 161-234.
- VAN SPILBEECK, Ignatius, « Soleilmont et la ville de Gand » dans *Messenger des sciences historiques ou Archives des arts et de la bibliographie de Belgique*, 1882, p. 478-486.
- VAN SPILBEECK, Ignatius, « Testament de Dame Veuve Jean de Warisoul », dans *Documents et rapports de la société paléontologique et archéologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi*, t. XIX, 1893, p. 217-225.
- VAN SPILBEECK, Ignatius, « Un testament du XV<sup>e</sup> siècle. Binche-Soleilmont-Gilly. Documents inédits. » dans *Documents et rapports de la Société royale d'archéologie, d'histoire et de paléontologie de Charleroi*, t. 14, 1886, p. 131-147.
- VAN SPILBEECK, Ignatius, *Archives de Soleilmont*, Mons, Manceaux, 1885.
- VAN SPILBEECK, Ignatius, *Obituaire de l'Abbaye de Soleilmont, de l'ordre de Cîteaux*, Malines, Godenne, 1894.

### 3. Travaux

- ARDURA, Bernard, *Prémontré : Histoire et spiritualité*, Saint-Etienne, Université de Saint-Etienne, 1995, (CERCOR. Travaux et recherches, 1242-8043 ; 7).
- BAIX, François, « Charles de Crahen, abbé de Florennes (†1457) et le culte de saint Jean-Baptiste et de saint Maur », dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. 42, 1937, p. 33-63.
- BARBIER, Joseph et BARBIER, Victor, *Histoire de l'abbaye de Floreffe de l'ordre de Prémontré*, Namur, Wesmael-Charlier, 1880.
- BARBIER, Victor et al., *Analectes pour servir à l'Histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. 8, Louvain, Ch. Peeters, 1871.
- BASTIEN, Josse, *Les grandes heures de l'abbaye cistercienne de Cambron*, Mons, Editions du Ropieur, 1984.

- BERLIÈRE, Ursmer, *Monasticon belge*, t. I : Province de Namur et de Hainaut, Liège, Centre national de recherches d'histoire religieuse, 1961.
- BERLIÈRE, Ursmer, *Monasticon belge*, t. II : Province de Liège, Liège, Centre national de recherches d'histoire religieuse, 1962.
- BERLIÈRE, Ursmer, *Monasticon belge*, t. IV : Province de Brabant, vol. 2, Liège, Centre national de recherches d'histoire religieuse, 1968.
- BERLIÈRE, Ursmer, *Monasticon belge*, t. VIII : Province d'Anvers, vol. 1, Liège, Centre national de recherches d'histoire religieuse, 1992.
- BERNAYS, Edouard, « Marie d'Artois, comtesse de Namur, dame de l'Ecluse et de Poilvache », *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. 37, 1925, p. 1-81.
- BLOUARD, René, *L'abbaye Notre-Dame de Grandpré*, Namur, Vers l'Avenir, 1954.
- BOLAND, Gustav et LOUSSE, Emile, « Le testament d'Henri II, duc de Brabant (22 janvier 1248) » dans *Revue historique du droit français et étranger*, vol. 18, 1939, p. 348-387, en ligne su JSTOR : <https://www.jstor.org/stable/43844065> (page consultée le 7 mai 2022).
- BOLLY, Jean-Jacques, DUVOSQUEL, Jean-Marie, LEFÈVRE, Jean-Baptiste et MISONNE, Daniel, *Monastères bénédictins et cisterciens dans les Albums de Croÿ (1596-1611)*, Bruxelles, Crédit communal, 1990.
- BOULMONT, Gustave et PLOEGAERTS, Théophile, *Histoire de l'abbaye de Villers : du XIII<sup>e</sup> siècle à la Révolution*, Nivelles, Havaux-Houdart, 1926.
- BROUETTE, Emile, « Chartes et documents de l'abbaye d'Argenton à Lonzée » dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. 115, 1950, p. 297-381.
- BROUETTE, Emile, « La date de fondation de l'abbaye de Salzinnes (Namur) », dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. 27, 1949, p. 135-138, en ligne sur Persée : [La date de fondation de l'abbaye de Salzinnes \(Namur\) - Persée \(persee.fr\)](https://www.persee.fr/doc/rbph_0035-1859_1949__27_1_0) (page consultée le 15 avril 2022).
- BROUETTE, Emile, « La fixation de la taille de Beloeil ( février 1245 ou 1246) », dans *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. 124, 1959, p. 267-274.
- BUXANT, Philippe, *Soleilmont ou les lieux de vie d'une communauté cistercienne*, Université catholique de Louvain, 1983 [Mémoire de maîtrise en archéologie et histoire de l'art].
- CONNOR, Elizabeth, « Ten Centuries of Growth : The Cistercian Abbey of Soleilmont » dans NICHOLS, John A., et SHANK, Lillian Th., *Distant Echoes, Medieval Religious*

*Women*, Vol. 1, Kalamazoo, Cistercian Publications, 1984, p. 251-267 (Cistercian Studies Series : Number seventy-one).

- CONTAMINE, Philippe, *La Guerre de Cent Ans*, Paris, Presses universitaires de France, 2021, p. 4. (Que sais-je ?), en ligne sur Cairn : <https://www.cairn.info/la-guerre-de-cent-ans--9782715408678.htm> (page consultée le 7 mai 2022).
- COOMANS, Thomas, « Le pupitre de la salle du chapitre de Soleilmont et l'abbesse Jeanne de Trazegnies (vers 1500) » dans *Cîteaux commentarii cistercienses*, 52/1, 2001, p. 121-138.
- DAUMONT, Octave, *Soleilmont : abbaye cistercienne, 1237-1937*, Courtrai, Editions Jos Vermaut, 1937.
- DARIS, Joseph, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XIII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle*, Liège, Louis Demarteau, 1891.
- DE GANCK, Roger, « The Integration of Nuns in the Cistercian Order, particularly in Belgium », dans HENDRIX, Guido, éd., *Roger de Ganck, Historicus van Cîteaux, in de Zuidelijke Nederlanden*, Leuven, Bibliotheek van de Faculteit der godgeleerdheid, 1999, p. 33-47 (Documenta libraria ; 21 Bibliotheca auctorum traductorum et scriptorum Ordinis Cisterciensis ; 7).
- DE GHELLINCK VAERNEWYCK, Philippe, « Baudouin de Lannoy, dit « le Bègue », seigneur de Molembais, de Solre-le-Château », dans DE SMEDT, Raphaël et VON HABSURG-LOTHRINGEN, Otto, dir., *Les chevaliers de l'Ordre de la Toison d'Or au XVe siècle : notices bio-bibliographiques*, Francfort, Lang, 2000, p. 44-45.
- DE LANNOY, Baudouin et DANSART, Georges, *Jean de Lannoy, le bâtisseur, 1410-1490*, Bruxelles, L'édition universelle, 1921.
- DE MOREAU, Edouard et MAERE, René, *L'abbaye de Villers en Brabant aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles : étude d'histoire religieuse et économique*, Bruxelles, Dewit, 1909.
- DE RADIGUÉS, Henri, « Les seigneuries et terres féodales du comté de Namur » dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. 22, 1895.
- DE SMEDT, Raphaël, « Jean seigneur de Lannoy, de Lys, de Wattignies et d'Yser », dans DE SMEDT, Raphaël et VON HABSURG-LOTHRINGEN, Otto, dir., *Les chevaliers de l'Ordre de la Toison d'Or au XVe siècle : notices bio-bibliographiques*, Francfort, Lang, 2000, p. 115-117.
- DÉLAISSÉ, Eric, « Notre-Dame de Saint-Rémy et l'Ordre de Cîteaux (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) », dans TOUSSAINT, Jacques, dir., *Curvata Resurgo : Histoire et patrimoine de*

*l'abbaye Notre-Dame de Saint-Rémy de Rochefort*, Namur, Société archéologique de Namur, 2014, p. 23-36.

- DELMAIRE, Bernard, « De la moniale à la chanoinesse de Sainte-Aldegonde de Maubeuge (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) : l'apport du manuscrit 1304 de la bibliothèque municipale d'Arras », dans HEUCLIN, Jean et LEDUC, Christophe, dir., *Chanoines et chanoinesses des anciens Pays-Bas : Le chapitre de Maubeuge du IX<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2019, p. 37-53.
- DEMOULIN, Claude, *Aulne et son domaine*, Landelies, Demoulin, 1980.
- DEVAUX, Jean, « Baudouin de Lannoy, seigneur de Molembaix, de Solre-le-Château et de Tourcoing, gouverneur de Bouchain et du souverain baillage de Lille, Douai et Orchies », dans DE SMEDT, Raphaël et VON HABSURG-LOTHRINGEN, Otto, dir., *Les chevaliers de l'Ordre de la Toison d'Or au XVe siècle : notices bio-bibliographiques*, Francfort, Lang, 2000, p. 210-211.
- DIERKENS, Alain et DESPY, Georges, *Abbayes et chapitres entre Sambre et Meuse VIIe-XIe siècles : contribution à l'histoire religieuse des campagnes du haut Moyen Age*, Sigmaringen, Thorbecke, 1985.
- DIERKENS, Alain, « Entre Cambrai et Liège : l'abbaye de Lobbes à la fin du XI<sup>e</sup> siècle », dans MAILLARD-LUYPAERT, Monique et CAUCHIES, Jean-Marie, dir., *Autour de la Bible de Lobbes (1084) : les institutions, les hommes, les productions : actes de la journée d'étude organisée au Séminaire épiscopal de Tournai, 30 mars 2007*, Bruxelles, Facultés universitaires Saint-Louis, 2007, p. 13-42 (Centre de recherches en histoire du droit et des institutions, cahier n°28)
- DIETRICH-STROBBE, Irène, *La Charité à Lille à la fin du Moyen Age*, Paris, Classiques Garnier, 2020.
- DEGROS, Gilbert, « Avant-propos » dans TOUSSAINT, Jacques, dir., *Curvata Resurgo : Histoire et patrimoine de l'abbaye Notre-Dame de Saint-Rémy de Rochefort*, Namur, Société archéologique de Namur, 2014, p. 7-9.
- DOUXCHAMPS-LEFÈVRE, Cécile, *Une province dans un monde : le comté de Namur (1421-1797)*, Namur, Editions namuroises, 2005.
- FICHEFET, Jean, *Histoire du prieuré de l'Eglise Saint-Nicolas (chanoine réguliers de Saint-Augustin) et du béguinage d'Oignies*, Aiseau, Administration communale, 1977, p. 56.
- GÉNICOT, Léopold, « Le servage dans les chartes-lois de Guillaume II, comte de Namur (1391-1418) » dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. 24, 1945, p. 91-107, en



ligne sur Persée : [https://www.persee.fr/doc/rbph\\_0035-0818\\_1945\\_num\\_24\\_1\\_1712](https://www.persee.fr/doc/rbph_0035-0818_1945_num_24_1_1712)  
(Page consultée le 20 avril 2022).

- HASQUIN, Hervé, « Une ère de calamités publiques », dans *La Wallonie, le pays et les hommes, histoire-économies-sociétés. Tome I : des origines à 1830*, Bruxelles, La renaissance du livre, 1975, p. 351-369.
- HEERS, Jean, *Libérer Jérusalem : La première croisade (1095-1107)*, Paris, Librairie académique Perrin, 1995.
- HÉLARY, Xavier, « Les Courtenay : la fortune d'une branche de la famille capétienne » dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t.159/1, 2015, p. 99, en ligne sur Persée : [https://www.persee.fr/doc/crai\\_0065-0536\\_2015\\_num\\_159\\_1\\_95488](https://www.persee.fr/doc/crai_0065-0536_2015_num_159_1_95488) (page consultée le 5 mai 2022).
- HÉLVÉTIUS, Anne Marie, « Les béguines : des femmes dans la ville aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles » dans GUBIN, Eliane et NANDRIN, Jean-Pierre, dir., *La ville et les femmes en Belgique. Histoire et sociologie*, Bruxelles, Presses de l'Université Saint-Louis, 1993, p. 17-40, en ligne sur Open Editions : <https://books.openedition.org/pusl/13328> (page consultée le 20 avril 2022).
- HENNEAU, Marie-Elisabeth, « Femme dans l'Église : la religieuse d'Ancien Régime au regard de l'histoire. Quelques perspectives de recherche » dans *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, t. 95, 2000, p. 363-387.
- HENNEAU, Marie-Elisabeth, « La clôture chez les Cisterciennes du Pays mosan : une porte entrouverte... », dans BOUTER, Nicole, éd., *Les religieuses dans le cloître et dans le monde : des origines à nos jours*, actes du deuxième colloque international du CERCOR, Poitiers, du 29 septembre au 2 octobre 1988, Saint-Etienne, Université de Saint-Etienne, 1994, p. 616 (CERCOR. Travaux et recherches).
- HENNEAU, Marie-Elisabeth, « La juridiction de l'Ordre de Cîteaux sur les communautés de la branche féminine aux Pays-Bas et dans la principauté de Liège, XVe-XVIII<sup>e</sup> siècles, » dans BARRIÈRE, Bernadette et HENNEAU, Marie-Elisabeth, dir., *Cîteaux et les femmes*, Paris, Créaphis, 2001, p. 298-313.
- HENNEAU, Marie-Elisabeth, « Pouvoirs d'abbesses et abbesses au pouvoir », dans BOUSMAR, Eric et al., éd., *Femmes de pouvoir, femmes politiques durant les derniers siècles du Moyen Age et au cours de la première Renaissance*, Bruxelles, De Boeck, 2012, p. 529-547.

- HENNEAU, Marie-Elisabeth, « Regard historiographique sur des religieuses en quête d'histoire. Etat de la question et pistes de recherches à propos des couvents de femmes (XIII<sup>e</sup>- XVIII<sup>e</sup> s.) sur le territoire de la Belgique. », dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. 86/3-4, 2008, p. 769-792, en ligne sur Persée : [https://www.persee.fr/doc/rbph\\_0035-0818\\_2008\\_num\\_86\\_3\\_7587](https://www.persee.fr/doc/rbph_0035-0818_2008_num_86_3_7587) ( page consultée le 27 avril 2022).
- HERMAND, Xavier, « Les relations de l'abbaye cistercienne du Jardinnet avec des clercs réformateurs des diocèses de Cambrai et de Tournai (seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle) » dans *Revue Mabillon*, t. 74, 2002, p. 237-263.
- HOMMEL, Luc, *Marguerite d'York ou la duchesse de Junon*, Paris, Hachette, 1959.
- HOURS, Benoit, *Histoire des ordres religieux*, Paris, Presses universitaires de France, 2012 (Que sais-je ?), en ligne sur Cairn : <https://www.cairn.info/histoire-des-ordres-religieux--9782130584216-page-46.htm?contenu=article> (page consultée le 8 mai 2022).
- HUBINONT, Olivier, « L'abbaye de l'Olive à Morlanwelz-Mariemont (Hainaut) » dans *Documents et rapports de la Société royale d'archéologie, d'histoire et de paléontologie de Charleroi*, t. XXI, 1897, p. 145-209.
- HUYGHEBAERT, Nicolas, *Les documents nécrologiques*, Turnhout, 1972 (Typologie des sources du Moyen âge occidental, 4).
- KERVYN, Marie-Thérèse, « Le rayonnement de l'abbaye » dans GILLET-MIGNOT, Patricia et WARZÉE, Gaëtane, dir., *L'ancienne abbaye de Floreffe, 1121-1996*, Namur, Ministère de la région wallonne, 1996, p. 19-21 ( Etudes et documents, monuments et sites, 2).
- L'HERMITTE-LECLERCQ, Paulette, « Les pouvoirs de la supérieure au Moyen Age », dans BOUTER, Nicole, éd., *Les religieuses dans le cloître et dans le monde : des origines à nos jours*, actes du deuxième colloque international du CERCOR, Poitiers, du 29 septembre au 2 octobre 1988, Saint-Etienne, Université de Saint-Etienne, 1994, p.174. (CERCOR. Travaux et recherches).
- LECLERCQ, Jean, « Cisterciennes et filles de saint Bernard. A propos de structures variées des monastères de moniales au Moyen Age », dans *Studia Monastica. Abadia de Montserrat*, vol. 32, 1990, p. 139-156.
- LECOMTE, Françoise, *Regestes des Actes de Jean d'Eppes, prince-évêque de Liège, 1229-1238*, Bruxelles, Académie Royale de Belgique, 1991, p. 44.

- LEFÈVRE, Jean-Baptiste, « 9 abbayes de femmes » dans TOUSSAINT, Jacques, dir., *Cisterciens en Namurois, XIIe-XXe siècle*, Namur, Société archéologique de Namur, 1998, p. 35-37 (Monographie du Musée des arts anciens du Namurois, 15 ).
- LEFÈVRE, Jean-Baptiste, « Histoire et institution des abbayes cisterciennes ( XII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle ) », dans TOUSSAINT, Jacques, dir., *Cisterciens en Namurois, XIIe-XXe siècle*, Namur, Société archéologique de Namur, 1998, p. 111. (Monographie du Musée des arts anciens du Namurois, 15 ).
- LEFÈVRE, Jean-Baptiste, « L'abbaye de Villers et le monde des moniales et des béguines au XIII<sup>e</sup> », dans *Villers, une abbaye revisitée. Actes du colloque du 10 au 12 avril 1996*, Villers-la-Ville, Association pour la promotion touristique et culturelle de Villers-la-Ville, 1996, p. 183-229.
- LEFÈVRE, Jean-Baptiste, « Réformes cisterciennes en namurois et leur rayonnement : XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle » dans TOUSSAINT, Jacques, dir., *Cisterciens en Namurois, XIIe-XXe siècle*, Namur, Société archéologique de Namur, 1998, p. 47-54. (Monographie du Musée des arts anciens du Namurois, 15).
- LEJEUNE, Théophile, « L'ancienne abbaye de l'Olive » dans *Annales du cercle archéologique de Mons*, t. I, 1857, p. 295-306.
- LEMAIRE, François, *Notice historique sur la ville de Nivelles, et sur les abbesses qui l'ont successivement gouvernée depuis sa fondation jusqu'à la dissolution de son chapitre*, Nivelles, F. Cuisenaire, 1848.
- LUCET, Bernard, *Les codifications cisterciennes de 1237 et de 1257*, Paris, CNRS, 1977 (Sources d'histoire médiévale, 9).
- MAARSCHALKERWEERD-DECHAMPS, Suzanne, « La fondation de l'abbaye cistercienne de Cambron (vers 1148) » dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, t. 63/4, 1985, p.706-725.
- MAGNANI, Elina, « Le don au Moyen Age. Pratique sociale et représentations. Perspectives de recherche », dans *Revue du MAUSS*, n°19, 2000, p. 309-322.
- MAHY, Louis., *Le couvent de Wisbecq en Brugelette*, Bruxelles, Van Campenhout, 1919.
- MICHAUX, Gérard, « Les nouveaux réseaux monastiques à l'époque moderne » dans BOUTER, Nicole, éd., *Naissance et fonctionnement des réseaux monastiques et canoniaux*, actes du Premier Colloque international du CERCOM, Saint-Etienne, du 16 au 18 septembre 1985, Saint-Etienne, Université Jean Monnet, 1991, p.605 (CERCOR. Travaux et recherches ; 1).

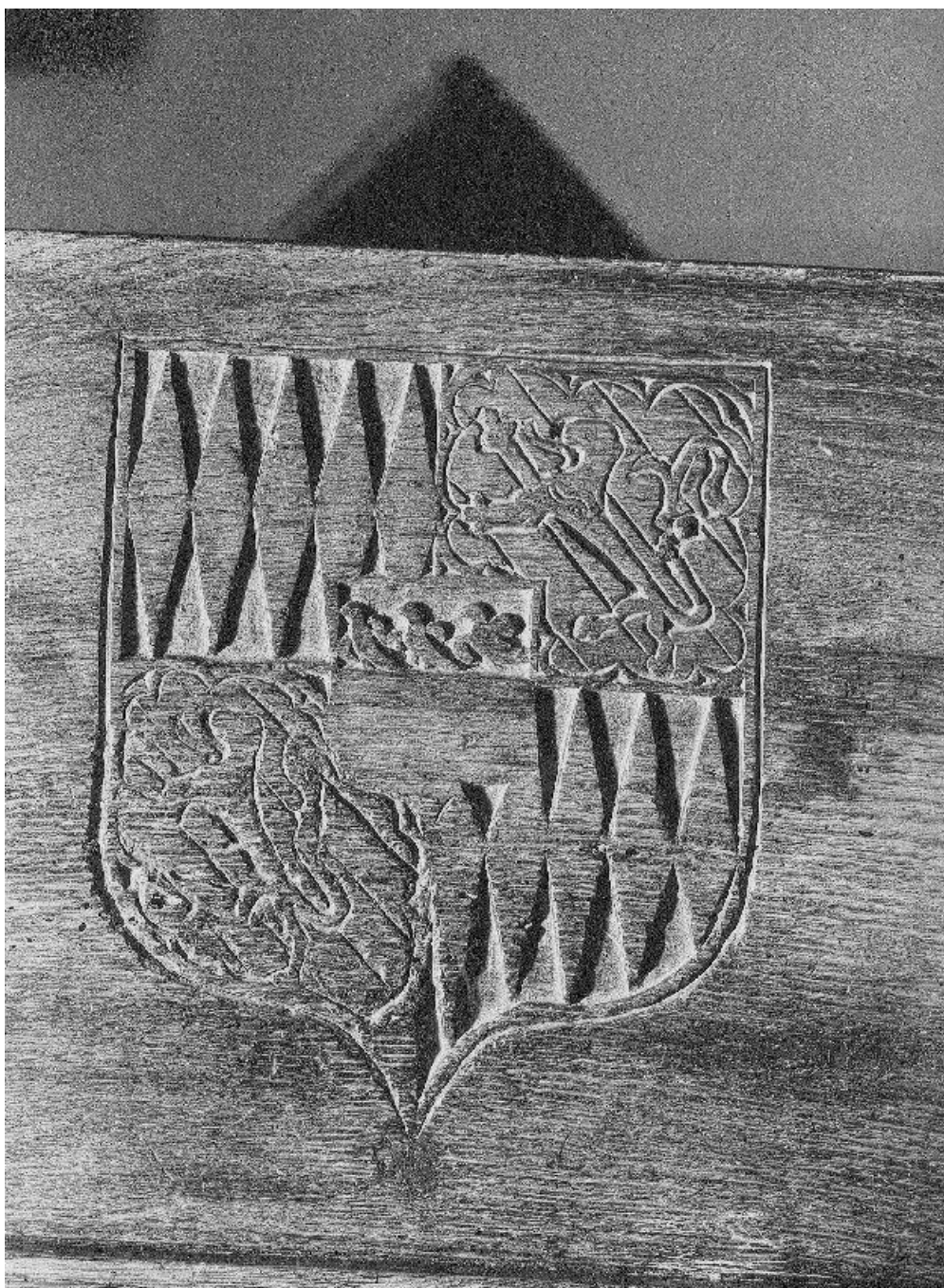
- NEMERY, Eugène « La seigneurie de Lavaux-Sainte-Anne des origines au début du XVI<sup>e</sup> siècle » dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. 47, 1953, p. 157-223.
- PLUMET, Jules, *Les seigneurs de Trazegnies au Moyen Age : histoire d'une célèbre famille noble du Hainaut, 1100-1550*, Buvrinnnes, 1959.
- ROISIN, Simone, « L'efflorescence cistercienne et le courant féminin de piété au XIII<sup>e</sup> siècle » dans *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, vol. 39, 1943, p. 342-378.
- Rosenoble, dans BELAUBRE, Jean, *Dictionnaire de numismatique médiévale occidentale*, Paris, Léopard d'or, 1995, p. 123-124.
- ROUSSEAU, Félix, *Henri l'Aveugle, Comte de Namur et de Luxembourg (1136-1196)*, Liège, Presses universitaires de Liège, 1921, p.13 , en ligne sur Open Edition : <https://books.openedition.org/pulg/1168#text>. (page consultée le 4 mai 2022).
- SARNOWSKY, Jürgen , *Hôpital, ordre de l'*, dans BÉRIOU, Nicole et JOSSERAND, Philippe, dir., *Prier et combattre, dictionnaire européen des ordres militaires au Moyen Age*, Paris, Fayard, 2009, p. 445-452.
- SIVERY Gérard, « Jeanne et Marguerite de Constantinople, comtesses de Flandre et de Hainaut au XIII<sup>e</sup> siècle », dans DESSAUX, Nicolas, dir., *Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut*, Paris, Somogy, 2009, p. 15-32.
- TOUSSAINT, François, *Histoire civile et religieuse de Walcourt*, Namur, Douxfils, 1887.
- TOUSSAINT, François, *Histoire de l'abbaye de Marches-les-Dames*, Namur, Douxfils, 1888.
- TOUSSAINT, François, *Histoire de l'abbaye de Gembloux de l'Ordre de Saint-Benoît*, Namur, Douxfils, 1882.
- TOUSSAINT, François, *Histoire du monastère d'Oignies, de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin*, Namur, Douxfils, 1880.
- TOUSSAINT, Joseph, *Moines et moniales à Gembloux*, Gembloux, Editions de L'Orneau, 1973.
- VAN SPILBEECK, Ignatius, « L'analogie de l'abbaye de Soleilmont », dans *Documents et rapports de la Société royale d'archéologie, d'histoire et de paléontologie de Charleroi*, 17, 1891.
- VAN SPILBEECK, Ignatius, « Les Archiducs Albert et Isabelle et la relique du saint Clou vénérée à Soleilmont » dans *Messenger des sciences historiques ou Archives des arts et de la bibliographie de Belgique*, 1889, p. 57-76 ; p. 210-216.

- VAN SPILBEECK, Ignatius, « Les cloîtres de Soleilmont : pierres commémoratives et découverte archéologique », dans *Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi*, t. 19, 1893, p. 267-271.
- VAN SPILBEECK, Ignatius, *Pierres tombales et inscriptions funéraires de l'Abbaye de Soleilmont*, Bruxelles, G. Deprez, 1890.
- VERDOOT, Jérôme, *Pour des siècles des siècles, l'abbaye Saint-Pierre de Lobbes au Moyen Age (VII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2018, (Studies in Belgian History, 6).
- WAUTERS, Alphonse, « Marguerite d'Alsace » dans ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, Biographie nationale, t. XIII, Bruxelles, Bruylant-Christophe, 1894-1895, col. 579-582, en ligne sur Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique : <https://www.academieroyale.be/fr/la-biographie-nationale-personnalites-detail/personnalites/marguerite-de-hainaut/Vrai/> (page consultée le 7 mai 2022).
- WOLTERS, Mathias, J., « Notice sur l'abbaye D'Orienten, à Rummen, et sur l'abbaye de Baltershoven, près de St-Trond » dans *Messenger des Sciences historiques et archives des arts de Belgique*, 1846, p. 1-27.

#### 4. Base de données et dictionnaire en ligne

- Base donnée IRPA : <http://balat.kikirpa.be/intro.php>
- Dictionnaire du Moyen Français (DMF) : <http://zeus.atilf.fr/dmf/> :
  - GERNER, Hiltrud, *Fourmoirie*, dans *Atilf, Dictionnaire de Moyen Français*, 2020, <http://www.atilf.fr/dmf/definition/fourmoirie> (page consultée le 11 avril 2022).
  - MARTIN, Robert, *Coustre*, dans *Atilf, Dictionnaire du Moyen français*, 2020, <http://www.atilf.fr/dmf/definition/coustre> (page consultée le 11 avril 2022).
  - CROMER, Pierre, *Baron*, dans *Atilf, Dictionnaire de Moyen français*, 2020, <http://www.atilf.fr/dmf/definition/baron> (page consultée le 11 avril 2022).

## ANNEXES



Annexe A. Armes écartelées des Trazegnies, Hamal et de l'abbaye d'Aulne, lutrin dénommé "analogue", chêne, abbaye de Soleilmont, Gilly, fin du XV<sup>e</sup> siècle (© KIK-IRPA, Bruxelles, cliché A083744)

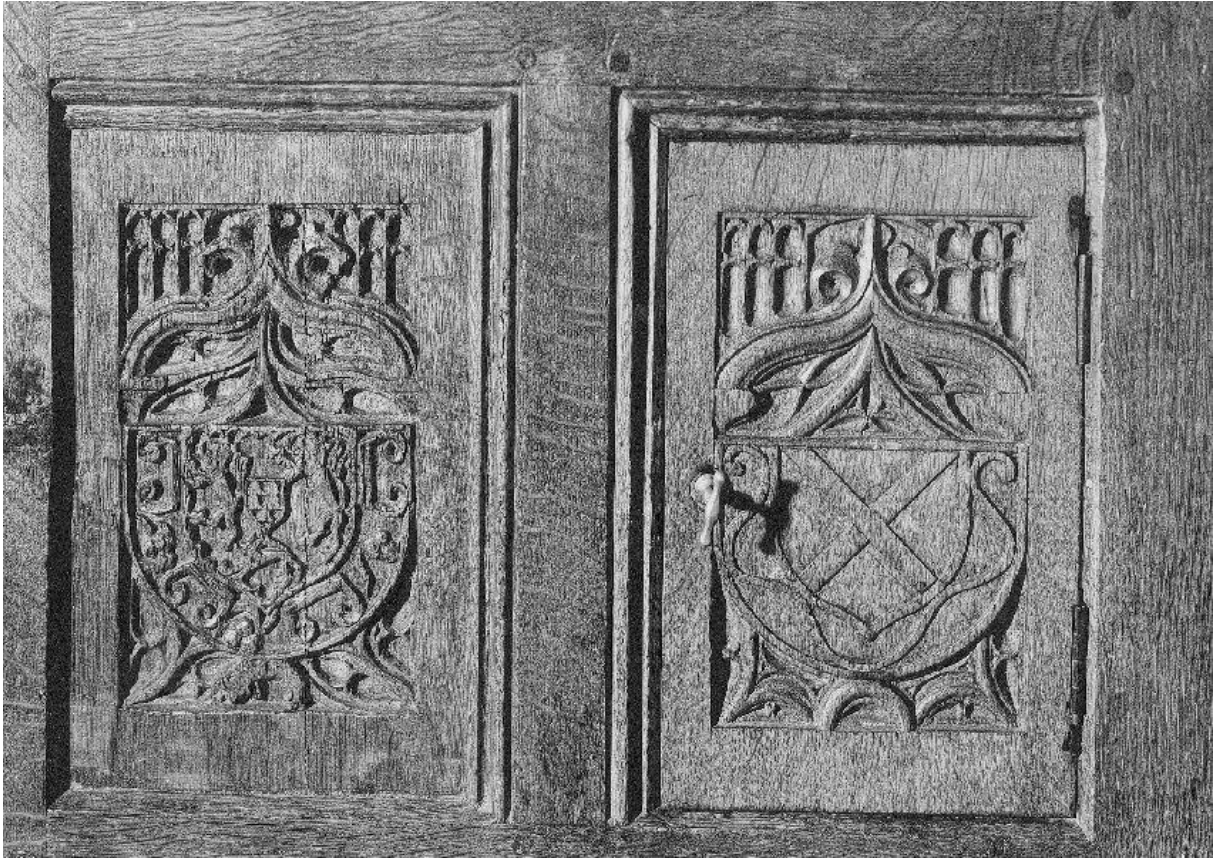


Annexe B. Armes de l'abbesse Jeanne et des Trazegnies, lutrin dénommé "analogue", chêne, abbaye de Soleilmont, Gilly, fin du XV<sup>e</sup> siècle (© KIK-IRPA, Bruxelles, cliché A083747)



Annexe C. Armes de Marguerite d'York et de l'abbaye d'Aulne, lutrin dénommé "analogue", chêne, abbaye de Soleilmont, Gilly, fin du XV<sup>e</sup> siècle (© KIK-IRPA, Bruxelles, cliché A083745)





Annexe D. Armes des Lannoy et armoiries fantaisistes, lutrin dénommé "analoge", chêne, abbaye de Soleilmont, Gilly, fin du XV<sup>e</sup> siècle (© KIK-IRPA, Bruxelles, cliché A083746)



## TABLE DES FIGURES

- Fig. 1. Carte. Ancien diocèse de Liège. Bas Moyen Age. ....14  
 (BERTRAND, P., Commerce avec Dame Pauvreté. Structures et fonctions des couvents mendiants à Liège (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s.), Genève, Droz, 2004, p. 608 (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, fascicule CCLXXXV), d'après Rhin-Meuse. Art et Civilisation 800-1400, Cologne-Bruxelles, 1972, p. 14. en ligne sur le Bouquet cartographique wallon :  
<https://bouquetwallon.unamur.be/s/bcw/item/76#?c=0&m=0&s=0&cv=0> (page consultée le 3 mars 2022) ©UNamur, Bibliothèque Universitaire Moretus Plantin)
  
- Fig. 2. Carte des béguinages et abbayes cisterciennes Anciens diocèses de Cambrai et Lièges. XIII<sup>e</sup> siècle. .... 20  
 (BOLLY, Jean-Jacques, DUVOSQUEL, Jean-Marie, LEFÈVRE, Jean-Baptiste et MISONNE, Daniel, *Monastères bénédictins et cisterciens dans les Albums de Croÿ (1596-1611)*, Bruxelles, Crédit communal, 1990, p. 124, en ligne sur le Bouquet cartographique wallon :  
<https://bouquetwallon.unamur.be/s/bcw/item/315#?c=0&m=0&s=0&cv=0> ( page consultée le 3 mars 2022) ©UNamur, Bibliothèque Universitaire Moretus Plantin.)
  
- Fig.3. Lutrin dénommé "analoge", chêne, abbaye de Soleilmont, Gilly, fin du XV<sup>e</sup> siècle. (© KIK-IRPA, Bruxelles, cliché A083743).....39
  
- Fig. 4. Plan type d'une abbaye. XIII<sup>e</sup> siècle.....87  
 (BOLLY, Jean-Jacques, DUVOSQUEL, Jean-Marie, LEFÈVRE, Jean-Baptiste et MISONNE, Daniel, *Monastères bénédictins et cisterciens dans les Albums de Croÿ (1596-1611)*, Bruxelles, Crédit communal, 1990, p. 216.)
  
- Fig. 5. Plan type d'une abbaye. XV<sup>e</sup> siècle.....89  
 (BOLLY, Jean-Jacques, DUVOSQUEL, Jean-Marie, LEFÈVRE, Jean-Baptiste et MISONNE, Daniel, *Monastères bénédictins et cisterciens dans les Albums de Croÿ (1596-1611)*, Bruxelles, Crédit communal, 1990, p. 221.)
  
- Fig. 6. Pierre commémorative. Abbaye de Soleilmont, Gilly, fin du XV<sup>e</sup> siècle.....90  
 (© KIK-IRPA, Bruxelles, cliché A083834)

## TABLE DES MATIERES

|                                                                                         |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|----|
| INTRODUCTION.....                                                                       | 5  |
| 1. Contexte et limites .....                                                            | 5  |
| 2. Problématique.....                                                                   | 6  |
| 3. Etat de l’art.....                                                                   | 7  |
| 4. Plan .....                                                                           | 9  |
| PREMIÈRE PARTIE : LE DÉVELOPPEMENT CISTERCIEN DANS LE DIOCÈSE DE LIÈGE.....             | 10 |
| 1. Développement des communautés de Cisterciennes .....                                 | 11 |
| 2. Quelques portraits.....                                                              | 15 |
| 2.1. Ordre cistercien.....                                                              | 15 |
| 2.1.1. Masculin .....                                                                   | 15 |
| 2.1.2. Féminin.....                                                                     | 17 |
| 2.2. Communautés issues d’autres ordres .....                                           | 21 |
| 3. Conclusion de la première partie .....                                               | 23 |
| DEUXIÈME PARTIE : PRÉSENTATION DES SOURCES .....                                        | 25 |
| 1. Méthodologie.....                                                                    | 25 |
| 2. Sources issues de Soleilmont .....                                                   | 28 |
| 2.1. Obituaires .....                                                                   | 29 |
| 2.2. Chartrier .....                                                                    | 31 |
| 2.3. Livre-censier.....                                                                 | 33 |
| 2.4. « Histoire de la fondation de l’ancienne abbaye de Soleilmont » .....              | 34 |
| 2.5. Apports de l’archéologie .....                                                     | 36 |
| 2.5.1. Sources épigraphiques.....                                                       | 36 |
| 2.5.2. Un pupitre du XV <sup>e</sup> siècle .....                                       | 36 |
| 3. Sources extérieures .....                                                            | 40 |
| 3.1. Statuts du Chapitre Général de Cîteaux .....                                       | 40 |
| 3.2. Obituaires .....                                                                   | 41 |
| 3.3. Chartiers et cartulaires .....                                                     | 41 |
| 3.4. Testaments princiers. ....                                                         | 43 |
| 3.5. Sources « isolées » .....                                                          | 44 |
| 4. Conclusion de la deuxième partie.....                                                | 44 |
| TROISIÈME PARTIE : UNE HISTOIRE DE SOLEILMONT .....                                     | 46 |
| CHAPITRE 1 : XIII <sup>e</sup> -XIV <sup>e</sup> SIÈCLES : DES ORIGINES À LA CRISE..... | 46 |
| 1. XIII <sup>e</sup> siècle : Soleilmont et ses fondateurs .....                        | 46 |
| 1.1. Des origines obscures.....                                                         | 46 |
| 1.2. Intégration dans l’Ordre cistercien .....                                          | 50 |

|                                                                               |     |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1.3. Vers un accroissement des ressources .....                               | 53  |
| 2. XIV <sup>e</sup> siècle : Soleilmont au travers des crises.....            | 56  |
| 2.1. Des jours paisibles ?.....                                               | 56  |
| 2.2. Un déclin généralisé ?.....                                              | 59  |
| CHAPITRE 2 : XV <sup>e</sup> SIÈCLE : LA RÉFORME MONASTIQUE DU NAMUROIS ..... | 62  |
| 1. Contexte .....                                                             | 63  |
| 2. Mise en pratique de la réforme .....                                       | 65  |
| 3. Ses influences .....                                                       | 66  |
| 3.1. Les liens sociaux.....                                                   | 68  |
| 3.1.1. Echanges et relations entre abbayes.....                               | 68  |
| 3.1.2. Des religieuses d'ici et d'ailleurs.....                               | 72  |
| 3.1.2.1. Relation avec la famille de Lannoy.....                              | 75  |
| 3.1.2.2. Relation avec les Trazegnies .....                                   | 78  |
| 3.2. « Une abbaye si petitement possessionnée... » .....                      | 81  |
| 3.2.1. Vers une augmentation des dons et des transactions .....               | 82  |
| 3.2.1.1. Les bienfaiteurs laïcs.....                                          | 82  |
| 3.2.1.2. Les bienfaiteurs religieux .....                                     | 85  |
| 3.3. Architecture .....                                                       | 86  |
| 3.3.1. Vers une transformation du plan.....                                   | 86  |
| 3.3.2. Soleilmont et ses chantiers .....                                      | 89  |
| 4. Une crise à la fin du siècle ?.....                                        | 92  |
| 5. Conclusion de la troisième partie .....                                    | 94  |
| CONCLUSION .....                                                              | 96  |
| BIBLIOGRAPHIE .....                                                           | 100 |
| 1. Sources inédites .....                                                     | 100 |
| 2. Sources éditées .....                                                      | 100 |
| 3. Travaux .....                                                              | 101 |
| 4. Base de données et dictionnaire en ligne .....                             | 109 |
| ANNEXES .....                                                                 | 110 |
| TABLE DES FIGURES .....                                                       | 113 |

**UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN**  
**Faculté de philosophie, arts et lettres**

Place Blaise Pascal, 1 bte L3.03.11, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | [www.uclouvain.be/fial](http://www.uclouvain.be/fial)